

# **Compte Administratif de la Région** **pour l'exercice 2024**

# PRÉAMBULE

*L'article L4312-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil Régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. C'est l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière. Ce rapport financier présente également le bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2024 ainsi que le compte rendu des gestions de la dette, de la trésorerie et des régies comptables de l'exercice 2024. Ces bilans vous sont présentés conformément à l'instruction comptable M57 et à l'article L.4221-5 du CGCT relatif aux délégations de la Présidente.*

Le Compte Administratif 2024 reflète la volonté constante de la majorité régionale depuis 2021 de maîtriser sa gestion financière tout en menant à bien les projets de la mandature.

Malgré un contexte instable au niveau international sur le plan géopolitique et économique notamment avec la guerre en Ukraine et au niveau national avec une **dégradation marquée de la situation financière de la France**, la Région Réunion a su maintenir une trajectoire financière soutenable pour accompagner le secteur du bâtiment, soutenir l'activité économique et former les jeunes pour une insertion professionnelle réussie.

Dans son rapport publié en février 2025<sup>1</sup>, la Cour des Comptes décrit une **dérive inédite des finances publiques en 2024**, qui prolonge et aggrave celle de 2023.

Le **déficit public** s'établit ainsi en **2024 à 5,8 % du produit intérieur brut (PIB)**, après 5,4 % en 2023, dans un contexte où :

- la croissance est stable autour de 1 % et l'inflation s'est repliée plus rapidement que prévue, l'inflation atteignant 2 % en moyenne annuelle contre 2,6 % prévue dans le PLF pour 2024 ;
- les recettes sont atones en 2024 ;
- les dépenses demeurent très dynamiques en 2024 malgré l'extinction des mesures d'aides exceptionnelles face aux crises sanitaire et inflationniste.

Selon la Cour, l'écart entre des prévisions initiales trop optimistes et la réalité explique en partie la dégradation des finances publiques. En outre, elle relève une perte de maîtrise de la dépense publique (hors dépenses exceptionnelles et charge de la dette) de + 2,7 % soit le taux de croissance le plus élevé des quinze dernières années avec notamment une progression des dépenses de fonctionnement des collectivités de + 2,6 %, un record depuis au moins dix ans.

Ce dérapage majeur nécessitera, selon la Cour, des mesures pluriannuelles fortes de redressement des finances publiques avec une trajectoire de retour du déficit sous le seuil de 3 % du PIB à horizon 2029, impliquant alors dès 2025 une contribution des collectivités au redressement des comptes publics ramenée à hauteur de 2,2 Mds € et un déficit public à 5,4 % du PIB lors de la loi de finances pour 2025.

Pour autant, même si la situation financière des régions<sup>2</sup> apparaît stable à fin 2024, elle reste fragile et en érosion sur la période 2019-2024. A fin 2024, l'épargne brute des régions est stable par rapport à

<sup>1</sup> Rapport de la Cour des Comptes consacré à « La situation des finances publiques début 2025 – février 2025 »

<sup>2</sup> Direction Générale des Finances Publiques : situation comptable des collectivités locales – mars 2025

2023 à 5,9 Mds € (+ 1,2 %) et l'épargne nette est en diminution constante sur la période 2019-2024 pour s'établir à 3,5 Mds € à 2024 (- 5,1 % par rapport à 2023), soit à un niveau inférieur à celui de 2019 de 6,4 Mds €.

S'agissant de la Région Réunion, le Compte Administratif 2024 est la traduction de la stratégie financière fixée par la mandature qui vise à pérenniser les équilibres budgétaires et financiers de la collectivité avec un objectif double, ne pas dépasser le seuil d'alerte en matière de dette et optimiser les capacités financières de la collectivité pour mettre en œuvre les projets de la mandature et investir davantage sur le territoire.

Le budget consolidé de la Région Réunion en 2024 (budget principal et budgets annexes relatifs aux fonds européens) s'élève à **1 254,0 M€** (en mouvements réels et hors dette), soit + 11,7 % par rapport à 2023, dont **516,0 M€** en dépenses de fonctionnement et **738,0 M€** en dépenses d'investissement.

Sur le budget principal, les projets et les investissements réalisés au cours de cette troisième année de la mandature s'élèvent à **917,8 M€** (en mouvements réels) en progression de 5,9 % autour des 3 axes fondamentaux du projet de mandature :

- Le Développement Humain et Solidaire, la pierre angulaire de la mandature pour **247,9 M€** (+ 14,1 %) ;
- Le Développement Economique par l'ouverture vers de nouveaux horizons pour **78,0 M€** (+ 10,5 %) ;
- Le Développement Durable et la Transition Ecologique par l'excellence environnementale pour **246,3 M€** (- 2,4 %).

Les dépenses liées aux missions transversales s'établissent à **345,6 M€**.

Hors dette, les dépenses de la Région se sont élevées en 2024 à **812,2 M€**, soit + 5,3 % par rapport à 2023, dont **483,8 M€ en dépenses de fonctionnement** et **328,3 M€ en dépenses d'investissement**.

A périmètre constant, les dépenses d'investissement s'élèvent à **288,4 M€ soit une augmentation de (+) 7,1 %**, conforme avec les orientations fixées.

Hors emprunt, les recettes de la Région se sont élevées en 2024, à **933,6 M€**, soit + 12,9 % par rapport à 2023, dont **654,1 M€ en recettes de fonctionnement** et **279,5 M€ en recettes d'investissement**.

En 2024, la Région a financé ses projets sans recourir à de l'emprunt nouveau ni augmenter la pression fiscale, et ce, dans un **contexte de taux d'intérêt élevés et d'une situation dégradée des finances publiques** dont les conséquences immédiates ont été des mesures de consolidation budgétaire décidées par l'Etat et qui ont conduit à réduire considérablement les recettes des régions avec :

- la baisse de (-) 50 M€ du fonds de soutien à l'apprentissage affecté aux régions en 2024 fixé à 88 M€ ; ce qui a représenté une diminution de (-) 1,2 M€ pour la Région ;
- la révision à la baisse de la fraction TVA nationale en compensation de la suppression de la part régionale de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises passant d'un taux de 4,5 % dans le projet de loi de finances 2024 à 0,8 % ; ce qui a représenté une diminution de (-) 4,8 M€ pour la Région.

C'est ainsi une baisse inattendue des recettes pour la collectivité conjuguée à des mesures nationales de revalorisation du point d'indice qui ont pesé sur les finances régionales en 2024.

Pour autant, une gestion rigoureuse des dépenses et une optimisation des recettes grâce à une mobilisation plus importante des subventions européennes et de l'Etat avec le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences ont permis de préserver une situation financière saine avec une épargne à un niveau satisfaisant, malgré la diminution observée et une solvabilité financière nettement éloignée du plafond des 9 années pour les régions.

En outre, la bonne réalisation des dépenses du budget 2024, de **88,3 % en investissement** et **95,6 % en fonctionnement**, montre la forte mobilisation des services de la Région pour la mise en œuvre des orientations prioritaires de la mandature.

Les recettes de fonctionnement ont progressé moins rapidement que les dépenses de fonctionnement sous l'impulsion notamment d'interventions régionales renforcées en faveur de la politique éducative, de la formation professionnelle et des entreprises réunionnaises mais également des charges de personnel et des charges financières (+ **4,4 % en recettes contre + 9,3 % en dépenses**). L'épargne brute s'établit ainsi à 158,2 M€, soit un taux d'épargne brute conforme à **24,2 %** tandis que l'épargne nette, la part de ressources restant disponible pour investir après déduction des remboursements de la dette, s'établit à **83,7 M€**. La conjugaison de la baisse de l'épargne brute et de l'augmentation du capital de la dette à rembourser avec les emprunts contractés en 2021, a conduit à une diminution de l'épargne nette en 2024.

L'épargne de la Région a permis de financer un programme d'investissement important de **328,3 M€** en 2024.

Notre capacité de désendettement, soit le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette est de **7,1 années en 2024** contre 6,6 années en 2023.

La situation financière de la Région reste fragile avec un poids de la dette élevé de **1 121 M€** à fin 2024, comme l'a rappelé l'agence de notation Moody's lors de l'actualisation de la notation financière de la Région à A3 perspective négative le 19 décembre 2024.

Enfin, une mise en perspective des résultats du compte administratif 2024 est nécessaire au regard de l'évolution de la situation des finances publiques et des projets à venir.

Face à la volonté du Gouvernement de faire contribuer l'ensemble des administrations publiques notamment les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, il convient de rester attentif quant à la préservation des ressources des régions. En effet, elles doivent conduire les grands projets d'investissement en matière de mobilité, d'infrastructures éducatives ou de transitions environnementales.

Nous devons donc rester vigilant sur les équilibres financiers de la Région Réunion qui sont en cohérence avec la tendance nationale de dégradation de la capacité d'autofinancement nette des régions<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Direction Générale des Finances Publiques : situation comptable des collectivités locales – mars 2025.

En outre, des risques subsistent quant aux contentieux en appel relatifs à la Nouvelle Route du Littoral bien que des décisions favorables à la Région ont été rendues en première instance.

Il est également indispensable de rappeler les enjeux du PPI 2023-2030 concernant la réalisation des grands chantiers de la mandature avec des projets ambitieux restant à achever sur les exercices 2026-2028 : la Nouvelle Route du Littoral, la construction des lycées de la Mer et du Tourisme ou les investissements en matière de transition énergétique.

La Région doit aussi conforter ses actions dans ses domaines de compétences essentiels en faveur du développement humain et du développement du tissu économique.

Un autre défi reste à relever avec l'exercice de la compétence agricole et de la gestion du FEADER à compter de 2028, en neutralisant au maximum les impacts financiers.

Plus que jamais, nous devons rester en alerte quant aux évolutions qui se dessinent sur les finances publiques et veiller à une bonne gestion de nos finances régionales.

# SOMMAIRE

<b>LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2024</b> .....	<b>7</b>
LA SITUATION FINANCIÈRE.....	7
LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024.....	9
LA SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.....	12
<b>LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT</b> .....	<b>16</b>
LES RECETTES .....	16
LES DÉPENSES.....	29
LE BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....	52
LE BILAN 2024 DE LA GESTION PLURIANNUELLE AP – AE / CP .....	55
L'ÉPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT .....	60
<b>L'ENDETTEMENT</b> .....	<b>62</b>
<b>LES BUDGETS ANNEXES</b> .....	<b>70</b>
LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE .....	70
LA CONSOLIDATION DES COMPTES .....	77
LES BUDGETS DOTES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE .....	78
<b>LA LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> .....	<b>98</b>
<b>LA CARTOGRAPHIE DES SATELLITES</b> .....	<b>99</b>
<b>LES REGIES COMPTABLES</b> .....	<b>102</b>
<b>L'ANALYSE RETROSPECTIVE</b> .....	<b>105</b>
<b>LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE</b> .....	<b>106</b>
<b>LES ANNEXES</b> .....	<b>111</b>
ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION .....	112
ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2023/2024 .....	115
ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2024 .....	120
ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES 2024 .....	122
ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2024 .....	123

# LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2024

## LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 4312-8 du CGCT, la Présidente rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées.

À ce titre, elle établit le compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Au 31/12/2024, la Région Réunion dispose d'un budget principal, de trois budgets annexes sans autonomie financière et de quatre budgets annexes avec autonomie financière :

- le budget annexe ENERGIE
- le budget annexe DSP des Musées
- le budget annexe TRANSPORT
- le budget autonome FEDER 2014-2020
- le budget autonome POCT 2014-2020
- le budget autonome FEDER 2021-2027
- le budget autonome INTERREG OI 2021-2027

Le compte administratif permet de retracer les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et de présenter les résultats comptables de l'exercice.

Ce rapport a pour objet d'analyser les données comptables du compte administratif 2024 du budget principal et des budgets annexes et de décrire les principales évolutions.

Il est à noter que pour le calcul des ratios financiers (épargne, capacité de désendettement), et pour toute la période considérée (de 2015 à 2024), la méthode<sup>4</sup> appliquée est celle de la Direction Générale de Collectivités Locales (DGCL).

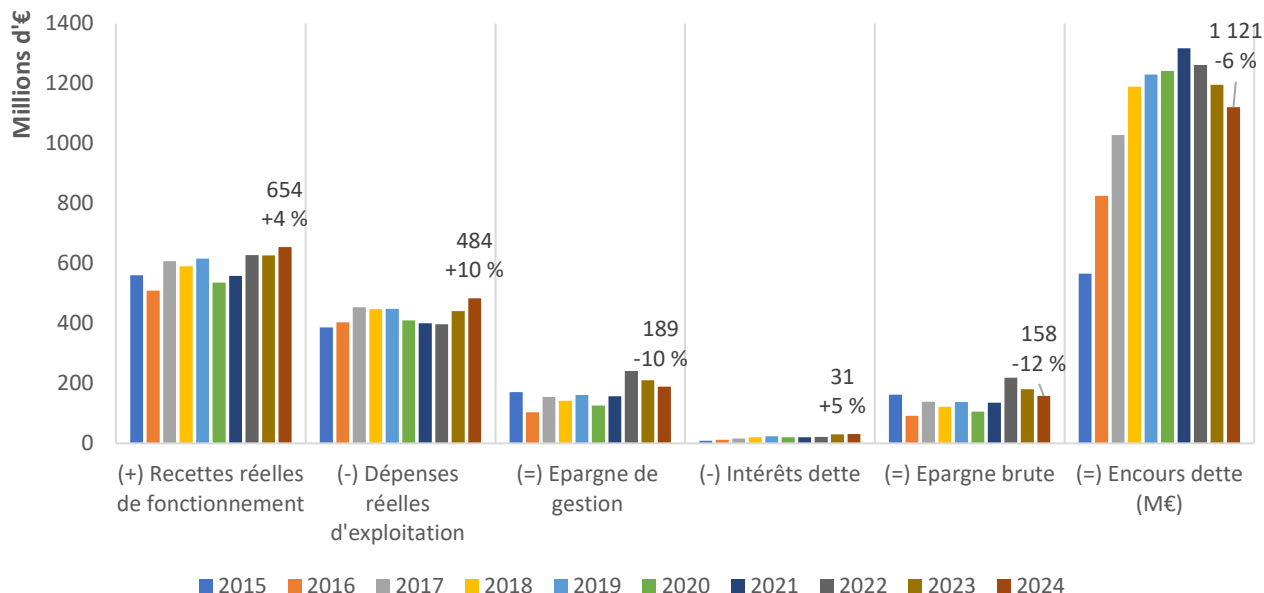
---

<sup>4</sup> Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux comptes de la classe 6 en tenant compte des éventuels crédits en moindres dépenses (atténuations de charges qui sont au compte 64x9) à l'exception des dotations aux provisions (compte 68).

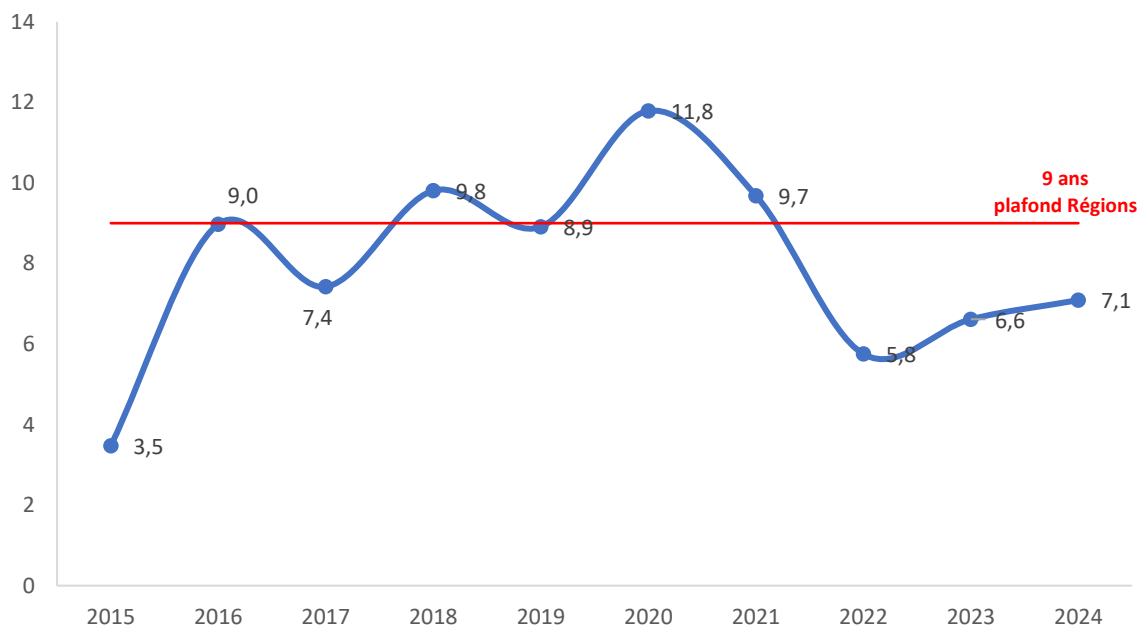
Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont égales aux comptes de la classe 7 en tenant compte des éventuels débits en moindres recettes (atténuations de produits qui sont au compte 7398) à l'exception des reprises aux provisions (compte 78) et des produits de cession (compte 775).

## UNE SITUATION FINANCIÈRE SAIN ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN LÉGÈRE HAUSSE

### Un niveau d'épargne conforme et un encours de dette maîtrisé



### Une capacité de désendettement (dette/épargne brute) en deçà du plafond réglementaire



# LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

## LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

##### DÉPENSES RÉELLES

514 996 971,91

##### DEPENSES D'ORDRE\*

de section à section  
143 592 668,39

##### RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)

123 363 812,18  
dont résultat de l'exercice  
122 353 812,18

#### Recettes

##### EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)

1 010 000,00

##### RECETTES RÉELLES

654 148 652,11

##### RECETTES D'ORDRE\*

de section à section  
126 794 800,37

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

##### DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)

123 762 299,90

##### DÉPENSES RÉELLES

402 762 561,16  
dont hors dette  
328 317 961,51

##### DEPENSES D'ORDRE\*

à l'intérieur de la section  
11 507 246,32  
de section à section  
126 794 800,37

##### SOLDE D'EXECUTION (b)

-57 852 206,37

#### Recettes

##### RECETTES RÉELLES

451 874 786,67  
dont compte 1068 inclus de :  
172 439 905,27

##### RECETTES D'ORDRE\*

à l'intérieur de la section  
11 507 246,32  
de section à section  
143 592 668,39

**RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=**

**65 511 605,81**

**RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)=**

**15 824 000,44**

(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)

*résultats hors comptes 001 et 002 = 188 263 905,71 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable*

*\*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif*

## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT UN RÉSULTAT CUMULÉ DE +123,364 M€

Le résultat de la section de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Il faut y ajouter la reprise du résultat des années antérieures afin d'obtenir le résultat cumulé d'exécution.

Pour l'année 2024, ce résultat cumulé d'exécution s'élève à **123 363 812,18 €**  
(Rappel 2023= **173 449 905,27 €**).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles (c)	514 996 971,91	Recettes réelles (a)	654 148 652,11
Dépenses d'ordre (d)	143 592 668,39	Recettes d'ordre (b)	126 794 800,37
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)</b>			<b>122 353 812,18</b>
Excédent reporté (f)			1 010 000,00
<b>RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e) + (f)</b>			<b>123 363 812,18</b>

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT UN SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ DE (-) 57,852 M€

Le besoin de financement se compose :

- du solde d'exécution (= solde des recettes et des dépenses + excédent reporté de la section d'investissement) ;
- et des restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Les restes à réaliser correspondent d'une part, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et d'autre part, aux dépenses engagées non mandatées. Par ailleurs, le règlement budgétaire et financier de la Région prévoit que sauf exception, les crédits de paiement non consommés en fin d'exercice sont annulés.

Pour l'année 2024, le besoin de financement de la section d'investissement est en baisse et s'élève à : **(-) 57 852 206,37 €** (rappel 2023 = **- 123 762 299,90 €**).

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles (c)	402 762 561,16	Recettes réelles (a)	451 874 786,67
Dépenses d'ordre (d)	138 302 046,69	Recettes d'ordre (b)	155 099 914,71
Déficit reporté (e)			-123 762 299,90
<b>SOLDE D'EXECUTION (f) = (a) + (b) - (c) - (d) + (e)</b>			<b>-57 852 206,37</b>
Reste à réaliser Dépenses (h)	-	Reste à réaliser Recettes (g)	-
<b>BESOIN DE FINANCEMENT = (f) + (g) - (h)</b>			<b>-57 852 206,37</b>

### III - UN RÉSULTAT À AFFECTER DE 65,512 M€

Le résultat cumulé d'exécution de la section de fonctionnement est affecté, en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT	
<b>RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (a)</b>	<b>123 363 812,18</b>
Couverture du besoin de financement (b)	-57 852 206,37
<b>EXCEDENT CUMULE = (c) = (a) + (b)</b>	<b>65 511 605,81</b>
Couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement	-
<b>SOLDE A AFFECTER (d) = (c)</b>	<b>65 511 605,81</b>

Rappel 2023 du solde à affecter : 49 687 605,37 €

Le solde excédentaire à affecter, soit **65 511 605,81 €** permettra de compléter les crédits prévus au BP 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

# LA SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

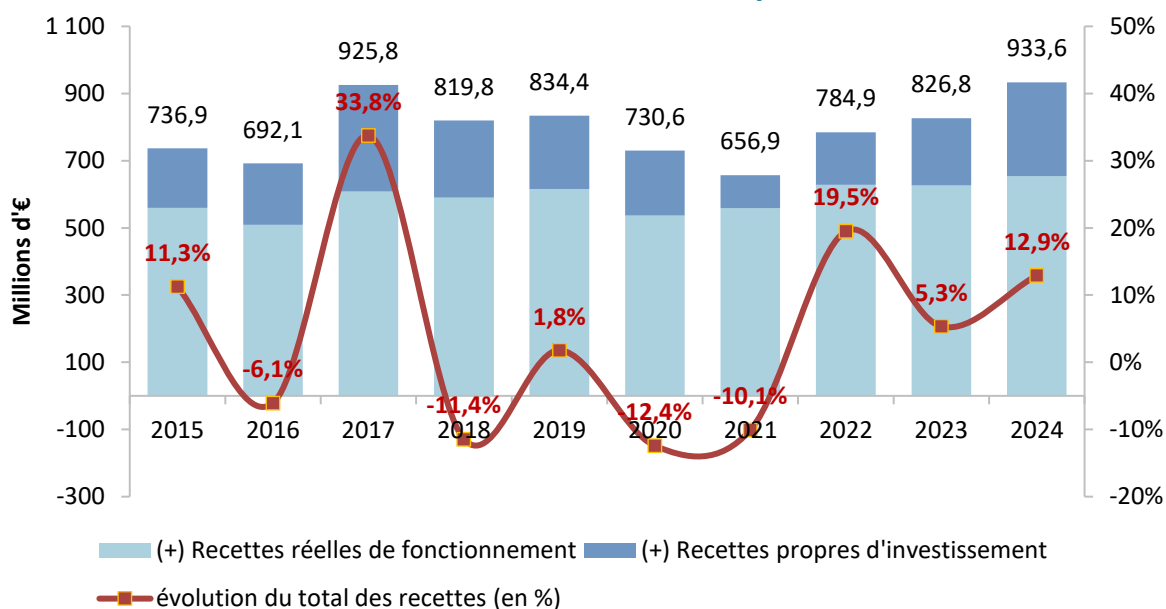
## Les recettes<sup>5</sup> de la Région : une augmentation conjoncturelle des recettes

En 2024, le montant des recettes, hors emprunt et reprise des résultats antérieurs, s'élève à **933,6 M€** (654,1 M€ en fonctionnement et 279,4 M€ en investissement).

Les recettes (hors dette), progressent de + 12,9 % par rapport à 2023 soit + **106,8 M€** avec notamment la participation de l'Etat et du FEDER au projet de la Nouvelle Route du Littoral (+ 70,4 M€), les subventions européennes en faveur des travaux pour la mise aux normes des lycées (+ 16,9 M€), le PACTE (+ 11,7 M€) et le Fonds de Compensation de la TVA (+ 5,1 M€).

Pour la troisième année consécutive, la Région n'a pas eu recours à des emprunts nouveaux.

### Evolution des recettes hors dette depuis 2015



## Les dépenses de la Région : une évolution maîtrisée des dépenses

En 2024, le montant des dépenses, hors dette, s'élève à **812,2 M€** (483,8 M€ en fonctionnement et 328,3 M€ en investissement).

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2024, hors annuité de la dette, ont augmenté de + **5,3%**, soit + **41,1 M€**.

<sup>5</sup> La recette de l'exercice 2017 est conjoncturelle puisqu'elle est marquée d'une part par une augmentation de la fiscalité directe locale liée à la CVAE (+ 112,5 %), et d'autre part, par le règlement des subventions en clôture de programme opérationnel 2007/2013 (+ 201,5%) et de la subvention de l'Etat en contrepartie du soutien de la Région Réunion au Plan 500 000 emplois.

A périmètre constant, hors dépenses exceptionnelles et dette, les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) ont progressé de + **9,3 %** soit + **59,4 M€**.

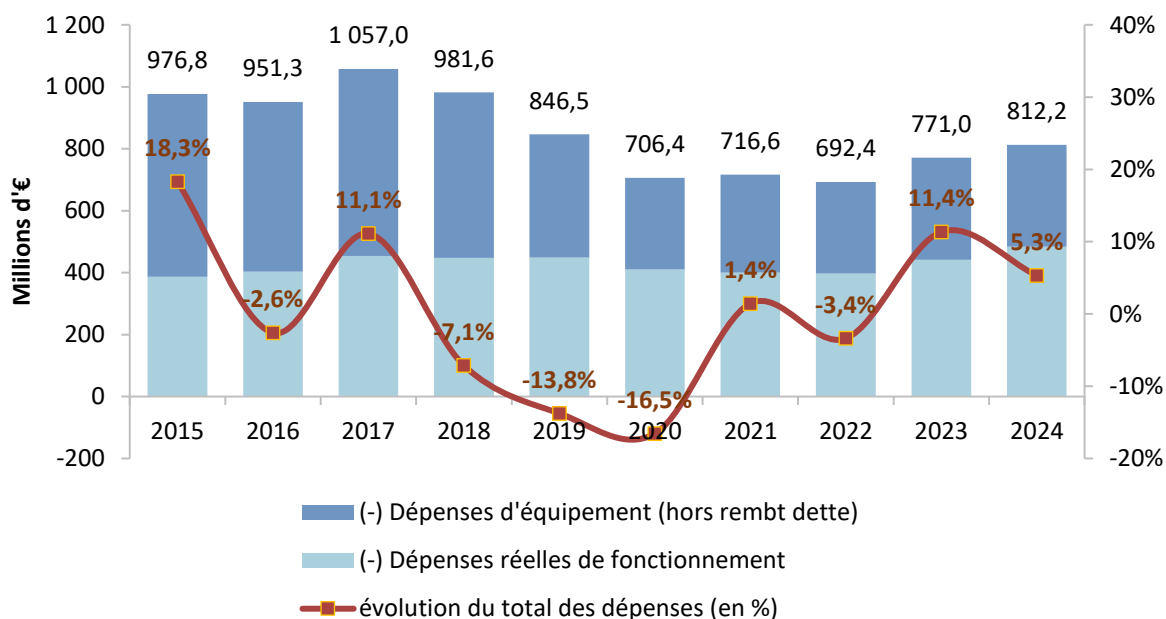
La section d'investissement, à périmètre constant (hors dette et dépenses retraitées), s'élève à **288,4 M€**, soit une hausse des dépenses réelles d'investissement de 19,1 M€ (+ 7,1 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse provient principalement des aides en faveur de l'autonomie énergétique et la potabilisation de l'eau (2 M€), de l'acquisition d'un bâtiment à Saint-Denis afin d'y installer un nouvel Institut d'études en Santé du CHU (+ 7,6 M€), du solde de l'acquisition d'un bâtiment en VEFA sur St Paul (+ 2,6 M€), des travaux de rénovation des centres de formation (+ 2,4 M€) et du programme régional des routes (+ 3 M€).

La section de fonctionnement, à périmètre constant (hors dette et dépenses retraitées), s'élève à **411,9 M€**, soit une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 40,3 M€ (+ 10,9 %) par rapport à l'exercice précédent.

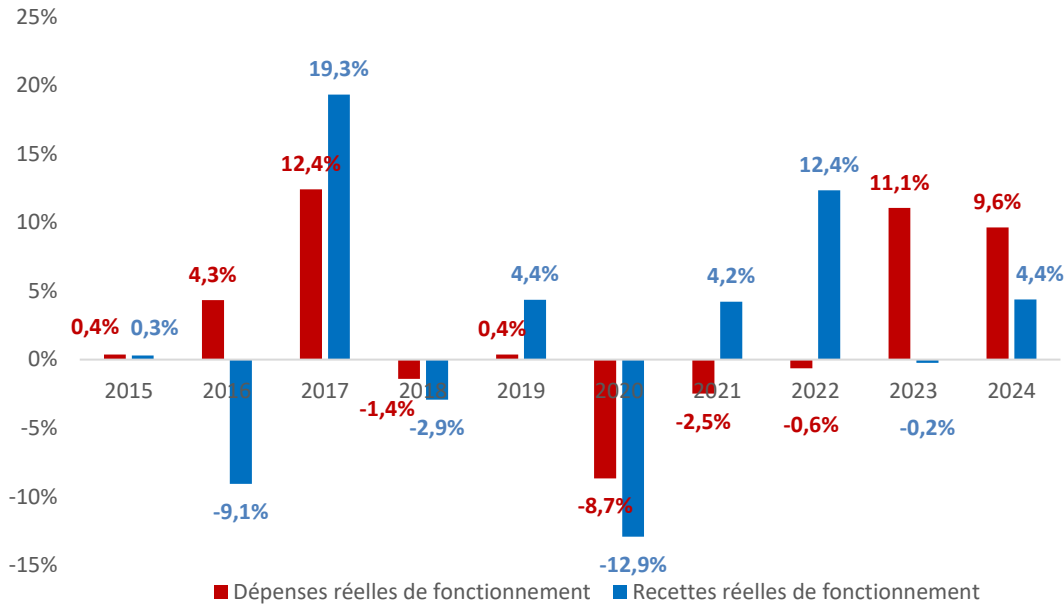
La section de fonctionnement augmente en raison notamment du financement des lycées en fonctionnement (DGF) pour la restauration scolaire et les frais de maintenance (+ 8,5 M€), d'une mobilisation plus importante du budget lié au dispositif PACTE (+ 10,5 M€), des actions de formation professionnelle (+ 13,3 M€), les aides dédiées au développement et à l'accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture FEAMPA (+ 6,6 M€) et la masse salariale (+ 8,8 M€).

### Evolution des dépenses hors dette depuis 2015



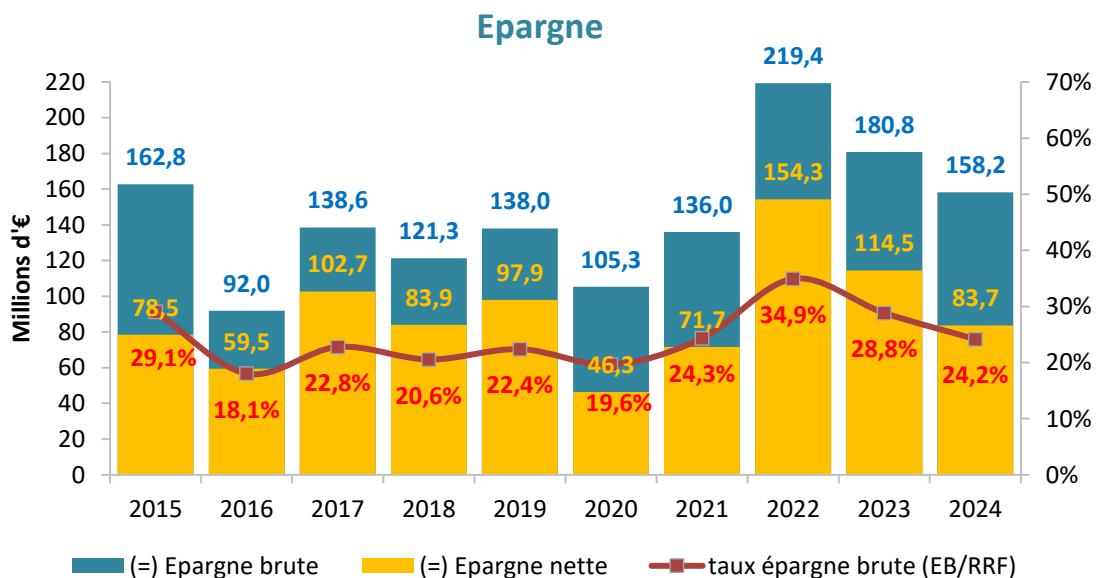
## Une évolution comparative des recettes et des dépenses de fonctionnement

En 2024, les recettes de fonctionnement ont progressé de **4,4 %** tandis que les dépenses hors dette évoluent de **9,6 %**. Ce qui conduit à une diminution de l'épargne.



## Des niveaux d'épargne en recul

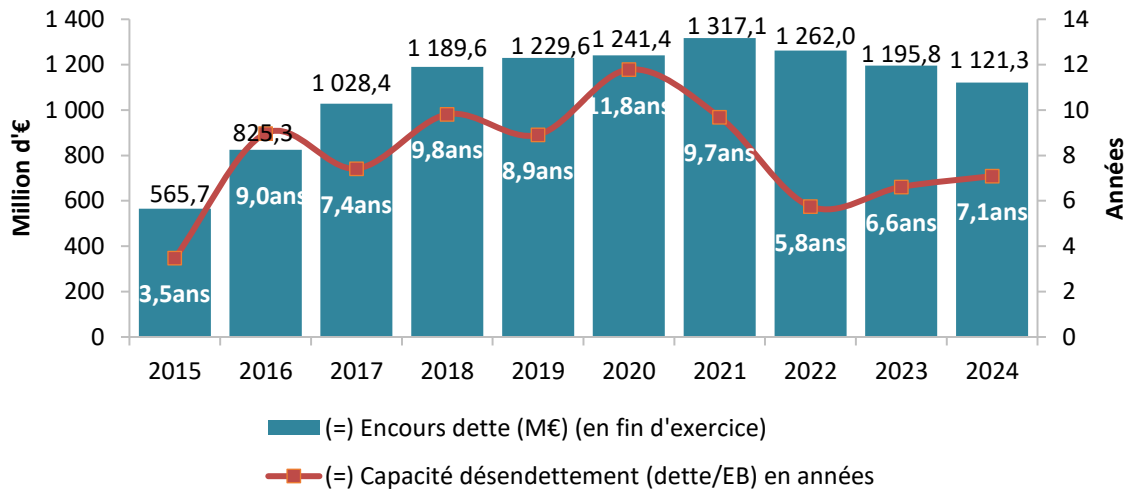
Même si en recul en 2024, le niveau de l'épargne reste conforme aux objectifs fixés (taux entre 20 et 30%). Il est noté que l'année 2022 a été exceptionnellement favorable grâce à une fiscalité indirecte dynamique et des subventions européennes plus importantes.



## Un encours de dette en baisse

L'encours de la dette est en diminution depuis 2022, la Région n'ayant pas eu recours à un nouvel emprunt en 2024. La capacité de désendettement s'établit à **7,1 années**, en deçà du plafond national fixé à 9 ans pour les Régions (la moyenne nationale 2024 des régions est de 6,3 ans contre 6,1 en 2023).

### Evolution de l'encours de dette



# LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT

## LES RECETTES

Les recettes réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2024 s'élèvent à **933,5 M€** (hors résultats antérieurs comptabilisés au 1068).

L'évolution des recettes réelles est de (+) 12,9 % par rapport à 2023.

Hors produits de cession, recettes exceptionnelles et emprunts, l'augmentation est de **12,3 %**.

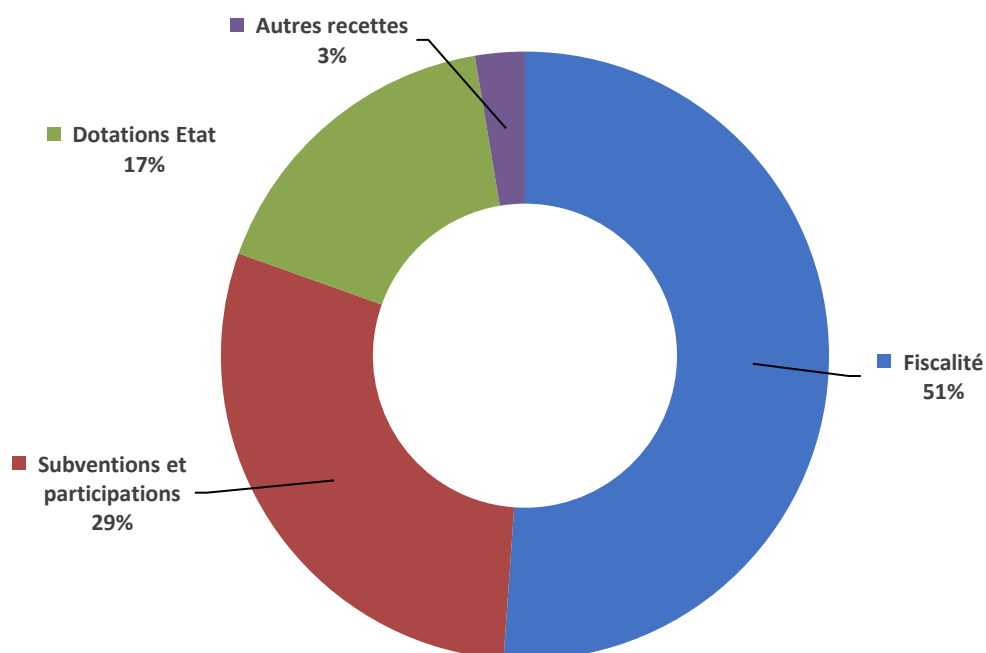
NATURE	CA 2023	CA 2024	Évolution
Fiscalité	475 804 048,18	477 294 271,54	0,3%
Dotations Etat	153 599 468,69	157 812 442,48	2,7%
Subventions et participations	177 925 096,12	273 838 368,65	53,9%
Produits / Autres Recettes	16 833 490,60	16 811 960,01	-0,1%
<b>S/TOTAL HORS CESSIONS, RECETTES EXCEPTIONNELLES ET EMPRUNTS</b>	<b>824 162 103,59</b>	<b>925 757 042,68</b>	<b>12,3%</b>
Cessions	95 000,00	1 809 300,00	1804,5%
Recettes exceptionnelles	2 513 030,64	6 017 190,83	139,4%
Emprunts	-	-	
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors dette)</b>	<b>826 770 134,23</b>	<b>933 583 533,51</b>	<b>12,9%</b>
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)</b>	<b>179 854 226,35</b>	<b>172 439 905,27</b>	<b>-4,1%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (avec 1068)</b>	<b>1 006 624 360,58</b>	<b>1 106 023 438,78</b>	<b>9,9%</b>

## RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES

La structure de nos recettes en 2024 est la suivante :

- Fiscalité : **51 %**
- Subventions et participations : **29 %**
- Dotations État : **17 %**
- Autres recettes (exceptionnelles et cessions) : **3 %**
- Emprunts : **0 %**

## REPARTITION DES RECETTES REELLES (hors emprunts)



La fiscalité demeure la principale ressource régionale : 51 % en 2024 contre 57 % en 2023. Les taux de la fiscalité locale n'ont pas évolué en 2024.

<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>TAUX 2024</b>
Cartes grises	51 €/cv
Taxe carburants	
essence	58,24 €/hl
gazole	36,13 €/hl
Octroi de mer régional	0 à 2,5 %
Taxe sur les transports	4,57 €/passager
Taxe sur les rhums	106,71 €/hap

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECETTES RÉELLES**

	CA 2023	CA 2024	Évolution	
			%	€
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>626 601 520,50</b>	<b>654 148 652,11</b>	<b>4,4%</b>	<b>27 547 132</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors recettes exceptionnelles et cessions</b>	<b>625 496 694,50</b>	<b>650 026 899,20</b>	<b>3,9%</b>	<b>24 530 205</b>
<b>FISCALITÉ</b>	<b>468 776 129,24</b>	<b>476 838 929,79</b>	<b>1,7%</b>	<b>8 062 801</b>
<i>Fiscalité directe (compensée par l'Etat)</i>	<b>161 427 742,44</b>	<b>162 655 019,44</b>	<b>0,8%</b>	<b>1 227 277</b>
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 292 946,00	3 184 845,00	-	-
Fraction TVA ex CVAE	88 068 329,00	88 042 481,00	-	-
Fraction TVA ex DGF	18 782 360,76	19 109 635,09	-	-
TICPE - Frais de Gestion	31 230 088,00	31 230 092,00	-	-
Filet de sécurité inflation	-	135 585,00	-	-
TICPE - Réforme de l'apprentissage	6 414 090,00	6 414 090,00	-	-
PSR - Réforme de l'apprentissage	3 009 741,00	3 009 741,00	-	-
Fonds de solidarité entre les régions	7 030 638,00	7 857 144,00	-	-
TICPE FPA dont IFSI	1 052 704,00	1 122 398,00	-	-
Autres TICPE	2 545 400,68	2 545 400,35	-	-
Autres contributions directes	1 445,00	3 608,00	-	-
<i>Fiscalité indirecte</i>	<b>307 348 386,80</b>	<b>314 183 910,35</b>	<b>2,2%</b>	<b>6 835 524</b>
Cartes Grises	28 242 172,00	29 836 227,00	-	-
Taxe sur les Rhums	1 930 654,87	1 844 681,05	-	-
Taxe sur les Carburants	137 198 716,94	137 952 816,36	-	-
Octroi de Mer Régional	136 356 450,63	140 444 575,25	-	-
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	3 620 392,36	4 105 610,69	-	-
<b>DOTATIONS ETAT</b>	<b>75 221 819,44</b>	<b>74 382 565,21</b>	<b>-1,1%</b>	<b>- 839 254</b>
Dotation Globale de Décentralisation	69 801 364,00	70 227 811,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	141 902,44	53 409,21	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100,00	2 071 892,00	-	-
Dotation - transfert des compensations d'exonérations de FDL	617 859,00	617 859,00	-	-
Autres	1 411 594,00	1 411 594,00	-	-
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>70 205 414,05</b>	<b>86 928 138,17</b>	<b>23,8%</b>	<b>16 722 724</b>
Europe	52 175 513,61	50 452 280,95	-	-
Etat	15 396 515,96	31 890 342,05	-	-
Autres	2 633 384,48	4 585 515,17	-	-
<b>PRODUITS / AUTRES RECETTES</b>	<b>12 303 157,77</b>	<b>14 189 718,94</b>	<b>15,3%</b>	<b>1 886 561</b>
Produits de Gestion	10 078 785,88	10 983 916,97	-	-
Produits Exceptionnels	1 009 826,00	2 312 452,91	-	-
Produits Financiers	1 214 545,89	893 349,06	-	-
<b>PRODUITS DE CESSION</b>	<b>95 000,00</b>	<b>1 809 300,00</b>	<b>1804,5%</b>	<b>1 714 300</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)</b>	<b>200 168 613,73</b>	<b>279 434 881,40</b>	<b>39,6%</b>	<b>79 266 268</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)</b>	<b>184 609 571,21</b>	<b>274 819 459,98</b>	<b>48,9%</b>	<b>90 209 889</b>
<b>FISCALITE</b>	<b>7 027 918,94</b>	<b>455 341,75</b>	<b>-</b>	<b>- 6 572 577</b>
OM - FRDE	7 027 918,94	455 341,75	-	-
<b>DOTATIONS ETAT</b>	<b>78 377 649,25</b>	<b>83 429 877,27</b>	<b>6,4%</b>	<b>5 052 228</b>
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	29 491 113,25	34 543 341,27	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00	-	-
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>107 719 682,07</b>	<b>186 910 230,48</b>	<b>73,5%</b>	<b>79 190 548</b>
Europe	70 276 916,99	126 393 960,42	-	-
Etat	34 694 509,55	56 490 299,57	-	-
Autres	2 748 255,53	4 025 970,49	-	-
<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>7 043 363,47</b>	<b>8 639 431,90</b>	<b>22,7%</b>	<b>1 596 068</b>
Remboursement Régie THD	981 111,11	1 106 111,11	-	-
Amendes radars automatiques et amendes de police	107 014,00	109 457,00	-	-
Produits exceptionnels	1 503 204,64	3 704 737,92	-	-
Produits Financiers	4 445 933,72	3 719 125,87	-	-
Dépôts et cautionnement reçu	6 100,00	-	-	-
<b>EMPRUNTS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors recettes exceptionnelles et emprunts)</b>	<b>824 162 103,59</b>	<b>925 757 042,68</b>	<b>12,3%</b>	<b>101 594 939</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors dette)</b>	<b>826 770 134,23</b>	<b>933 583 533,51</b>	<b>12,9%</b>	<b>106 813 399</b>
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)</b>	<b>179 854 226,35</b>	<b>172 439 905,27</b>	<b>-4,1%</b>	<b>- 7 414 321</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (avec 1068)</b>	<b>1 006 624 360,58</b>	<b>1 106 023 438,78</b>	<b>9,9%</b>	<b>99 399 078</b>

(\*) Recettes d'investissement retraitées : hors cessions, emprunts, FRDE, et produits exceptionnels

## 1- DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN LEGERE HAUSSE

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,4 % et s'établissent à 654,1 M€.

### A- DES PRODUITS DE LA FISCALITÉ EN LEGERE HAUSSE

Au sein des recettes fiscales, la Région perçoit deux types d'imposition : la fiscalité directe et indirecte. Globalement, le produit de la fiscalité (en intégrant les compensations fiscales) représente **476,8 M€** en 2024, soit (+) 1,7 % par rapport à 2023.

	CA 2023	CA 2024	Evolution	
			%	€
<b>FISCALITÉ</b>	<b>468 776 129,24</b>	<b>476 838 929,79</b>	<b>1,7%</b>	<b>8 062 800,55</b>
<b>Fiscalité directe (compensée par l'Etat)</b>	<b>161 427 742,44</b>	<b>162 655 019,44</b>	<b>0,8%</b>	<b>1 227 277,00</b>
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 292 946,00	3 184 845,00	-	-
Fraction TVA ex CVAE	88 068 329,00	88 042 481,00	-	-
Fraction TVA ex DGF	18 782 360,76	19 109 635,09	-	-
TICPE - Frais de Gestion	31 230 088,00	31 230 092,00	-	-
Filet de sécurité inflation	-	135 585,00	-	-
TICPE - Réforme de l'apprentissage	6 414 090,00	6 414 090,00	-	-
PSR - Réforme de l'apprentissage	3 009 741,00	3 009 741,00	-	-
Fonds de solidarité entre les régions	7 030 638,00	7 857 144,00	-	-
TICPE FPA dont IFSI	1 052 704,00	1 122 398,00	-	-
Autres TICPE	2 545 400,68	2 545 400,35	-	-
Autres contributions directes	1 445,00	3 608,00	-	-
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>307 348 386,80</b>	<b>314 183 910,35</b>	<b>2,2%</b>	<b>6 835 523,55</b>
Cartes Grises	28 242 172,00	29 836 227,00	-	-
Taxe sur les Rhums	1 930 654,87	1 844 681,05	-	-
Taxe sur les Carburants	137 198 716,94	137 952 816,36	-	-
Octroi de Mer Régional	136 356 450,63	140 444 575,25	-	-
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	3 620 392,36	4 105 610,69	-	-

- **a) La fiscalité directe**

- **les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 3,1 M€ (- 3,3 %)**

Aux termes de l'article 1635-o quinquies du code général des impôts (CGI), il est institué au profit des collectivités territoriales une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Cette taxe se divise en différentes composantes. Le produit de trois d'entre elles, visées aux articles 1519 HB, 1599 quater A et 1599 quater B du CGI, est versé aux régions. En effet, il faut rappeler que la base fiscale est assise sur le nombre de répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre qui disparaissent progressivement dans le cadre du déploiement de la fibre optique, rendant ainsi l'assiette fiscale structurellement dégressive.

La baisse de l'IFER à La Réunion en 2024 résulte d'un ensemble de mesures tarifaires spécifiques, de décisions nationales concernant le plafonnement de certaines composantes de l'impôt, et d'un contexte économique local défavorable. Ces facteurs combinés ont contribué à la diminution des recettes de l'IFER.

**- les recettes de fraction TVA : 107,1 M€ (+ 0,3 %)**

La Région perçoit deux fractions de TVA nationale :

- la première, en remplacement de la CVAE : 88,0 M€ (0 %)

L'article 8 de la loi de finances pour 2021 a supprimé la part régionale de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En contrepartie de la suppression de cette ressource, les régions bénéficient depuis 2021 du versement d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Afin d'assurer des compensations TVA au plus près des prévisions de recettes fiscales, le montant des compensations attribuées aux régions fait l'objet de plusieurs ajustements en cours d'année N :

- a. la compensation est basée initialement sur la prévision de TVA inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour l'année N ;
- b. elle fait ensuite l'objet d'une actualisation correspondant à l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour l'année N au mois d'octobre lors de la parution du projet de loi de finances de l'année N+1 ;
- c. enfin, un dernier ajustement est ensuite réalisé en fonction du montant définitif de TVA perçu au titre de l'année N au cours des premiers mois de l'année N+1.

- la seconde, en remplacement de la DGF : 19,1 M€ (+ 1,7 %)

Depuis 2018, la DGF des régions est remplacée par une fraction de TVA nationale. La Région bénéficie actuellement d'une faible évolution de l'assiette de la TVA et d'un montant garanti qui ne peut être inférieur à celui de la DGF perçue en 2017 (14,9 M€).

**- TICPE Frais de gestion : 31,2 M€ (0 %)**

Les frais de gestion sont composés des frais de gestion perçus sur la cotisation foncière des entreprises (CFE) de 16,8 M€ et des dotations destinées à compenser la baisse de ces frais de gestion en raison de mesures réglementaires telles que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels puis la suppression de la CVAE. Ces compensations représentent 14,4 M€ en 2024.

**- TICPE Réforme de l'apprentissage : 6,4 M€ (0 %)**

L'article 74 VIII de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoit le versement aux régions d'une part de TICPE correspondant à un droit à compensation au titre du transfert aux régions de la compétence orientation pour le financement des Délégations Régionales de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (DRONISEP).

D'autre part, à la suite de suppression de la compétence apprentissage exercée par les régions, l'article 76.I-2° de cette même loi attribue aux régions dont les ressources compensatrices supprimées ont excédé le financement des charges en matière d'apprentissage, un versement d'une part du produit de la TICPE. Cette recette reste stable.

**- le PSR Réforme de l'apprentissage : 3,0 M€ (0 %)**

Cette recette correspond au versement du prélèvement sur recettes (PSR) au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage. Ce montant est stable.

**- le Fonds de Solidarité aux Régions : 7,8 M€ (+ 11,8 %)**

La réforme de la péréquation régionale a été actée dans la loi de finances 2022 avec la création d'un nouveau fonds de solidarité régional. Sont contributeurs à ce fonds les régions dont le panier de

ressources par habitant est supérieur à 80 % de la moyenne. Le volume du fonds est égal à 0,1 % de la fraction de TVA CVAE en 2022 puis évolue chaque année de 1,5 % de l'augmentation du produit de TVA.

Les régions d'Outre-mer et la Corse sont éligibles à un reversement réparti entre elles en tenant compte de la population, du revenu par habitant, du nombre de personnes âgées de quinze à dix-huit ans et de la densité de population.

La Région a bénéficié d'un reversement de 7,4 M€ en 2023 et 7,8 M€ en 2024.

**- TICPE Formation Professionnelle IFSI : 1,1 M€ (+ 6,6 %)**

En 2024, il est alloué aux régions un montant de 232,4 M€ afin de les accompagner financièrement dans la gestion des Instituts de Formation en Soins Infirmiers pour la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales, la réalisation d'investissements immobiliers ainsi que des mesures de revalorisations catégorielles. Le montant perçu par la collectivité est de : 1,1 M€.

**- autres TICPE : 2,5 M€ (0 %)**

L'article 38-I de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 prévoit l'affectation d'une part, de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques en compensation des transferts de compétences vers la Région tels que le transfert de la gestion des fonds européens, les CREPS et le service de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants. Cette recette est stable.

**- le Filet de sécurité inflation : 135,5K€**

L'article 113 de la loi de finances pour 2023 a ainsi institué une dotation au titre du filet de sécurité inflation 2023 au profit des collectivités locales les plus impactées financièrement. Cette dotation vient faire face à la flambée des prix de l'énergie au titre de l'exercice 2023. Les dotations ont été versées le 11 décembre 2024 à la suite de la publication de l'arrêté le 4 décembre 2024.

**• b) La fiscalité indirecte**

Le produit au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation des ménages s'élève en 2024 à **314,1 M€**, en augmentation de (+) 2,2 % par rapport à 2023.

**- les cartes grises : 29,8 M€ (+ 5,6 %)**

Les comptes de 2024 comportent un encaissement tardif de 2,4 M€ relevant de l'exercice 2023. Après retraitement, le produit des immatriculations des véhicules au titre de 2024 s'élève à 27,4 M€ soit une baisse de 10 % par rapport à 2023.

En effet, les immatriculations de voitures particulières neuves à La Réunion ont diminué de (-) 10,1 % par rapport à 2023 passant de 27 524 à 24 740 immatriculations. Cette tendance à la baisse se mesure également en France hexagonale même si dans une moindre proportion de (-) 3,4 %. En revanche, les immatriculations de voitures d'occasion sont en léger recul de (-) 1 % à La Réunion contre (-) 2,9 % en France hexagonale, passant de 64 823 à 64 202 immatriculations.

S'agissant des véhicules électriques, les ventes sont en recul de (-) 22 % à La Réunion et la part de véhicules électriques s'élève dorénavant à 11,4 % en 2024 contre 13,2 % en 2023. Les voitures neuves restent majoritairement à essence à 68 %.

**- la taxe sur les Rhums : 1,8 M€ (- 4,5 %)**

Un recul de la consommation est constaté en 2024 pour un taux inchangé (106,71 € par hectolitre d'alcool pur).

**- la taxe sur la consommation des carburants (TSCC) : 137,9 M€ (+ 0,5 %)**

Elle est calculée sur le volume de carburant mis à la consommation sur le territoire régional durant l'année, avec application des tarifs votés par la Région soit 36,13 €/hl sur le gazole et 58,24 €/hl sur l'essence. Il est à noter un ralentissement de la consommation de carburant avec une légère dynamique de 0,5 % en 2024 contre 2 % en 2023.

La répartition de la TSCC s'établit comme suit :

- La Région perçoit 57,62 % du produit total de TSCC dont le préciput de 10 % qui est destiné au financement d'opérations d'investissement d'intérêt régional (article L 4434-3 du CGCT) ;
- 17,12 % au Département, 22,6 % aux communes et 3 % aux EPCI ayant mis en place un service public de transports urbains.

Ces taux de répartition sont fixés chaque année par délibération du conseil régional. Ils n'ont pas évolué depuis 2002.

**- l'Octroi de Mer Régional : 140,4 M€ (+ 3 %)**

Le produit de la taxe additionnelle à l'octroi de mer perçue par la Région frappe deux types d'opérations qui constituent deux parts distinctes du produit :

\* la première part, dite externe, porte sur le produit de certains biens importés (valeur en douane) ;

\* la seconde part, dite interne, porte sur le produit de certaines productions locales.

En 2024, une forte progression de 4 M€ est constatée en fin d'année correspondant à des régularisations intervenues sur l'exercice. Un courrier a été adressé aux services douaniers afin d'obtenir les évolutions des consommations sur le territoire pour les trois dernières années.

**- la taxe sur les entreprises de transport public aérien et maritime : 4,1 M€ (+ 13,4 %)**

L'article 285 ter du code des douanes prévoit « *qu'il est institué au profit des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion une taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime. Elle est ajoutée au prix demandé aux passagers* ».

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers et un tarif fixé par la Région à 4,57 €/passager depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023.

## B- DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT STABLES

	CA 2023	CA 2024	Evolution	
			%	€
<b>DOTATIONS ETAT</b>	<b>75 221 819,44</b>	<b>74 382 565,21</b>	<b>-1,1%</b>	<b>- 839 254,23</b>
Dotation Globale de Décentralisation	69 801 364,00	70 227 811,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	141 902,44	53 409,21	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100,00	2 071 892,00	-	-
Dotation - transfert des compensations d'exonérations de FDL	617 859,00	617 859,00	-	-
Autres	1 411 594,00	1 411 594,00	-	-

**- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 70,2 M€ (+ 0,6 %)**

La Région perçoit 70,2 M€ de Dotation Globale de Décentralisation.

**- le Fonds de Compensation de la TVA : 53,4 K€ (- 62,3 %)**

La recette perçue en 2024 s'est élevée à 53,4 K€ pour un volume de charges réelles éligibles de 3,2 K€ au compte administratif de 2023.

Seules deux natures comptables sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA en section de fonctionnement :

- 615221 : Il s'agit des dépenses d'entretien portées par la Région sur les bâtiments administratifs ;
- 615231 : Il s'agit des dépenses d'entretien portées par la Région sur la voirie.

**- la dotation de soutien à l'apprentissage : 2,0 M€ (- 36,2 %)**

La dotation de soutien à l'apprentissage contribue au financement des centres de formation pour l'apprentissage. Cette recette a diminué de (-) 1,2 M€ pour s'établir à 2 M€ en 2024 à la suite de la parution de l'arrêté en date du 13 mai 2024 qui fixe à 88 M€ l'enveloppe de financement des dépenses de fonctionnement des centres de formation d'apprentis affectée aux régions en 2024, soit une baisse de (-) 50 M€ pour l'ensemble des collectivités régionales.

**- la dotation de transfert des compétences d'exonérations de la Fiscalité Directe Locale (FDL) : 617,8 K€**

Cette recette est stable.

**- Autres : 1,4 M€**

## C- DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EN DIMINUTION

	CA 2023	CA 2024	Evolution	
			%	€
<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 205 414,05</b>	<b>86 928 138,17</b>	<b>23,8%</b>	<b>16 722 724</b>
<i>Europe</i>	<i>52 175 513,61</i>	<i>50 452 280,95</i>	<i>-3,3%</i>	<i>- 1 723 233</i>
Interreg 14-20	282 590,07	157 267,10		
Fse subvention globale 14-20	35 069 124,53	7 568 005,30		
Fse mobilité étudiante 14-20	-	6 129 860,84		
Fse formation professionnelle 14-20	2 413 857,98	3 681 670,38		
Feder bourses doctorales 14-20	382 260,00	123 780,00		
Feder 14-20 - Morondave	-	90 401,89		
Assistance technique 14-20	14 027 681,03	10 401 022,47		
PCS FEAMPA 21-27	-	233 070,00		
Fse+ 21-27 - FPA, sanitaire et social	-	22 067 202,97		
<i>Etat</i>	<i>15 396 515,96</i>	<i>31 890 342,05</i>	<i>107,1%</i>	<i>16 493 826</i>
Subventions (cybersécurité, pôle compétitivité, CNC)	142 805,83	414 757,00		
Participation de l'Etat au fonctionnement du CRR	200 000,00	200 000,00		
Participation de LADOM sur la continuité territoriale	334 343,00	-		
Pacte réunionnais investissement competences 2019-2022	14 400 000,00	26 117 615,13		
Fonds vert covoiturage KAROS	217 745,37	235 794,80		
CNC Développement cinéma et audiovisuel	-	30 000,00		
CAF PARS : Prestation Accueil Restauration Scolaire	-	4 775 851,35		
Participation de l'Etat - Région de Boeny à Madagascar	-	24 600,00		
Autres	101 621,76	91 723,77		
<i>Autres</i>	<i>2 633 384,48</i>	<i>4 585 515,17</i>	<i>74,1%</i>	<i>1 952 131</i>
Participation du Département au dispositif gaz	2 506 734,48	4 558 465,17		
Participation autres organismes	126 650,00	27 050,00		

- **a) Europe :**

Les subventions relèvent de la programmation opérationnelle européenne 2014-2020 et 2021-2027 pour 50,4 M€ réparties au titre du Fonds Social Européen (FSE) pour **39,0 M€**, au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour **11,4 M€**.

- **b) Etat :**

Il s'agit principalement de la participation de **26,1 M€** au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences en faveur de la formation professionnelle avec le premier acompte de la convention financière 2024 de 16 M€ et le second acompte de la convention financière 2023 de 10,1 M€. De plus, pour le projet régional de covoiturage Karos, la participation de l'Etat au titre du fond vert s'élève à hauteur de 0,2 M€.

- **c) Autres :**

Dans l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des foyers réunionnais face à l'inflation, la Région et le Département se sont mobilisés conjointement pour apporter une réponse coordonnée et responsable. Les deux collectivités contribuent à part égale depuis août 2022, à titre exceptionnel, à prendre en charge partiellement le prix de la bouteille de gaz de butane avec un tarif gelé à **15 € maximum**. Le dispositif a été reconduit en 2024.

Le remboursement par le Département à hauteur de 50 % du dispositif d'aides des familles pour la bouteille de gaz s'est élevé à **4,5 M€** en 2024.

## 2- DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE

Globalement, les recettes réelles d'investissement ont augmenté de + 39,6% et s'établissent à 279,4 M€. Hors produits exceptionnels (\*), l'évolution est de + 48,9%.

	CA 2023	CA 2024	Evolution	
			%	€
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)</b>	<b>200 168 613,73</b>	<b>279 434 881,40</b>	<b>39,6%</b>	<b>79 266 268</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)</b>	<b>184 609 571,21</b>	<b>274 819 459,98</b>	<b>48,9%</b>	<b>90 209 889</b>
<b>FISCALITE</b>	<b>7 027 918,94</b>	<b>455 341,75</b>	-	<b>- 6 572 577</b>
OM - FRDE	7 027 918,94	455 341,75	-	-
<b>DOTATIONS ETAT</b>	<b>78 377 649,25</b>	<b>83 429 877,27</b>	<b>6,4%</b>	<b>5 052 228</b>
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00		
Fonds de Compensation de la TVA	29 491 113,25	34 543 341,27		
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00		
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>107 719 682,07</b>	<b>186 910 230,48</b>	<b>73,5%</b>	<b>79 190 548</b>
Europe	70 276 916,99	126 393 960,42		
Etat	34 694 509,55	56 490 299,57		
Autres	2 748 255,53	4 025 970,49		
<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>7 043 363,47</b>	<b>8 639 431,90</b>	<b>22,7%</b>	<b>1 596 068</b>
Remboursement Régie THD	981 111,11	1 106 111,11		
Amendes radars automatiques et amendes de police	107 014,00	109 457,00		
Produits exceptionnels	1 503 204,64	3 704 737,92		
Produits Financiers	4 445 933,72	3 719 125,87		
Dépôts et cautionnement reçu	6 100,00	-		
<b>EMPRUNTS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

(\*) Recettes d'investissement retraitées : hors cessions, emprunts, FRDE, et produits exceptionnels

- **a) La Fiscalité :**

- **- Octroi de Mer – FRDE : 455,3 K€ (- 93,5 %)**

Chaque année, la Dotation Globale Garantie (DGG) est fixée par arrêté préfectoral. En fin d'exercice, si les encaissements de l'Octroi de Mer en N sont supérieurs au montant de la DGG, le produit supplémentaire est affecté au Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) en N+1 en investissement.

Il est réparti de la manière suivante :

- part régionale : 20 %

- part communale : 80 %

Pour 2024, la dotation affectée à la Région s'établit à 0,4 M€ en recul important par rapport à 2023.

La recette 2022 de l'octroi de mer avait fortement progressé.

- **b) Les dotations de l'ETAT : 83,4 M€ (+ 6,4 %)**

	CA 2023	CA 2024	Evolution	
			%	€
<b>DOTATIONS ETAT</b>	<b>78 377 649,25</b>	<b>83 429 877,27</b>	<b>6,4%</b>	<b>5 052 228,02</b>
Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	29 491 113,25	34 543 341,27	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00	-	-

- **la Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire (DRES) d'un montant de 46,9 M€** n'évolue plus depuis 2009 (gel des dotations de l'Etat).

- **le Fonds de Compensation de la TVA : 34,5 M€ (+ 17,1 %)**

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités locales en matière d'investissement.

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA, sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) de l'année N-1 (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'est pas récupérée par la voie fiscale.

En 2024 la recette FCTVA perçue s'est élevée à 34,5 M€, pour un volume de dépenses réelles éligibles de 210,5 M€ au compte administratif de 2023. L'évolution de 17,1 % (+ 5,1 M€) s'explique par une forte augmentation des dépenses d'investissement éligible au FCTVA en 2023 par rapport à 2022.

- **la dotation de soutien à l'apprentissage : 1,9 M€ (0 %)**

Cette recette est stable. Elle contribue au financement des dépenses d'investissement au profit des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

- **c) Les Subventions et Participations :**

Les subventions sont en forte augmentation et s'élèvent à **186,9 M€** en 2024, soit (+) 73,5 % par rapport à 2023.

La forte évolution concerne principalement les subventions européennes avec la clôture du programme européen 2014-2020 notamment l'instruction des soldes des projets financés et le démarrage des versements des acomptes de la programmation 2021-2027.

	CA 2023	CA 2024	Evolution	
			%	€
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>107 719 682,07</b>	<b>186 910 230,48</b>	<b>73,5%</b>	<b>79 190 548</b>
<b>Europe</b>	<b>70 276 916,99</b>	<b>126 393 960,42</b>	<b>79,9%</b>	<b>56 117 043</b>
Feader 14-20 - piste forestières	1 122 719,52	1 012 038,27		
Feder 14-20 - Aide aux petits investissements des entreprises	-	1 235 583,56		
Feder 14-20 - centre de formation	709 634,45	9 687 027,87		
Feder 14-20 - chauffe eau solaire	2 815 750,00	-		
Feder 14-20 - cheques numériques	-	1 433 547,27		
Feder 14-20 - Financière Région Réunion	7 250 000,00	1 250 000,00		
Feder 14-20 - Fonds de Solidarité Régionale Tourisme	-	4 455 302,51		
Feder 14-20 - Fonds rebond	1 500 000,00	4 301 509,43		
Feder 14-20 - investissement des lycées	5 165 146,64	1 291 330,96		
Feder 14-20 - mise aux normes des lycées	-	16 875 572,96		
Feder 14-20 - PIMANT acquisition données (PIG)	502 222,88	-		
Feder 14-20 - rénovation thermique des lycées	-	7 812 752,81		
Feder 14-20 - Réseau Régional de Transport Guidé	229 979,59	-		
Feder 14-20 - routes	45 977 386,72	7 022 007,52		
Feder 14-20 - solde NRL	-	44 490 593,91		
Feder 14-20 - TIC et équipements informatiques	260 874,55	58 334,35		
Feder 14-20 - voie vélo régionale	1 614 416,84	1 551 442,28		
Feder 14-20 REACT - EU - chèque équipements photovoltaïques	2 909 700,00	118 300,00		
FEAMPA 21-27	219 085,80	-		
Feder 21-27 - FAIRE	-	13 440 000,00		
Feder 21-27 - routes	-	10 358 616,72		
<b>Etat</b>	<b>34 694 509,55</b>	<b>56 490 299,57</b>	<b>62,8%</b>	<b>21 795 790</b>
Convention CNC Etat - Region (soutien à la prod. audio. et cinématographique)	-	361 334,00		
DEFFINOV appel à projets tiers lieux	390 000,00	-		
Etat - Schéma d'aménagement régional (SAR)	-	25 000,00		
Etat - Travaux patrimoine architecturale	-	24 000,00		
FEAMPA	-	483 098,00		
Financement d'une étude sur les énergies marines renouvelables	-	25 000,00		
Fonds de secours pour l'outre-mer (dégâts routiers)	5 486,64	199 028,73		
Navire école	346 640,00	-		
NRL - subvention AFITF	29 038 136,00	54 984 020,66		
Pont de la rivière de l'Est	238 274,57	388 818,18		
Rénovation Lycée Georges Brassens	7 121,56	-		
SHUNT Rivière des Galets	161 276,49	-		
Travaux RN3 chemin de ceinture St-Benoît et chemin piéton St-Joseph	1 401 492,10	-		
Voie Vélo Régionale Ste-Marie, St-Paul	3 106 082,19	-		
<b>Autres</b>	<b>2 748 255,53</b>	<b>4 025 970,49</b>	<b>46,5%</b>	<b>1 277 715</b>
ADEME - Planification Régionale de la Prévention de la Gestion des Déchets	126 237,53	-		
Aménagements RN1 Shunt Le Port, RN1 Eperon, RN1 RD41	-	2 327 064,63		
Commune de St-Denis - Trx nouveau pont	344 800,00	368 656,01		
Energie - Programme OMBREE	-	42 040,00		
Loto patrimoine Pont de la Rivière de l'Est	-	200 000,00		
Programme SARE - participation SRPP et EDF	702 218,00	-		
Programme SLIME - part. EDF et CLER (réseau pour la transition écologique)	1 575 000,00	1 088 209,85		

**- Europe : 126,4 M€ (+ 79,9 %)**

La forte évolution s'explique par l'instruction des soldes des conventions des programmes européens 2014-2020 particulièrement pour les projets routiers à hauteur de 63,4 M€ (dont la NRL avec 44,5 M€), la rénovation des lycées pour 34,3 M€, les dispositifs d'ingénierie financière pour 24,6 M€ et les projets informatiques dans les lycées 1,2 M€.

**- Etat : 56,5 M€ (+ 62,8 %)**

Dans ce poste, la principale recette (55,0 M€) correspond au solde de la subvention de l'AFITF pour le projet de la NRL1.

**-Les autres subventions : 4,0 M€ (+ 46,5 %)**

Ces recettes proviennent essentiellement des programmes des Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie SLIM ainsi que la participation du Département et des communes à quelques travaux sur la voirie régionale.

- **d) Autres recettes : 8,6 M€ (+ 22,7 %)**

	CA 2023	CA 2024	Evolution	
			%	€
<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>7 043 363,47</b>	<b>8 639 431,90</b>	<b>22,7%</b>	<b>1 596 068</b>
Remboursement Régie THD	981 111,11	1 106 111,11		
Amendes radars automatiques et amendes de police	107 014,00	109 457,00		
Produits exceptionnels	1 503 204,64	3 704 737,92		
Produits Financiers	4 445 933,72	3 719 125,87		
Dépôts et cautionnement reçu	6 100,00	-		

Ce poste intègre le remboursement d'un prêt à la régie THD d'un montant de 10,7 M€ dont la première échéance a débuté en 2022 et ce jusqu'en 2031. Ce prêt finance les investissements réalisés par la Régie THD pour la construction du réseau réunionnais d'infrastructures de communications électroniques à très haut débit.

Pour les produits exceptionnels, il s'agit de divers remboursements de trop perçu de subvention.

Enfin, les produits financiers correspondent principalement à la seconde restitution des fonds d'ingénierie gérés par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 3,7 M€ pour un financement global de 10 M€.

- **e) Emprunts : 0 M€ (-100,0%)**

	CA 2023	CA 2024	Evolution	
			%	€
<b>EMPRUNTS</b>	-	-		

En 2024 pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, la Région n'a pas eu recours à l'emprunt nouveau pour financer ses investissements. Ce qui représente une diminution de près de 200 M€ de l'encours de dette sur la période 2021-2024 ; l'encours s'élève à 1 121 M€ au 31 décembre 2024.

## LES DÉPENSES

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2024 s'élèvent à **917,8 M€** (+ 5,9 % par rapport à 2023). Hors annuité de la dette, les dépenses ont augmenté de + 5,3 %, pour s'établir à 812,2 M€.

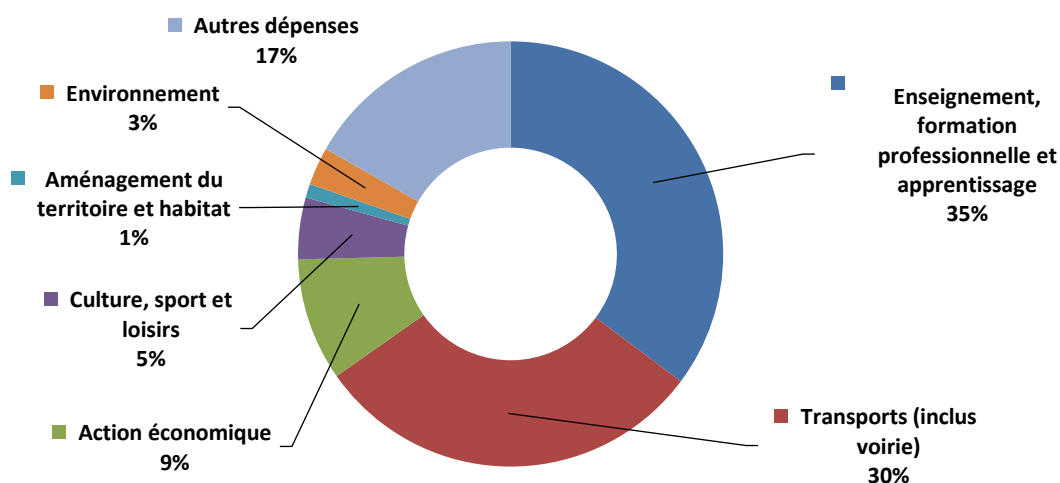
A périmètre constant de dépenses<sup>6</sup> et hors dette (cf. Tableau synthétique des dépenses présenté ci-après), le montant des réalisations est de **700,4 M€** contre 640,9 M€ l'année précédente, soit une évolution de + 9,3 %.

**Les dépenses sont constituées principalement des postes suivants :**

- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : 286,1 M€ (35 %) ;
- Transports et routes : 244,0 M€ (30 %) ;
- Action économique : 75,8 M€ (9 %) ;
- Culture, sport et loisirs : 38,1 M€ (5 %) ;
- Environnement : 23,5 M€ (3 %) ;
- Aménagement du territoire et habitat : 8,5 M€ (1 %).

La part consacrée aux autres dépenses s'élève 136,2 M€, soit 17 % (administration générale, conseils consultatifs, Europe...).

### REPARTITION DES DEPENSES REELLES (hors annuité de la dette)

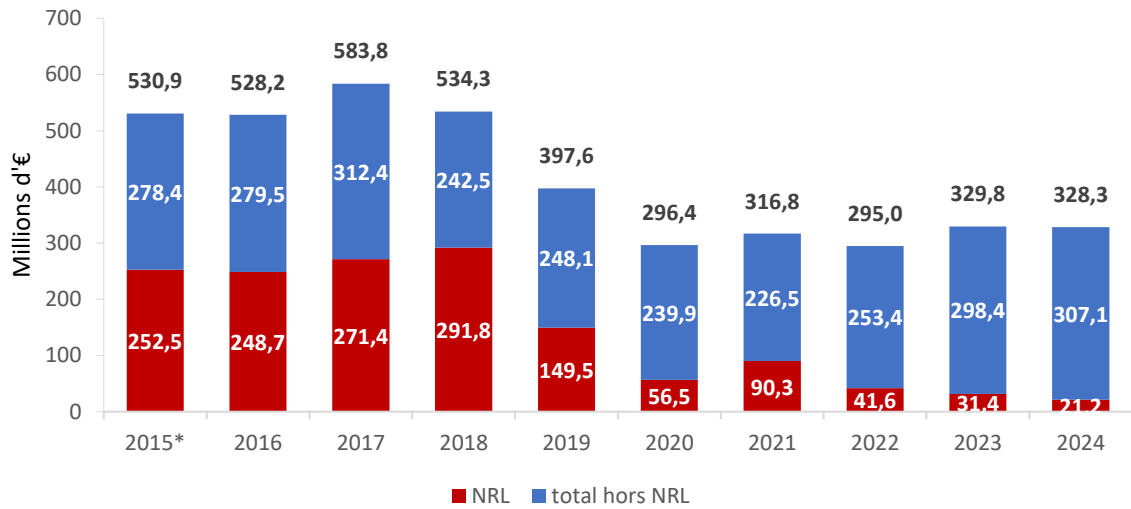


En 2024, les dépenses réelles d'investissement hors capital de la dette s'élèvent à **328,3 M€**, soit - 0,4 % par rapport à 2023.

<sup>6</sup> Certaines dépenses ont été retraitées pour permettre la comparaison entre 2023 et 2024 puisque soit elles ne sont pas présentes sur les 2 derniers exercices soit le dispositif a évolué sur la période. Elles sont détaillées dans le tableau synthétique des dépenses présentées ci-après.

## 1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

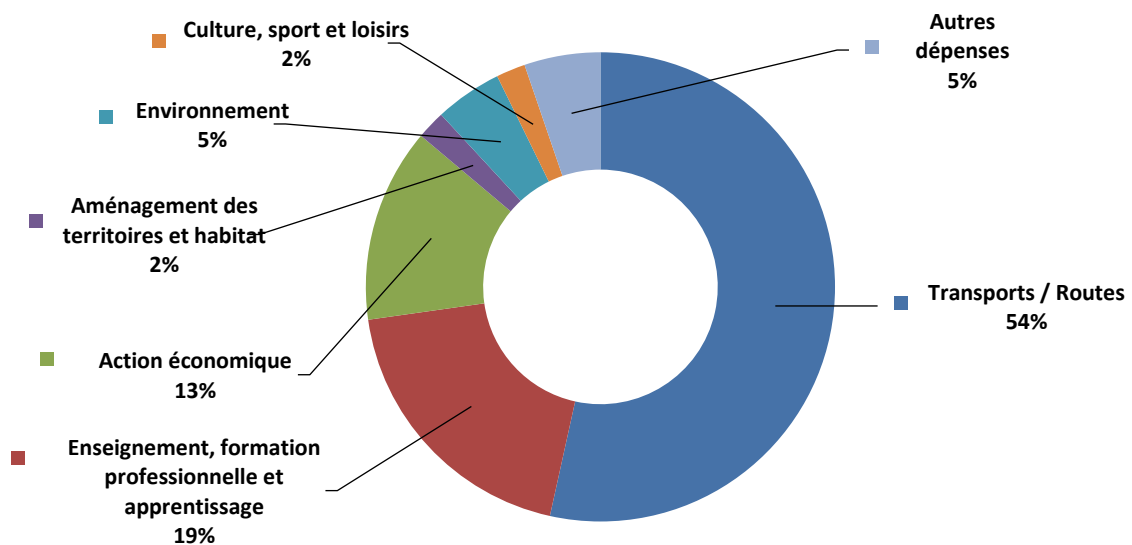
### Evolution des dépenses d'investissement (hors capital de la dette)



\* Retraitement des dépenses en 2015 de (-) 59,1 M€ correspondant à la subvention au budget annexe DSP des Musées pour 41,1 M€ et à l'acquisition de la Médiathèque de Saint Paul pour 18 M€.

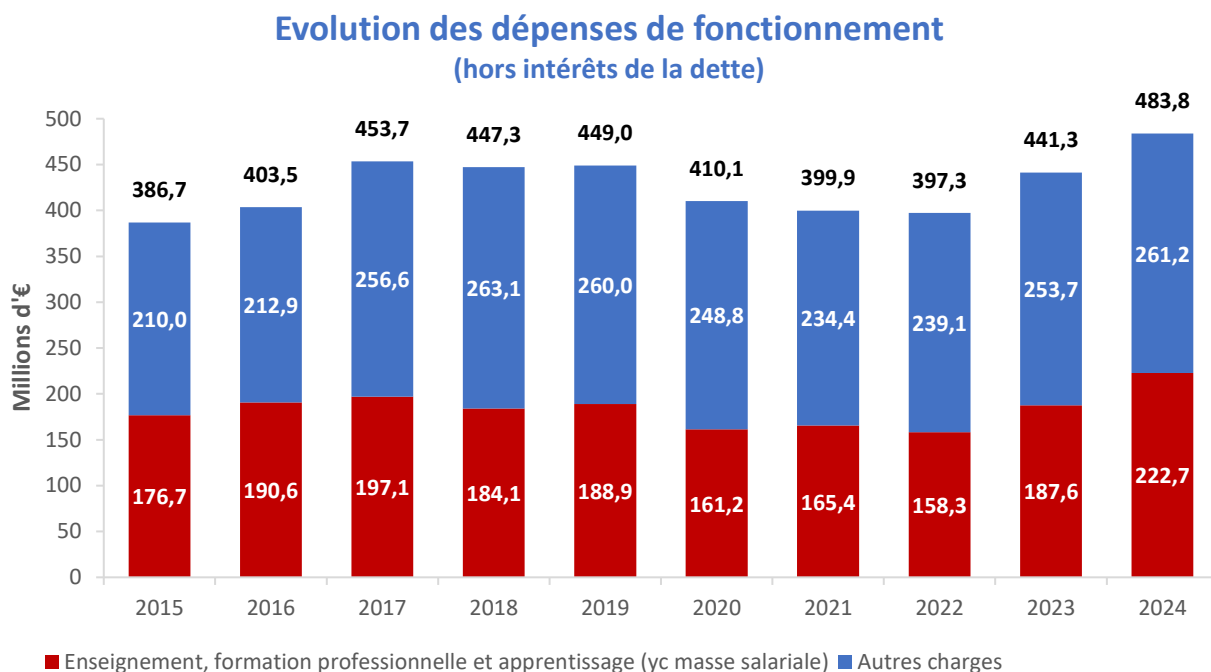
Sur une dépense de **328,3 M€** en 2024, les investissements s'élèvent à 175,5 M€ (54 %) pour les transports et les routes, 63,5 M€ (19 %) pour l'enseignement et la formation professionnelle, 43,9 M€ (13 %) pour l'économie, 15,2 M€ (5 %) pour l'environnement, 6,5 M€ (2 %) pour l'aménagement des territoires, 6,5 M€ (2 %) pour la culture et le sport et 17,2 M€ (5 %) pour les autres dépenses.

### REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors capital de la dette)



## 2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

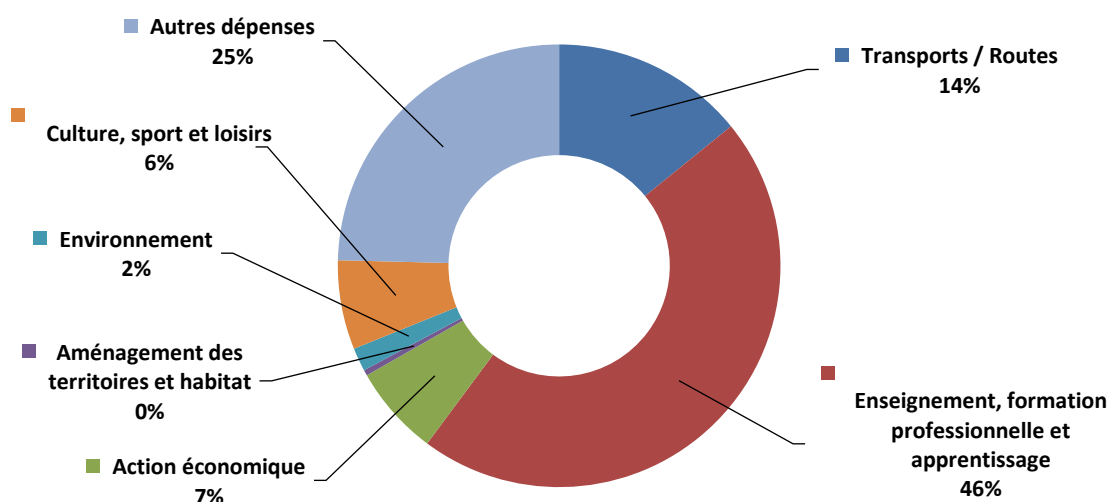
S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette, le montant est de **483,8 M€**, soit + 9,6 % par rapport à 2023.



Sur une dépense de **483,8 M€** en 2024, les charges s'élèvent à 222,7 M€ pour l'enseignement et la formation professionnelle, 68,5 M€ pour les transports (y compris voirie), 31,9 M€ pour l'économie, 31,5 M€ pour la culture et le sport, 8,3 M€ pour l'environnement, 2 M€ pour l'aménagement des territoires et 119 M€ pour les autres compétences.

### REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(hors intérêts de la dette)



## **Sur 2024, les principaux évènements à impact budgétaire sont les suivants :**

- Une augmentation du financement des lycées en fonctionnement (DGF) pour 26,1 M€, soit une hausse de 8,5 M€ (+ 48,4 %) notamment en raison de la hausse de la fréquentation de 35 % de la restauration scolaire et d'une dotation complémentaire de 2 M€ en faveur de la maintenance curative et la réparation des équipements des cuisines scolaires ;
- Les actions de formation professionnelle ont représenté une enveloppe de 53 M€ soit une forte progression de 13,3 M€ (+ 33,5 %) dont près de 8 M€ pour les formations sanitaires et sociales et 3 M€ supplémentaires pour la rémunération des stagiaires;
- Une mobilisation plus importante du dispositif PACTE de 32,7 M€ contre 22,2 M€ soit une hausse de + 10,5 M€ (+ 47,3 %) liée à notamment à un effectif double de rémunération de stagiaires en 2024 (+ 2 829) ;
- L'acquisition d'un bâtiment pour un montant de 7,6 M€ afin d'y installer un nouvel institut de formations en santé du CHU. Il regroupera les formations des infirmiers, aides-soignants et ambulanciers ;
- La reconduction de l'aide à l'acquisition de bouteilles de gaz financée conjointement avec le Département (50%), permettant aux familles réunionnaises de bénéficier d'un tarif plafonné à 15 €, a représenté un montant de 7,6 M€ contre 5,7 M€ l'année précédente, soit une hausse de 1,9 M€ (+ 33,5 %) ;
- La continuité territoriale dont le montant en 2024 s'établit à 4,7 M€ contre 6,5 M€ soit une baisse de (-) 1,9 M€ à la suite de la refonte du dispositif par l'Etat ;
- La poursuite de l'accompagnement financier des TPE et PME avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) dans le cadre du dispositif Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises (FAIRE). A ce titre, une deuxième dotation de 13,4 M€ a été versée au fonds ;
- L'apport de la Région à hauteur de 11,3 M€ en avances en comptes courants auprès de la SEMATRA pour accompagner la compagnie régionale Air Austral : ce montant est prévu dans le nouveau protocole de conciliation signé en 2024 par tous les actionnaires privés-publics ;
- S'agissant de la programmation du FEAMPA 2021-2027, les aides dédiées au développement et à l'accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture ont atteint 7,9 M€ en 2024 contre 1,3 M€ précédemment, soit une augmentation de 6,6 M€ ;
- Concernant les routes, la fin des travaux de la NRL sur le premier tronçon Saint-Denis/Grande Chaloupe a mobilisé un montant de 21,2 M€ (hors provisions pour contentieux en investissement et fonctionnement) ;
- Sur le secteur de la mobilité durable, un règlement de 14,4 M€ est intervenu pour l'acquisition de 83 bus dans le cadre du futur réseau Car Jaune dont le contrat de délégation de service public (DSP) sera renouvelé pour une durée de 6 ans de 2025 à 2031.

## TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES REELLES

	CA 2023				CA 2024				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
<b>AXE 1 : LE DEVELOPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE</b>	<b>182 147 682</b>	<b>149 630 965</b>	<b>37 144 916</b>	<b>67 570 574</b>	<b>204 671 014</b>	<b>177 338 937</b>	<b>144 516 818</b>	<b>70 576 872</b>	<b>12,4%</b>	<b>18,5%</b>	<b>289,1%</b>	<b>4,4%</b>
Hors dépenses retraitées	122 037 836	110 872 648	37 144 916	57 819 900	147 373 984	130 912 080	144 516 818	67 291 580	20,8%	18,1%	289,1%	-16,4%
<b>Politique éducative</b>	<b>23 492 299</b>	<b>22 929 372</b>	<b>30 412 537</b>	<b>54 500 667</b>	<b>30 675 354</b>	<b>28 454 483</b>	<b>110 063 028</b>	<b>46 079 817</b>	<b>30,6%</b>	<b>24,1%</b>	<b>261,9%</b>	<b>-15,5%</b>
dont manuels scolaires & cartable numérique	3 600 000	3 149 174	5 500 000	5 522 650	200 000		8 800 000	7 658 642	-94,4%	-100,0%	60,0%	38,7%
dont fonctionnement / équipement lycées (inclus DGF/DGE)	17 596 255	17 611 979	9 092 630	10 697 347	26 574 229	26 131 421	11 045 328	9 659 559	51,0%	48,4%	21,5%	-9,7%
dont constructions scolaires neufs			4 200 000	906 615			68 150 000	3 329 481			1522,6%	267,2%
dont réhabilitation et mise aux normes, accessibilité des bâtiments			5 210 273	15 184 589			4 729 658	11 396 654			-9,2%	-24,9%
dont rénovation efficacité thermique				10 625 904				972 600				-90,8%
dont travaux maintenance lycées			3 700 000	2 565 642			12 733 775	7 597 697			244,2%	196,1%
dont subvention lycées travaux maintenance			2 000 000	1 630 316			2 000 000	1 879 997			-	15,3%
dont PRR II communes-éducation				6 812 721				1 881 690				-72,4%
dont subvention ATTEE lycées privés	1 086 000	1 086 000			1 125 375	1 125 375			3,6%	3,6%		
dont mesures d'accompagnement secondaire (précarité menstruelle, connexions internet...)	587 200	504 975			1 782 470	859 107			203,6%	70,1%		
dont voie professionnelle							1 804 267	1 682 720				
dont plan lecture lycée							800 000	20 777				
dont mobilité éducative lycéenne					576 788	338 580						
dont divers (orientat°, voyages pédagog, valorisat°scolaires, frais gestion...)	622 844	577 245	709 634	554 901	416 492	-			-33,1%	-100,0%	-100,0%	-100,0%
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>22 420 972</b>	<b>23 070 591</b>	<b>15 000</b>	<b>346 398</b>	<b>21 869 121</b>	<b>19 761 429</b>	<b>291 542</b>	<b>2 347 340</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-14,3%</b>	<b>1843,6%</b>	<b>577,6%</b>
dont aides en faveur étudiants	3 650 600	3 042 343			3 300 000	3 487 250			-9,6%	14,6%		
dont mesures accompagnement	2 008 880	1 747 682			1 871 965	2 197 816			-6,8%	25,8%		
dont équipement et construction université			15 000	346 398			291 542	2 347 340			1843,6%	577,6%
dont bourse réussite étudiant/aides mobilité	10 135 709	8 958 009			9 339 800	8 683 555			-7,9%	-3,1%		
dont aides mobilité professionnelle	3 913 701	2 440 662			4 022 000	2 080 069			2,8%	-14,8%		
dont rattachement étudiant	2 710 800	3 234 043			3 285 000	3 257 561			21,2%	0,7%		
dont mesure accompagnement mobilité (divers...)	1 282	3 647 852			50 356	55 178			3827,9%	-98,5%		
<b>Formations adaptées</b>	<b>101 596 076</b>	<b>72 525 641</b>	<b>1 355 593</b>	<b>3 503 901</b>	<b>118 492 425</b>	<b>95 578 097</b>	<b>16 768 030</b>	<b>14 368 543</b>	<b>16,6%</b>	<b>31,8%</b>	<b>1137,0%</b>	<b>310,1%</b>
dont équipements des centres			289 411	404 268			2 370 555	1 519 136			719,1%	275,8%
dont travaux sur les centres (y compris maintenance)				976 336			5 750 000	3 488 272				257,3%
dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique			300 000	1 431 032			200 000	833 481			-33,3%	-41,8%
dont formation professionnelle et marchés (inclus sanitaires&sociales)	39 631 769	33 254 913			54 074 153	43 680 107			36,4%	31,3%		
dont rémunération des stagiaires (y compris PACTE)	10 124 997	10 037 138			20 294 084	20 321 821			100,4%	102,5%		
dont PACTE subventions et marchés	41 477 633	18 656 304			34 459 144	21 740 274			-16,9%	16,5%		
dont apprentissage	100 000				49 428	80 449			-50,6%			
dont mesure accompagnement (programme activité organismes...)	4 289 471	4 649 685			3 870 002	3 302 625			-9,8%	-29,0%		
dont bourses-aides à la formation	3 900 000	3 962 484			3 320 000	3 150 382			-14,9%	-20,5%		
dont PIC-subvention et marchés											-100,0%	
dont frais fonc/invest CPOI	1 664 741	1 630 677	366 182	372 012	1 529 796	1 567 227	434 985	374 519	-8,1%	-3,9%	18,8%	0,7%
dont subv° trav sur centres formation			400 000	282 753			400 000	540 644			-	91,2%
dont maîtrise des compétences clés	282 100	212 214			546 819	221 163			93,8%	4,2%		
dont construction centres formation												
dont acquisition bâtiments formation professionnelle							7 612 491	7 612 491				
dont autres prestations services, divers (réduction titre FSE...)	125 364	121 545		37 500	349 000	1 514 049			178,4%	1145,7%		-100,0%
<b>Excellence culturelle</b>	<b>15 688 287</b>	<b>14 728 967</b>	<b>3 040 864</b>	<b>3 785 047</b>	<b>18 274 853</b>	<b>17 645 960</b>	<b>4 970 807</b>	<b>4 113 344</b>	<b>16,5%</b>	<b>19,8%</b>	<b>63,5%</b>	<b>8,7%</b>
dont subvention équipement associations			1 144 027	893 638			845 026	923 697			-26,1%	3,4%
dont subvention fonctionnement associations	1 575 999	1 556 328			2 577 707	2 132 321			63,6%	37,0%		
dont divers manifestations culturelles	1 783 030	1 308 096			1 523 615	1 582 293			-14,5%	21,0%		
dont fonctionnement structures muséales	6 519 010	6 482 547			8 070 726	8 117 189			23,8%	25,2%		
dont fonctionnement salle de diffusion	1 439 353	1 505 906			1 546 115	1 527 473			7,4%	3,1%		
dont fonctionnement EPCC /PRMA	634 000	679 500			735 000	700 450			15,9%	1,4%		
dont CRR	1 708 976	1 592 796	280 000	373 537	1 967 222	1 670 731	280 000	498 198	15,1%	4,9%	-	33,4%
dont travaux/équip sur structures muséales			430 000	354 133			2 645 000	652 070			515,1%	84,1%
dont PRR Communes - Culture				1 632 751				1 318 397				-19,3%
dont pole régional littérature&diversité linguistique	163 460	120 792			122 840	157 011			-24,9%	30,0%		
dont aides entreprises culturelles	147 765	69 177	398 593	162 877	6 429	81 543	203 503	349 639	-95,6%	17,9%	-48,9%	114,7%
dont subvention équipements Communes							300 000					
dont schéma enseignement artistique	596 400	466 103			568 490	638 546			-4,7%	37,0%		
dont acquisition ouvrage, œuvres d'art, inventaire patrimoine, IOMMA, réhabilitation (divers...)	1 120 294	947 722	788 244	368 112	1 156 709	1 038 403	697 278	371 343	3,3%	9,6%	-11,5%	0,9%
<b>Excellence sportive</b>	<b>3 227 295</b>	<b>3 093 662</b>	<b>1 561 322</b>	<b>3 180 809</b>	<b>2 634 500</b>	<b>2 798 119</b>	<b>11 916 653</b>	<b>2 471 887</b>	<b>-18,4%</b>	<b>-9,6%</b>	<b>663,2%</b>	<b>-22,3%</b>
dont subvention équipement			383 956	777 236			606 000	600 565			57,8%	-22,7%
dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique			200 000	139 268			350 000	304 872			75,0%	118,9%
dont construction équipes sportifs			277 366	926 640			9 620 653	1 036 138			3368,6%	11,8%
dont subv fonctionnement sport	2 152 295	1 961 560			2 142 250	2 138 229			-0,5%	9,0%		
dont subv fonctionnement sport JIOI 2023, JO 2024	425 000	536 907			81 375	223 806			-80,9%	-58,3%		
dont trav maintenance EPS			700 000	34 645			1 340 000	212 907			91,4%	514,5%
dont PRR II Communes-sport				1 299 020				85 205				-93,4%
dont Institut régional sport océan indien						20 000						
dont divers (bourses, billets avion, classes découvertes, études...)	650 000	595 195		4 000	410 875	416 084		232 200	-36,8%	-30,1%		5705,0%
<b>Cohésion sociale et solidarités</b>	<b>15 702 354</b>	<b>13 262 333</b>	<b>365 000</b>	<b>234 506</b>	<b>12 704 362</b>	<b>13 080 450</b>	<b>225 908</b>	<b>238 937</b>	<b>-19,1%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-38,1%</b>	<b>1,9%</b>
dont investissements aides alimentaires + égalité des chances			215 562	193 062			153 786	85 500			-28,7%	-55,7%
dont aide aux familles (gaz)	7 700 000	5 674 301			6 900 000	7 573 552			-10,4%	33,5%		
dont politique de la ville	201 712	221 636			214 750	142 315			6,5%	-35,8%		
dont Continuité territoriale	6 639 999	6 548 580			4 823 000	4 654 404			-29,5%	-28,9%		
dont continuité territoriale-mobilité et accompagnement des jeunes					100 000	80 000						
dont démocratie participative (Assemblée Citoyenne Mobilités, Convention Citoyenne)	333 221	113 759			61 781	36 127	19 752	7 999	-81,5%	-68,2%		
dont divers (fonctionnement : EC + CT + santé)	627 422	704 058	149 438	41 444	604 831	594 052	52 371	145 438	-3,6%	-15,6%	-65,0%	250,9%
<b>Rénovation énergétique logements</b>	<b>20 400</b>	<b>20 400</b>	<b>394 600</b>	<b>2 019 246</b>	<b>20 400</b>	<b>20 400</b>	<b>280 850</b>	<b>957 004</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-28,8%</b>	<b>-52,6%</b>
dont logement réhab et amélioration			394 600	1 576 496				785 004			-100,0%	-50,2%
dont aménagement FRAFU EPS				442 750			260 850	172 000				-61,2%
dont divers (dotation ADIL, OFS...)	20 400	20 400			20 400	20 400	20 000	0	-	-		

	CA 2023				CA 2024				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
<b>AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS</b>	<b>28 418 188</b>	<b>24 161 285</b>	<b>58 850 778</b>	<b>46 382 826</b>	<b>60 315 502</b>	<b>34 771 992</b>	<b>42 444 021</b>	<b>43 183 436</b>	<b>112,2%</b>	<b>43,9%</b>	<b>-27,9%</b>	<b>-6,9%</b>
Hors dépenses retraitées	28 418 188	24 161 285	58 850 778	46 382 826	60 315 502	34 771 992	42 444 021	43 183 436	112,2%	43,9%	-27,9%	-6,9%
<b>Le tissu économique</b>	<b>9 216 235</b>	<b>7 162 579</b>	<b>45 198 987</b>	<b>32 732 345</b>	<b>8 847 510</b>	<b>8 002 625</b>	<b>18 192 552</b>	<b>27 455 453</b>	<b>-4,0%</b>	<b>11,7%</b>	<b>-59,8%</b>	<b>-16,1%</b>
dont soutien aux entreprises	8 694 715	6 794 459	44 876 627	16 641 358	8 131 443	7 628 451	6 443 492	15 957 579	-6,5%	12,3%	-85,6%	-4,1%
dont aides régionales aux entreprises		13 366	61 627	2 963 692	1 590 054	1 081 761	2 443 492	1 190 372		7993,4%	3864,9%	-59,8%
dont fonds de crédits			44 800 000	13 668 000	14 712	14 298		13 753 500			-100,0%	0,6%
dont fonds stratégique					48 825	37 975						
dont prêt relance					125	125	4 000 000	1 000 000				
dont aides organismes économiques	3 557 357	1 560 811	15 000	9 666	3 522 529	3 522 565			-0,9%	125,7%	-100,0%	-100,0%
dont aides animation économique (manif éco, entrep...)	2 782 996	2 949 613			594 522	827 554		13 707	-78,6%	-71,9%		
dont fonds aux soutien professionnels route	2 000 000	2 036 942			2 000 000	2 017 267			0,0%	-1,0%		
dont divers (frais gestion, études...)	354 362	233 728			359 476	126 907			1,4%	-45,7%		
<b>dont aménagement économique</b>	<b>521 520</b>	<b>368 120</b>	<b>322 359</b>	<b>16 090 987</b>	<b>716 068</b>	<b>374 173</b>	<b>11 749 060</b>	<b>11 497 874</b>	<b>37,3%</b>	<b>1,6%</b>	<b>3544,7%</b>	<b>-28,5%</b>
dont aménagements de zones d'activités (Eccocité + Bois Rouge+CPN)	252 500	102 500	237 359	915 987	120 000	120 000	414 060	151 130	-52,5%	17,1%	74,4%	-83,5%
dont Pierrefonds (aménagement)	241 863	241 863	85 000	175 000	290 302	241 802	85 000	96 743	20,0%	0,0%	-	-44,7%
dont augmentation capital SEMATRA				15 000 000			11 250 000	11 250 000				-25,0%
dont divers (études...)	27 157	23 757			305 766	12 371			1025,9%	-47,9%		
<b>L'internationalisation des entreprises</b>	<b>1 096 224</b>	<b>1 153 154</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 169 395</b>	<b>1 100 444</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>97,9%</b>	<b>-4,6%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
dont promotion export (\$soutien logistique)	1 096 224	1 153 154			2 169 395	1 100 444			97,9%	-4,6%		
dont fonctionnement internationalisation												
<b>L'accompagnement des secteurs d'avenir</b>	<b>2 324 864</b>	<b>2 459 650</b>	<b>1 753 673</b>	<b>2 163 423</b>	<b>29 082 301</b>	<b>8 829 372</b>	<b>8 042 683</b>	<b>3 097 001</b>	<b>1150,9%</b>	<b>259,0%</b>	<b>358,6%</b>	<b>43,2%</b>
dont l'innovation	1 264 626	1 113 631	-	-	1 147 452	886 967	784 424	1 101 039	-9,3%	-20,4%		
dont aides entreprises innovation (inclus projets)		41 976					740 149	833 733		-100,0%		
dont subv° fonct innovat°/aides animation		64 757			80 754	279 091		262 266		331,0%		
dont Agce Régionale Innovat°(fonct&CPN)	700 000	700 000							-100,0%	-100,0%		
dont structure accompagn innov° (CPN)	497 626	232 674			947 695	518 499	14 275	5 040	90,4%	122,8%		
dont divers (frais gest°, AMO, pole compétitivité...)	67 000	74 224			119 002	89 376	30 000		77,6%	20,4%		
dont la recherche	-	46 582	877 607	1 927 928	2 581	46 308	4 416 984	1 797 337	-0,6%	403,3%	403,3%	-6,8%
dont soutien à la recherche			96 615	1 121 986			699 390	711 326			609,2%	-36,6%
dont recherche agronomique			778 992	805 942			3 447 594	1 053 451			342,6%	30,7%
dont observation vulcanologique Piton Fournaise							100 000	0				
dont divers (subvention recherche...)		46 582			2 581	24 562	170 000	32 560		-47,3%		
<b>dont l'économie Bleue (y compris FEAMPa)</b>	<b>1 060 238</b>	<b>1 299 436</b>	<b>876 066</b>	<b>235 495</b>	<b>27 932 269</b>	<b>7 896 096</b>	<b>2 841 275</b>	<b>198 625</b>	<b>2534,5%</b>	<b>507,7%</b>	<b>224,3%</b>	<b>-15,7%</b>
<b>La relance du tourisme</b>	<b>11 300 430</b>	<b>9 347 999</b>	<b>1 801 022</b>	<b>1 073 162</b>	<b>11 637 216</b>	<b>10 291 266</b>	<b>6 089 950</b>	<b>2 773 524</b>	<b>3,0%</b>	<b>10,1%</b>	<b>238,1%</b>	<b>158,4%</b>
dont aménagements touristiques			87 850	95 294			453 311	1 133 614			416,0%	1089,6%
dont aides aux entreprises touristiques			1 059 259	379 307	5 606	3 049	1 035 139	1 087 989			-2,3%	186,8%
dont aide promotion touristique (FRT, IRT)	8 068 500	6 766 165			10 505 316	8 227 605	4 400 000	320 000	30,2%	21,6%		
dont animat°touristiq & aide organis éco (OTI)	3 032 051	2 581 834	653 913	531 182	1 118 000	1 918 165	201 500	231 921	-63,1%	-25,7%	-69,2%	-56,3%
dont études à caractère touristique				67 379								-100,0%
dont tourisme numérique & frais gest° & divers	199 879				8 293	142 447			-95,9%			
<b>Une agriculture forte et durable</b>	<b>10 746</b>	<b>10 746</b>	<b>1 355 149</b>	<b>62 405</b>	<b>55 373</b>	<b>55 373</b>	<b>474 565</b>	<b>907 157</b>	<b>415,3%</b>	<b>415,3%</b>	<b>-65,0%</b>	<b>1353,7%</b>
dont aides entreprises(inv) & frs gest°(fonct)	10 746	10 746	1 355 149	62 405	55 373	55 373	474 565	907 157	415,3%	415,3%	-65,0%	1353,7%
<b>L'audiovisuel</b>	<b>909 872</b>	<b>701 527</b>	<b>5 105 586</b>	<b>4 458 508</b>	<b>1 090 448</b>	<b>839 521</b>	<b>5 573 864</b>	<b>5 213 381</b>	<b>19,8%</b>	<b>19,7%</b>	<b>9,2%</b>	<b>16,9%</b>
dont aides aux entreprises								1 432 731				
dont animation						4 500						
dont fds soutien audio&créat°/eux vidéos (inv)&CPN maison cinéma+jeux (fonct)			4 755 586	3 714 001			4 553 414	3 498 985			-4,3%	-5,8%
dont soutien product° TV locales			300 000	497 800			320 450	281 665			6,8%	-43,4%
dont investissements indust images					681 332	513 150	700 000					
dont audiovisuel fonctionnement					409 116	321 870						
dont divers (nouveaux projets audio+adhés°+études)	909 872	701 527	50 000	246 707	2 893 809	2 595 348	500 000	905 308	-55,0%	-54,1%	-100,0%	-100,0%
<b>L'économie sociale et solidaire</b>	<b>2 014 387</b>	<b>1 375 576</b>	<b>1 130 381</b>	<b>873 415</b>	<b>2 893 809</b>	<b>2 595 348</b>	<b>500 000</b>	<b>905 308</b>	<b>43,7%</b>	<b>88,7%</b>	<b>-55,8%</b>	<b>3,7%</b>
dont aid structur+étud(inv)&éco alternatif(fonct)	2 014 387	1 375 576	826 541	421 233	2 881 509	2 583 048	500 000	905 308	43,0%	87,8%	-38,5%	114,9%
dont économie circulaire (aides animations et aux investissements)			303 840	452 182	12 300	12 300					-100,0%	-100,0%
<b>Le co-développement régional</b>	<b>331 104</b>	<b>1 142 975</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 166 242</b>	<b>1 716 177</b>	<b>-</b>	<b>17 844</b>	<b>856,3%</b>	<b>50,1%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
dont participation action coopération régionale	226 104	1 082 852			3 025 574	1 671 291		17 844	1238,1%	54,3%		
dont régions avances, Représentation Paris	105 000	60 124			140 668	44 886			34,0%	-25,3%		
<b>Le numérique</b>	<b>1 214 326</b>	<b>807 078</b>	<b>2 505 981</b>	<b>5 019 568</b>	<b>1 373 207</b>	<b>1 341 866</b>	<b>3 570 406</b>	<b>2 813 768</b>	<b>13,1%</b>	<b>66,3%</b>	<b>42,5%</b>	<b>-43,9%</b>
dont aides aux entreprises				6 886				249 771				3527,2%
dont aides aux organismes publics		26 574			152 100	55 250		65 370		107,9%		
dont animation												
dont régie THD (gazelle+aménag° numériq)			632 000	1 137 534				1 005 868			-100,0%	-11,6%
dont aménag° numériq fonctionnement	904 700	472 942			1 050 000	1 114 167			16,1%	135,6%		
dont KAP NUMERIK			1 643 981	3 766 184			3 370 406	1 425 558			105,0%	-62,1%
dont divers (adhésion, études, salon, stratégie...)	309 626	307 562	230 000	108 964	171 107	172 450	200 000	67 201	-44,7%	-43,9%	-13,0%	-38,3%
<b>AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>20 818 865</b>	<b>49 814 592</b>	<b>330 488 985</b>	<b>202 669 054</b>	<b>20 346 766</b>	<b>51 262 159</b>	<b>165 120 030</b>	<b>195 043 744</b>	<b>-2,3%</b>	<b>2,9%</b>	<b>-50,0%</b>	<b>-3,8%</b>
Hors dépenses retraitées	20 818 865	49 814 592	330 488 985	202 669 054	20 346 766	51 262 159	165 120 030	195 043 744	-2,3%	2,9%	-50,0%	-3,8%
<b>Des Infrastructures modernes</b>	<b>300 000</b>	<b>66 405</b>	<b>-</b>	<b>37 618 860</b>	<b>12 380</b>	<b>111 453</b>	<b>3 600 000</b>	<b>27 546 569</b>	<b>-95,9%</b>	<b>67,8%</b>	<b>-</b>	<b>-26,8%</b>
dont NRU/NEO et Possession	300 000	66 405		31 371 851	12 380	111 453		27 546 569	-95,9%	67,8%		-32,5%
dont autres grands travaux (contournements urbains, entrées de villes...)				6 247 009			3 600 000	6 365 634				1,9%
<b>La mobilité durable</b>	<b>1 778 894</b>	<b>31 387 812</b>	<b>160 836 156</b>	<b>68 194 493</b>	<b>1 553 486</b>	<b>33 620 462</b>	<b>49 206 169</b>	<b>49 353 620</b>	<b>-12,7%</b>	<b>7,1%</b>	<b>-69,4%</b>	<b>-27,6%</b>
dont travaux TCSP (prog régional rte)			98 100 000	20 041 276			19 500 000	10 561 008			-80,1%	-47,3%
dont voie et plan vélo régional			23 720 000	27 867 549			24 451 000	23 848 563			3,1%	-14,4%
dont travaux gares routières & investissements			191 156	391 275			5 255 169	376 559			2649,1%	-3,8%
dont frais fonctionnement gares routières	221 622	54 071			272 302	349 839			22,9%	547,0%		
dont subv° versée BA Transport		30 081 741				31 858 708				5,9%		
dont fonctionnement co-voiturage	1 181 712	607 934			1 281 184	1 411 915			8,4%	132,2%		
dont divers (subv°EPC+études+pole échange)	375 560	644 065	25 000	4 894 393				180 198	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-96,3%
dont acquisition matériels roulants réseau Cars Jaunes			38 800 000	15 000 000				14 387 292			-100,0%	-4,1%
<b>Le réseau routier</b>	<b>6 558 297</b>	<b>7 481 509</b>	<b>147 769 124</b>	<b>77 321 935</b>	<b>9 206 942</b>	<b>8 785 272</b>	<b>89 977 946</b>	<b>98 513 638</b>	<b>40,4%</b>	<b>17,4%</b>	<b>-39,1%</b>	<b>27,4%</b>
dont programme régional routes	271 953	241 808	138 924 124	61 832 892	290 000	250 040	81 505 296	87 934 839	6,6%	3,4%	-41,3%	42,2%
dont pistes forestières			1 300 000	2 843 399				1 434 061				

	CA 2023				CA 2024				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
<b>Le traitement des déchets et le cadre vie</b>	<b>10 567 374</b>	<b>9 444 447</b>	<b>232 624</b>	<b>984 548</b>	<b>7 707 155</b>	<b>7 138 633</b>	<b>1 014 582</b>	<b>1 802 293</b>	<b>-27,1%</b>	<b>-24,4%</b>	<b>336,1%</b>	<b>83,1%</b>
dont déchets cadre de vie	1 518 450	1 465 430		58 762	41 250	35 772	749 035	344 388	-97,3%	-97,6%		486,1%
dont plan gestion risques inondation (PGRi)				83 565				81 900				-2,0%
dont risque et adaptation climatique/Gestion risque	1 023 165	748 165			793 265	803 265	246 420	162 000	-22,5%	7,4%		
requin								1 193 879				275,1%
dont potabilisation				318 259								-100,0%
dont Politique de l'eau PRR				323 450								
dont PEC (Emplois verts + LAV, investissements chantiers +signalétiques...)	8 025 759	7 230 852	50 000		6 872 640	6 299 595	20 127	20 127	-14,4%	-12,9%	-59,7%	
dont divers			182 624	200 513							-100,0%	-100,0%
<b>L'autonomie énergétique</b>	<b>323 271</b>	<b>406 775</b>	<b>20 873 762</b>	<b>12 453 624</b>	<b>723 371</b>	<b>378 749</b>	<b>19 698 986</b>	<b>13 369 907</b>	<b>123,8%</b>	<b>-6,9%</b>	<b>-5,6%</b>	<b>7,4%</b>
dont aides aux collectivités et entreprises			615 328	372 005				210 427			-100,0%	-43,4%
dont Plan solaire: "aides photovoltaïques"			10 940 000	5 473 000			9 937 768	6 752 779			-9,2%	23,4%
dont Plan solaire "Aides chauffe eau solaire"			2 000 000	2 007 263			5 896 864	3 069 799			194,8%	52,9%
dont Travaux maîtrise d'ouvrage (études énergies renouvelables...)	33 000	61 103	4 140 805	257 642					-100,0%	-100,0%	-100,0%	-100,0%
dont énergie audit effikaz							310 330	85 374				
dont énergie bras des lianes				410 599	355 000	44 962	54 105	110 343				-73,1%
dont énergie éolien offshore							74 000	36 000				
dont énergie sce accompagnement rénovation énergétique (SARE)				1 321 916			606 916	1 119 878				-15,3%
dont énergie sce local intervention maîtrise énergie (SLIME)			2 180 000	1 554 585			1 700 000	1 376 527				-22,0%
dont autres études portées par SPL Energie							774 885	554 653				-11,5%
dont Documents stratégiques "Frais d'études"	290 217	345 618	132 000	164 010	341 012	285 673	154 022	54 127	17,5%	-17,3%	16,7%	-67,0%
dont Frais divers	54	54			27 359	48 114			50564,8%	88999,3%		-78,0%
dont Rénovation énergétique des logements			865 629	892 604			190 096					-100,0%
<b>TOTAL POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>231 384 736</b>	<b>223 606 842</b>	<b>426 484 679</b>	<b>316 622 454</b>	<b>285 333 281</b>	<b>263 373 088</b>	<b>352 080 869</b>	<b>308 804 052</b>	<b>23,3%</b>	<b>17,8%</b>	<b>-17,4%</b>	<b>-2,5%</b>
Hors dépenses retraitées	170 974 890	184 782 120	426 484 679	256 198 070	228 036 251	216 946 231	340 830 869	271 514 421	33,4%	17,4%	-20,1%	6,0%
<b>Finances</b>	<b>325 706</b>	<b>63 913 963</b>	<b>-</b>	<b>66 279 748</b>	<b>1 015 316</b>	<b>57 610 602</b>	<b>-</b>	<b>77 044 427</b>	<b>211,7%</b>	<b>-9,9%</b>	<b>-</b>	<b>16,2%</b>
dont Provisions		26 209 000				23 034 000					-12,1%	
dont Dette		29 699 997		66 279 748		31 160 370		74 444 600	211,7%	4,9%		12,3%
dont Autres	325 706	8 004 965			1 015 316	3 416 232		2 599 827		-57,3%		
<b>Ressources Humaines</b>	<b>4 595 517</b>	<b>165 622 616</b>	<b>20 000</b>	<b>11 946</b>	<b>4 635 387</b>	<b>174 388 814</b>	<b>20 000</b>	<b>14 507</b>	<b>0,9%</b>	<b>5,3%</b>	<b>-</b>	<b>21,4%</b>
dont ATTEE	57 000	64 076 221			57 000	76 601 392			0,0%	19,5%		
dont Conservatoire Régional		7 146 850				11 189 496				56,6%		
dont Routes	32 000	19 291 089			36 000	21 253 280			12,5%	10,2%		
dont Fonds Européens		6 595 296			28 000	7 197 279				9,1%		
dont Administration générale	4 506 517	68 513 161	20 000	11 946	4 514 387	58 147 368	20 000	14 507	0,2%	-15,1%		21,4%
<b>Système information et organisations</b>	<b>1 953 421</b>	<b>1 937 060</b>	<b>2 249 430</b>	<b>2 068 583</b>	<b>2 903 200</b>	<b>2 142 369</b>	<b>5 780 000</b>	<b>3 264 659</b>	<b>48,6%</b>	<b>10,6%</b>	<b>157,0%</b>	<b>57,8%</b>
<b>Patrimoine</b>	<b>2 060 000</b>	<b>1 825 082</b>	<b>15 602 894</b>	<b>7 570 223</b>	<b>3 149 115</b>	<b>3 050 990</b>	<b>3 173 000</b>	<b>10 194 967</b>	<b>52,9%</b>	<b>67,2%</b>	<b>-79,7%</b>	<b>34,7%</b>
<b>Administration Générale</b>	<b>8 725 137</b>	<b>11 662 470</b>	<b>3 654 822</b>	<b>3 449 198</b>	<b>9 347 583</b>	<b>11 790 644</b>	<b>4 117 295</b>	<b>3 408 010</b>	<b>7,1%</b>	<b>1,1%</b>	<b>12,7%</b>	<b>-1,2%</b>
dont CESER, CCEE	727 680	1 766 747			665 793	1 823 187			-8,5%	3,2%		
dont Assemblée	348 350	2 211 498	39 480	30 056	344 485	2 265 047	36 414	12 759	-1,1%	2,4%	-7,8%	-57,5%
dont Affaires générales	39 181	2 18 309			496 839	39 036			1168,1%	-82,1%		
dont Commande publique, affaires juridiques	2 581 955	2 409 189			3 401 930	3 590 832			31,8%	49,0%		
dont Moyens généraux	5 027 971	5 056 727	3 615 342	3 419 142	4 438 536	4 072 543	4 080 881	3 395 252	-11,7%	-19,5%	12,9%	-0,7%
Autres	8 193 198	2 405 346	200 000	37 737	3 094 036	2 640 464	104 000	31 939	-62,2%	9,8%	-48,0%	-15,4%
<b>TOTAL MISSIONS TRANSVERSALES</b>	<b>25 852 979</b>	<b>247 366 537</b>	<b>21 727 146</b>	<b>79 417 435</b>	<b>24 144 638</b>	<b>251 623 884</b>	<b>13 194 295</b>	<b>93 958 509</b>	<b>-6,6%</b>	<b>1,7%</b>	<b>-39,3%</b>	<b>18,3%</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts/capital) et DEPENSES RETRAITEES</b>	<b>196 827 869</b>	<b>371 552 411</b>	<b>448 211 825</b>	<b>269 335 757</b>	<b>252 180 889</b>	<b>411 915 373</b>	<b>354 025 164</b>	<b>288 428 503</b>	<b>28,1%</b>	<b>10,9%</b>	<b>-21,0%</b>	<b>7,1%</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts/capital)</b>	<b>257 237 715</b>	<b>441 273 381</b>	<b>448 211 825</b>	<b>329 760 142</b>	<b>309 477 919</b>	<b>483 836 601</b>	<b>365 275 164</b>	<b>328 317 961</b>	<b>20,3%</b>	<b>9,6%</b>	<b>-18,5%</b>	<b>-0,4%</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>257 237 715</b>	<b>470 973 379</b>	<b>448 211 825</b>	<b>396 039 889</b>	<b>309 477 919</b>	<b>514 996 972</b>	<b>365 275 164</b>	<b>402 762 561</b>	<b>20,3%</b>	<b>9,3%</b>	<b>-18,5%</b>	<b>1,7%</b>

Certaines dépenses sont retraitées pour permettre la comparaison entre 2023 et 2024, soit parce qu'elles ne sont pas présentes sur les deux exercices, soit parce que le périmètre du dispositif a évolué sur la période. Ainsi, les dépenses retraitées s'établissent par axes politiques, comme suit :

DEPENSES EXCEPTIONNELLES RETRAITEES	CA 2023				CA 2024				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
<b>Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire</b>	<b>60 109 846</b>	<b>38 758 317</b>	<b>-</b>	<b>9 750 674</b>	<b>57 297 030</b>	<b>46 426 857</b>	<b>-</b>	<b>3 285 292</b>	<b>-4,7%</b>	<b>19,8%</b>	<b>-</b>	<b>-66,3%</b>
dont PACTE (inclus rémunération)	45 044 847	22 223 518			45 443 228	32 724 357			0,9%	47,3%		
dont aide aux familles (gaz)	7 700 000	5 674 301			6 900 000	7 573 552			-10,4%	33,5%		
dont dép except. COVID (aides étudiants, emplois sport et recherche)		127 760		6 182		48 000						-100,0%
dont PRR II communes-éducation				6 812 721				1 881 690				-72,4%
dont apprentissage	100 000				49 428	80 449			-50,6%	-100,0%		
dont PIC-subsvention et marchés		682										-19,3%
dont PRR Communes - Culture				1 632 751				1 318 397				-93,4%
dont PRR II Communes-sport				1 299 020				85 205				
dont subv fonctionnement sport JOI 2023	395 000	506 907				118 431			-100,0%	-76,6%		
dont subv fonctionnement sport JO 2024	30 000	30 000			81 375	105 375						
Continuité territoriale (hors bons étudiants Covid)	6 839 999	6 548 580			4 823 000	4 654 404			-29,5%	-28,9%		
dont Autres (réduction titres FSE mobilité, reversement rém.)		3 646 370				1 122 289						-69,2%
<b>AXE 2: Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 250 000</b>	<b>11 265 350</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-24,9%</b>
dont dép except. SEMATRA				15 000 000			11 250 000	11 250 000				-25,0%
dont dép except. COVID (chèques numériques, aides entreprises)								15 350				
<b>AXE 3: Le Développement Durable et la Transition Ecologique</b>	<b>300 000</b>	<b>66 405</b>	<b>-</b>	<b>35 673 711</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22 738 991</b>	<b>-100,0%</b>	<b>-100,0%</b>	<b>-</b>	<b>-36,3%</b>
dont PRR Bâtiment				3 978 409				1 538 056				-60,8%
dont Politique de l'eau PRR				323 450								-100,0%
dont dépenses exceptionnelles NRL	300 000	66 405		31 371 851				21 180 935	-100,0%	-100,0%		-32,5%
<b>Missions transversales</b>	<b>-</b>	<b>30 896 248</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 494 372</b>	<b>-</b>	<b>2 599 827</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-17,5%</b>
dont Provisions		26 209 000				23 034 000						-12,1%
dont Autres (annul titres FSE, restitution OM)		4 687 248				2 460 372		2 599 827				-47,5%
<b>Total retraitement</b>	<b>60 409 846</b>	<b>69 720 970</b>	<b>-</b>	<b>60 424 385</b>	<b>57 297 030</b>	<b>71 921 229</b>	<b>11 250 000</b>	<b>39 889 459</b>	<b>-5,2%</b>	<b>3,2%</b>	<b>-</b>	<b>-34,0%</b>

Les subventions européennes des programmes opérationnels 2014-2020 et 2021-2027 versées en 2024 à partir des budgets annexes sont réparties en CP suivant les axes politiques régionales comme suit :

DEPENSES FONDS EUROPEENS	CA 2023		CA 2024		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	CP	CP	CP	CP	CP	CP
<b>Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire</b>	<b>6 948 950</b>	<b>84 435 584</b>	<b>4 266 668</b>	<b>131 564 191</b>	<b>-38,6%</b>	<b>55,8%</b>
<i>FEDER 2014-2020</i>	1 011 433	84 094 992	137 761	126 855 789	-86,4%	50,8%
<i>POCT 2014-2020</i>	4 393 128	340 593	3 281 692	551 518	-25,3%	61,9%
<i>FEDER/FSE 2021-2027</i>	1 544 389		847 214	4 156 883	-45,1%	
<i>INTERREG 2021-2027</i>						
<b>AXE 2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons</b>	<b>43 110 681</b>	<b>65 501 356</b>	<b>13 917 961</b>	<b>69 070 003</b>	<b>-67,7%</b>	<b>5,4%</b>
<i>FEDER 2014-2020</i>	40 712 378	65 501 356	8 400 646	55 514 570	-79,4%	-15,2%
<i>POCT 2014-2020</i>	2 206 899		18 986		-99,1%	
<i>FEDER/FSE 2021-2027</i>	191 403		5 154 126	13 555 433	2592,8%	
<i>INTERREG 2021-2027</i>			344 204			
<b>AXE 3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique</b>	<b>655 448</b>	<b>144 506 405</b>	<b>2 355 283</b>	<b>193 783 475</b>	<b>259,3%</b>	<b>34,1%</b>
<i>FEDER 2014-2020</i>		144 339 786		161 257 534		11,7%
<i>POCT 2014-2020</i>	655 448	166 619	2 273 768	1 947 039	246,9%	1068,6%
<i>FEDER/FSE 2021-2027</i>				30 578 901		
<i>INTERREG 2021-2027</i>			81 515			
<b>Missions transversales</b>	<b>6 632 651</b>	<b>-</b>	<b>11 597 180</b>	<b>15 342 118</b>	<b>74,8%</b>	
<i>FEDER 2014-2020</i>	6 388 170		10 716 882		67,8%	
<i>POCT 2014-2020</i>	244 482		880 297		260,1%	
<i>FEDER/FSE 2021-2027</i>			1	14 097 069		
<i>INTERREG 2021-2027</i>				1 245 049		
<b>Total Fonds Européens</b>	<b>57 347 730</b>	<b>294 443 346</b>	<b>32 137 092</b>	<b>409 759 788</b>	<b>-44,0%</b>	<b>39,2%</b>

En consolidant fonds propres Région et fonds européens, l'exécution des dépenses régionales en CP se répartissent sur les axes politiques comme suit :

DEPENSES BUDGET PRINCIPAL + FONDS EUROPEENS	CA 2023		CA 2024		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	CP	CP	CP	CP	CP	CP
<b>Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire</b>	<b>156 579 915</b>	<b>152 006 159</b>	<b>181 605 605</b>	<b>202 141 063</b>	<b>16,0%</b>	<b>33,0%</b>
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	149 630 965	67 570 574	177 338 937	70 576 872	18,5%	4,4%
<i>FONDS EUROPEENS</i>	6 948 950	84 435 584	4 266 668	131 564 191	-38,6%	55,8%
<b>AXE 2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons</b>	<b>67 271 966</b>	<b>111 884 182</b>	<b>48 689 953</b>	<b>112 253 440</b>	<b>-27,6%</b>	<b>0,3%</b>
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	24 161 285	46 382 826	34 771 992	43 183 436	43,9%	-6,9%
<i>FONDS EUROPEENS</i>	43 110 681	65 501 356	13 917 961	69 070 003	-67,7%	5,4%
<b>AXE 3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique</b>	<b>50 470 040</b>	<b>347 175 459</b>	<b>53 617 442</b>	<b>388 827 219</b>	<b>6,2%</b>	<b>12,0%</b>
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	49 814 592	202 669 054	51 262 159	195 043 744	2,9%	-3,8%
<i>FONDS EUROPEENS</i>	655 448	144 506 405	2 355 283	193 783 475	259,3%	34,1%
<b>Missions transversales</b>	<b>253 999 188</b>	<b>79 417 435</b>	<b>263 221 064</b>	<b>109 300 627</b>	<b>3,6%</b>	<b>37,6%</b>
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	247 366 537	79 417 435	251 623 884	93 958 509	1,7%	18,3%
<i>dont Dette</i>	29 699 997	66 279 748	31 160 370	74 444 600		
<i>FONDS EUROPEENS</i>	6 632 651	-	11 597 180	15 342 118	74,8%	
<b>Total Budget Principal + Fonds Européens</b>	<b>498 621 112</b>	<b>624 203 488</b>	<b>515 973 694</b>	<b>738 077 749</b>	<b>3,5%</b>	<b>18,2%</b>
<b>HORS DETTE (intérêts/capital)</b>						
<b>Total Budget Principal + Fonds Européens</b>	<b>528 321 109</b>	<b>690 483 235</b>	<b>547 134 064</b>	<b>812 522 349</b>	<b>3,6%</b>	<b>17,7%</b>

## **Axe 1 : Le Développement humain et solidaire (AE/AP= 349,2 M€ ; CP= 247,9 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 219,3 M€ ; CP= 217,2 M€)**

### **Politique éducative (AE/AP= 140,7 M€ ; CP= 74,5 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 53,9 M€ ; CP= 77,4 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 30,7 M€ ; CP= 28,5 M€) (en 2023 : AE= 23,5 M€ ; CP= 22,9 M€)**

Dans ce secteur, la dépense concerne principalement le financement du fonctionnement des lycées (DGF) pour 26,1 M€ en crédit de paiement (CP), soit une hausse de 8,5 M€ (+ 48,4 %) par rapport à 2023 en raison de la hausse de fréquentation de près de 35% de la restauration scolaire et d'une dotation complémentaire de 2 M€ en faveur de la maintenance curative et la réparation des équipements des cuisines scolaires. Le nombre de demi-pensionnaires s'établit à 19 517 à la rentrée de 2024 contre 14 058 en 2023.

**Investissement : (AP= 110,1 M€ ; CP= 46,1 M€) (en 2023 : AP= 30,4 M€ ; CP= 54,5 M€)**

Le financement des lycées en équipement (DGE) s'élève à 9,7 M€ en 2024 afin de permettre aux établissements de faire face aux besoins matériels, en tenant compte des filières de formation proposées. Ainsi, s'agissant des équipements informatiques et numériques, une enveloppe de 2,6 M€ a été consacrée pour de nouveaux besoins liés aux équipements spécifiques des filières d'enseignement, à l'infrastructure du réseau et à l'installation de bornes Wifi.

De plus, les travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées ont représenté un montant de 11,4 M€. En complément, une somme de 8,6 M€ a été consacrée aux travaux de rénovation liés à l'efficacité thermique et à la maintenance.

Le financement du cartable numérique s'élève à 4,9 M€ sur l'exercice 2024, permettant ainsi d'équiper tous les primo lycéens d'un PC convertible 360° pour un apprentissage de qualité au numérique. Grâce au Numérisak, 15 392 primo-lycéens ont bénéficié d'un équipement informatique doté de ressources pédagogiques numériques embarquées.

S'agissant des manuels scolaires, la collectivité a financé l'acquisition pour 2,7 M€ de manuels et ressources numériques pédagogiques des lycées. En 2024, 255 122 licences (dont 252 702 manuels numériques et 2 420 ressources numériques) ont été commandées pour 50 lycées et 139 disciplines.

En matière de constructions scolaires, des études ont été portées à hauteur de 3,3 M€ sur le projet du lycée de la mer au Port et 0,3 M€ sur le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie.

### **Enseignement supérieur (AE/AP= 22,1 M€ ; CP= 22,1 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 22,4 M€ ; CP= 23,4 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 21,9 M€ ; CP= 19,8 M€) (en 2023 : AE= 22,4 M€ ; CP= 23,1 M€)**

Le dispositif d'aide en faveur des étudiants mobilise un montant de 3,5 M€ en CP soit une hausse de 0,4 M€ (+14,6 %) par rapport à 2023, permettant ainsi à 1 928 étudiants de bénéficier d'un soutien financier à l'aide de l'Allocation Régionale d'Enseignement Supérieur (ARES). Il est à noter une évolution dans les conditions d'octroi des aides puisque l'âge limite des étudiants inscrits à la Réunion a été relevé de 27 à 30 ans, pour être aligné sur les dispositifs d'aides à la mobilité.

Les allocations en relation avec les dispositifs de bourse réussite étudiants ainsi que les aides à la mobilité éducative et professionnelle restent constantes sur l'exercice, à hauteur de 10,8 M€. Sur l'année scolaire 2023/2024, 2 071 étudiants ont bénéficié d'un financement de la collectivité régionale.

S'agissant du dispositif d'aide au ressourcement en faveur des étudiants en France hexagonale ou à l'étranger, 4 808 bons de ressourcement ont été accordés pour un montant de 3,3 M€ soit une augmentation de 0,7 %. Cette aide a été renforcée afin de soutenir le plus grand nombre d'étudiants réunionnais en mobilité et de permettre leur insertion dans le tissu économique réunionnais, à travers la réalisation de stages localement. Ainsi, 308 étudiants réunionnais ont effectué leur stage à la Réunion en 2024 pendant cette période de ressourcement.

**Investissement : (AP= 0,3 M€ ; CP= 2,3 M€) (en 2023 : AP= 0,02 M€ ; CP= 0,3 M€)**

Un montant de 2,3 M€ est consacré aux équipements et constructions universitaires, soit une augmentation de 2 M€ par rapport à l'exercice précédent. Les projets correspondent aux opérations financées dans le cadre du POE FEDER 2014-2020 et concernent notamment la construction et l'extension des nouveaux bâtiments sur les principaux sites de l'Université de La Réunion tel que l'UFR Santé dans le Sud, permettant ainsi d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des étudiants.

**Formations adaptées (AE/AP= 135,3 M€ ; CP= 109,9 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 103,0 M€ ; CP= 76,0 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 118,5 M€ ; CP= 95,6 M€) (en 2023 : AE= 101,6 M€ ; CP= 72,5 M€)**

La formation professionnelle et la rémunération des stagiaires représentent un poste important de la politique du développement humain avec un montant de 53 M€ en CP, soit + 13,3 M€ (+ 33,5 %) par rapport à l'exercice précédent dont près de + 8 M€ pour les formations sanitaires et sociales et + 2,7 M€ pour la rémunération des stagiaires. De plus, la signature de la convention financière 2024 du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC) pour la période 2024-2027 a permis la mise en place d'offre de formations adaptée à hauteur de 32,7 M€ contre 22,2 M€ précédemment (y compris la rémunération des stagiaires), soit une augmentation de + 10,5 M€ (+ 47,3 %).

**Investissement : (AP= 16,8 M€ ; CP= 14,4 M€) (en 2023 : AP= 1,4 M€ ; CP= 3,5 M€)**

Les travaux sur les centres de formation ainsi que les mises aux normes, rénovations thermiques et équipements des centres ont été financés à hauteur de 5,8 M€ soit une hausse de + 3 M€.

Par ailleurs, l'acquisition d'une partie de l'hôtel Bellepierre à Saint-Denis pour un montant de 7,6 M€ permettra d'accueillir prochainement le nouvel institut d'études en santé du CHU. Il regroupera les formations des infirmiers, aides-soignants et ambulanciers.

**Excellence culturelle (AE/AP= 23,2 M€ ; CP= 21,8 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 18,7 M€ ; CP= 17,5 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 18,3 M€ ; CP= 17,6 M€) (en 2023 : AE= 15,7 M€ ; CP= 14,7 M€)**

Dans ce secteur, près de la moitié du budget, soit 8,1 millions d'euros, est dédiée au fonctionnement des musées régionaux. En 2024, une nouvelle délégation de service public a été confiée à la SPL Réunion des Musées Régionaux pour l'exploitation des musées.

L'autre partie du budget, soit 9,5 M€, finance les activités du Conservatoire à Rayonnement Régional (1,7 M€), diverses manifestations culturelles (1,6 M€), le fonctionnement des associations (2,1 M€) et des salles de diffusion (1,5 M€).

**Investissement : (AP= 5,0 M€ ; CP= 4,1 M€) (en 2023 : AP= 3,0 M€ ; CP= 3,8 M€)**

Plusieurs projets culturels ont bénéficié du soutien du Plan de Relance Régional (PRR), pour un montant total de 1,3 M€ (montants déjà engagés antérieurement). Ces crédits de paiement ont notamment permis

de financer les soldes de diverses opérations, telles que la construction d'un centre intercommunal d'enseignement artistique à Plateau Caillou, le réaménagement de l'espace culturel Noël BATAILLE à Sainte Rose ou la construction d'une salle polyvalente de la place des festivités à Trois Bassins.

Par ailleurs, des travaux ont été réalisés sur les structures muséales pour un montant de 0,7 M€. Les subventions en équipement attribuées aux associations se sont, quant à elles, élevées à 0,9 M€, un montant stable sur les deux derniers exercices.

### **Excellence sportive (AE/AP= 14,6 M€ ; CP= 5,3 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 4,8 M€ ; CP= 6,3 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 2,6 M€ ; CP= 2,8 M€) (en 2023 : AE= 3,2 M€ ; CP= 3,1 M€)**

Sur l'exercice, une part importante des dépenses concerne les subventions allouées au secteur sportif, qui s'élève à 2,4 M€. Ces financements demeurent stables par rapport à l'exercice précédent. L'accompagnement des athlètes locaux vers les compétitions nationales et internationales constitue toujours une priorité. Le CREPS de La Réunion reste une structure de référence pour la pratique du sport de haut niveau, bénéficiant en 2024 d'un soutien financier régional à hauteur de 0,3 M€, intégrant notamment l'organisation des festivités liées à son 40e anniversaire pour un montant de 135 K€ en CP. La Région a également contribué aux Jeux Olympiques (JO) de Paris 2024 notamment par l'accueil de l'équipe de France d'athlétisme pour la préparation aux JO (24 K€ en CP) et pour le passage de la flamme olympique pour un coût de 81 K€ en CP. Par ailleurs, un solde de subvention d'un montant de 118 K€ en CP a été consacré aux Jeux des Iles de l'Océan Indien (JIOI) de 2023 organisés à Madagascar.

**Investissement : (AP= 11,9 M€ ; CP= 2,5 M€) (en 2023 : AP= 1,6 M€ ; CP= 3,2 M€)**

Un montant de 8,5 M€ en autorisations de programme (AP) est engagé pour la construction d'un gymnase à Champ-Fleuri. Par ailleurs, la rénovation du CREPS situé à Saint-Denis mobilise une enveloppe de 1,8 M€ en AP et 0,5 M€ en CP.

### **Cohésion sociale et solidarités (AE/AP= 12,9 M€ ; CP= 13,3 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 16,1 M€ ; CP= 13,5 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 12,7 M€ ; CP= 13,1 M€) (en 2023 : AE= 15,7 M€ ; CP= 13,3 M€)**

Dans un contexte marqué par l'inflation, le dispositif d'aide à l'acquisition de la bouteille de gaz, permettant aux familles réunionnaises de bénéficier d'un tarif plafonné à 15 €, a été reconduit (1 440 782 bouteilles vendues en 2024 contre 1 395 897 en 2023 soit + 44 885 bouteilles avec une prise en charge moyenne de 5,31 € / bouteille en 2024 contre 4,69 € en 2023). Cofinancée à 50 % par le Département, cette mesure vise à soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Sur l'exercice, son coût connaît une progression de 33,5 %, pour atteindre 7,6 M€.

En 2024, une enveloppe de 4,7 M€ a été allouée au dispositif de continuité territoriale, incluant 80 K€ destinés à la continuité funéraire. Cette dépense enregistre une baisse de 28,9 % (-1,9 M€) par rapport à 2023, en raison de la fréquence triennale d'éligibilité du dispositif.

Une évolution majeure est intervenue avec la revalorisation de l'aide de l'État dans les territoires ultramarins à compter du 26 janvier 2024. La valeur du bon LADOM est passée de 360 € à 475 € et le plafond de prise en charge a été relevé de 11 991 € à 18 000 € pour la tranche 1.

Le nombre de bons attribués dans le cadre du dispositif régional sur fonds propres (tranche 3) a diminué de 72 % par rapport à 2023, soit 7 408 bons, tandis que le dispositif conjoint Région/LADOM a connu

une baisse plus modérée de 22 %, soit 14 702 bons (tranche 1). S’agissant du dispositif de continuité funéraire, celui-ci a enregistré une forte hausse, avec 139 aides accordées contre 91 en 2023. Cette évolution s'explique en partie par l’instauration d’un système de remboursement, permettant aux familles de déposer leur demande à leur retour lorsqu’elles n’ont pu le faire avant leur départ.

Continuité Territoriale	2023	2024	Evolution	
	Nb dossiers	Nb dossiers	Ecart	%
<b>Volet A - Tranche 1</b> <i>LADOM= 475 €</i> <i>REGION= 100 €</i>	18 875	14 702	-4 173	-22 %
<b>Volet A - Tranche 3</b> <i>REGION= 100 €</i>	26 250	7 408	-18 842	-72 %
<b>Continuité Funéraire</b>	91	139	48	53 %
<b>TOTAL:</b>	<b>45 216</b>	<b>22 249</b>	<b>-22 967</b>	<b>-51 %</b>

**Investissement : (AP= 0,2 M€ ; CP= 0,2 M€) (en 2023 : AP= 0,4 M€ ; CP= 0,2 M€)**

En matière d’aide alimentaire, 21 structures ont été soutenues pour un montant total de 0,08 M€. L’investissement de la collectivité vient en complément des financements apportés par d’autres acteurs, afin de couvrir les dépenses de fonctionnement. Toutefois, sans ce soutien régional, ces structures auraient rencontré des difficultés à se conformer aux normes strictes relatives à la distribution de denrées alimentaires.

S’agissant de la lutte contre les violences faites aux femmes, deux réalisations majeures sont à souligner : l’installation de « Maisons des Femmes » sur deux sites, l’un dans l’Ouest, au CHOR de Saint-Paul, et l’autre dans le Nord, au CHU de Saint-Denis. Ces structures ont vocation à offrir une réponse globale et un accompagnement renforcé aux femmes victimes de violences. L’aide à l’investissement de 0,14 M€ octroyée par la collectivité a joué un rôle déterminant dans la concrétisation de ces projets.

**Rénovation énergétique logement (AE/AP= 0,4 M€ ; CP= 2,0 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 0,4 M€ ; CP= 2,0 M€)**

**Investissement : (AP= 0,3 M€ ; CP= 1,0 M€) (en 2023 : AP= 0,4 M€ ; CP= 2,0 M€)**

Une enveloppe de 0,8 M€ a été dédiée à la réhabilitation des logements sociaux et à l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat. Parmi les actions réalisées, la commune de L’Entre-Deux a bénéficié d’un financement régional de 0,3 M€ au titre de la sous-mesure FRAFU, destinée à la viabilisation primaire du projet de Bras Long. Cette opération vise la réalisation de 116 logements aidés dont 26 logements intermédiaires.

## **Axe 2 : Le Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons (AE/AP= 102,8 M€ ; CP= 78,0 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 87,3 M€ ; CP= 70,5 M€)**

**Le tissu économique (AE/AP= 27,0 M€ ; CP= 35,5 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 54,4 M€ ; CP= 39,9 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 8,8 M€ ; CP= 8,0 M€) (en 2023 : AE= 9,2 M€ ; CP= 7,2 M€)**

Afin de soutenir les entreprises, la collectivité met en place diverses actions en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projets. À ce titre, en matière d'animation économique et de soutien aux organismes, les financements alloués se sont élevés à 4,4 M€. Par ailleurs, une enveloppe de 2 M€ a été attribuée aux transporteurs dans le cadre du fonds de soutien destiné aux professionnels de la route.

**Investissement : (AP= 18,2 M€ ; CP= 27,5 M€) (en 2023 : AP= 45,2 M€ ; CP= 32,7 M€)**

En 2024, les aides régionales à l'investissement des entreprises ont atteint 1,2 M€. Par ailleurs, la Région a conclu un accord de financement avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) pour la création du Fonds de Participation FAIRE (Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises), destiné à soutenir les entreprises via des prêts et des prises de participation au capital. À ce titre, une seconde dotation de 13,4 M€ a été versée au fonds en 2024.

Face aux difficultés opérationnelles persistantes et à la situation de trésorerie dégradée d'Air Austral, un nouveau protocole de conciliation a été signé le 26 septembre 2024. Celui-ci prévoit un apport global de 25 M€ par les actionnaires publics et privés, en cohérence avec leur participation respective au capital. La Région a contribué à hauteur de 11,3 M€ en avances en comptes courants d'associés au profit de la Sematra pour accompagner la compagnie aérienne régionale tandis que les investisseurs privés ont apporté 13,7 M€.

**L'internationalisation des entreprises (AE/AP= 2,2 M€ ; CP= 1,1 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 1,1 M€ ; CP= 1,2 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 2,2 M€ ; CP= 1,1 M€) (en 2023 : AE= 1,1 M€ ; CP= 1,2 M€)**

La croissance des TPE/PME réunionnaises est largement stimulée par les dispositifs d'internationalisation, qui favorisent à la fois la création d'emplois et la génération de valeur ajoutée. Consciente de cet enjeu, la collectivité régionale a maintenu son accompagnement auprès des entreprises afin de renforcer la compétitivité de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs.

En 2024, ce soutien s'est concrétisé par l'octroi de 1,1 M€ d'aides, bénéficiant à 167 entreprises exportatrices. La collectivité a également poursuivi son appui aux actions de promotion collective, notamment à travers les Pavillons de La Réunion, présents sur différents salons spécialisés dans les filières de La Nouvelle Économie.

**L'accompagnement des secteurs d'avenir (AE/AP= 37,1 M€ ; CP= 11,9 M€) (contre en 2023: AE/AP= 4,1 M€ ; CP= 4,6 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 29,1 M€ ; CP= 8,8 M€) (en 2023 : AE= 2,3 M€ ; CP= 2,5 M€)**

En 2024, les subventions de fonctionnement allouées au secteur de l'innovation s'élèvent à 0,8 M€. La collectivité a poursuivi le financement du pôle de compétitivité Qualitropic, spécialisé dans la bioéconomie tropicale, à travers des crédits d'État dédiés transitant par la Région.

Dans le secteur de l'économie bleue, les aides dédiées au développement et à l'accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture ont atteint 7,9 M€ en 2024, soit une augmentation de 6,6 M€ par rapport à 2023. L'axe majeur de la programmation FEAMPA 2021-2027 à La Réunion concerne la promotion de conditions de concurrence équitable pour les produits de la pêche et de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques, à travers le dispositif de compensation des surcoûts (PCS), entièrement financé par le programme européen.

**Investissement : (AP= 8,0 M€ ; CP= 3,1 M€) (en 2023 : AP= 1,8 M€ ; CP= 2,2 M€)**

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation en matière de santé, la collectivité a accompagné le GIP CYROI dans des projets d'équipements à hauteur de 0,6 M€ en CP afin notamment de développer un plateau technologique de haut niveau d'appui aux entreprises et à la recherche en santé (production radiopharmaceutique, recherche biomédicale pluridisciplinaire ...).

Dans le domaine de la souveraineté énergétique, le projet de plateforme technologique dédiée à l'énergie, piloté par la Région et le Territoire de l'Ouest, progresse. Sa mise en œuvre a été confiée à la SPL Energies Réunion. Ainsi, un montant de 1,8 M€ en CP a été alloué pour soutenir cette initiative de recherche.

**La relance du tourisme (AE/AP= 17,7 M€ ; CP= 13,1 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 13,1M€ ; CP= 10,4 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 11,6 M€ ; CP= 10,3 M€) (en 2023 : AE= 11,3 M€ ; CP= 9,3 M€)**

En 2024, les crédits alloués aux aides à la promotion touristique ont atteint 8,2 M€, marquant une hausse significative de 21,6 %. Ce soutien financier, notamment à travers le programme d'actions de l'IRT fondé sur une stratégie promotionnelle ciblée et diversifiée, a permis à l'île de connaître une fréquentation touristique record. Elle a accueilli 556 534 touristes extérieurs, générant des recettes estimées à 468,8 M€.

**Investissement : (AP= 6,1 M€ ; CP= 2,8 M€) (en 2023 : AP= 1,8 M€ ; CP= 1,1 M€)**

En 2024, une enveloppe de 1,1 M€ est versée aux entreprises touristiques pour soutenir la transformation de l'offre en faveur d'un tourisme innovant, durable et de qualité. Dans le secteur de l'hébergement, un appui a été apporté à la rénovation et à la montée en gamme de l'hôtel Diana Dea Lodge à Sainte-Anne, dans l'objectif d'obtenir la certification écologique « Label Clef Verte » et le label « Relais et Châteaux ». Concernant les loisirs touristiques, la collectivité a soutenu la création de trois entreprises orientées vers les activités aquatiques et maritimes et les sports à sensation.

En matière d'aménagement touristique, un second montant de 1,1 M€ a été investi pour soutenir quatre projets portés par des maîtres d'ouvrage publics. Ces projets concernent des sites de loisirs périurbains et de pique-nique (Le Brûlé, Le Colorado et l'Ilet Quinquina à Saint-Denis), l'aménagement du belvédère de Bois Court à la Plaine des Cafres et l'extension du bassin de baignade de Grand-Anse, portée par la commune de Petite-Île.

**Une agriculture forte et durable (AP= 0,5 M€ ; CP= 1,0 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 1,4 M€ ; CP= 0,1 M€)**

**Investissement : (AP= 0,5 M€ ; CP= 0,9 M€) (en 2022 : AP= 1,4 M€ ; CP= 0,06 M€)**

En 2024, les aides destinées aux producteurs et aux filières des industries agroalimentaires s'élèvent à 0,9 M€, principalement en tant que contrepartie nationale du fonds FEADER. Dans le domaine de la diversification agritouristique, un premier recensement a permis d'identifier 167 structures réparties

par communes sur l'île. Par ailleurs, en matière d'approvisionnement en denrées locales pour la restauration scolaire des lycées, le taux de couverture a atteint 54 %, grâce à l'ingénierie interne du Codarun (groupement de commandes de denrées alimentaires de La Réunion à l'initiative de la Région), et ce malgré les aléas climatiques.

### **L'audiovisuel (AE/AP= 6,7 M€ ; CP= 6,1 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 6,0 M€ ; CP= 5,2 M€)**

**Investissement : (AP= 5,6 M€ ; CP= 5,2 M€) (en 2023 : AP= 5,1 M€ ; CP= 4,5 M€)**

Dans le secteur audiovisuel, la collectivité a consacré 3,5 M€ à son fonds de soutien régional au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia, mis en œuvre en partenariat avec le Centre National du Cinéma (CNC). Sur l'année, ce dispositif a permis d'accompagner 41 auteurs, 40 entreprises de production et 87 projets. Parallèlement, dans le cadre du fonds dédié à la création de jeux vidéo, trois commissions des jeux vidéo (CJV) ont été organisées, aboutissant au soutien de 21 projets, dont 13 en phase de conception et 8 en phase de prototype.

### **L'économie sociale et solidaire (AE/AP= 3,4 M€ ; CP= 3,5 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 3,1 M€ ; CP= 2,2 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 2,9 M€ ; CP= 2,6 M€) (en 2023 : AE= 2,0 M€ ; CP= 1,4 M€)**

Dans le cadre de son engagement en faveur des très petites entreprises (TPE) et de l'économie sociale et solidaire (ESS), un soutien financier de 2,6 M€ est consacré en faveur des structures locales, soit une hausse de 87,8 % par rapport à 2023. La collectivité a ainsi poursuivi son appui aux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), avec 1,7 M€ en AE et 1,6 M€ en CP attribués à 59 structures dont une dizaine supplémentaire pour 2024. Ce soutien a permis de créer ou de renouveler 732 emplois dans 14 communes, dans divers secteurs tels que l'agriculture biologique, le numérique, l'économie circulaire ou encore l'artisanat.

**Investissement : (AP= 0,5 M€ ; CP= 0,9 M€) (en 2023 : AP= 1,1 M€ ; CP= 0,9 M€)**

La collectivité régionale a renforcé son soutien aux TPE et aux structures de l'ESS en abondant à hauteur de 0,9 M€ le fonds de prêts d'honneur de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Ce type de prêt, sans garantie ni intérêt, constitue un outil stratégique pour consolider les fonds propres des entrepreneurs et faciliter leur accès à d'autres financements bancaires.

### **Le co-développement régional (AE= 3,2 M€ ; CP= 1,7 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 0,3 M€ ; CP= 1,1 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 3,2 M€ ; CP= 1,7 M€) (en 2023 : AE= 0,3 M€ ; CP= 1,1 M€)**

Les actions de coopération s'inscrivent principalement dans le cadre des relations avec les pays de la zone Océan Indien. La collectivité apporte notamment sa contrepartie nationale (CPN) au programme de coopération territoriale européenne Interreg VI 21-27 Océan Indien, à travers des projets de partenariat et de soutien aux secteurs économiques porteurs à l'échelle régionale. Ces actions concernent plusieurs domaines : sport, économie, formation, culture et tourisme. À ce titre, une enveloppe de 1,7 M€ a été attribuée, soit une augmentation de 54,3 % par rapport à l'exercice précédent.

**Le numérique (AE/AP= 4,9 M€ ; CP= 4,2 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 3,7 M€ ; CP= 5,8 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 1,4 M€ ; CP= 1,3 M€) (en 2023 : AE= 1,2 M€ ; CP= 0,8 M€)**

Depuis son lancement le 4 novembre 2024, la marque régionale de cybersécurité CYBER RÉUNION portée par la Régie Réunion très haut débit (THD) s'est imposée comme un acteur clé dans l'accompagnement des acteurs locaux vers une transformation numérique sécurisée. Un budget de 1,1 M€ est consacré au fonctionnement de ce dispositif, qui ambitionne de faire de la Réunion un pôle de référence en cybersécurité dans l'océan Indien auprès des collectivités et des entreprises. L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSII) participe également financièrement via une convention à la mise en place d'un centre de réponse à incidents (CSIRT - Computer Security Incident Response Team ) pour les TPE.

**Investissement : (AP= 3,6 M€ ; CP= 2,8 M€) (en 2023 : AP= 2,5 M€ ; CP= 5,0 M€)**

La régie très haut débit (THD) a bénéficié d'un financement de 1 M€. Grâce aux actions engagées en faveur de l'aménagement numérique du territoire, l'année 2024 a marqué la fin des déploiements du réseau d'initiative publique (RIP) de fibre optique. Cette phase a notamment concerné l'achèvement de la tranche optionnelle sur la commune de Saint-Louis, ainsi que la résolution des derniers points de blocage dans l'ensemble des communes couvertes par le RIP (Cilaos, Salazie, Saint-Philippe, Sainte-Rose, Entre-Deux, Les Avirons et Saint-Louis). Au 31 décembre 2024, le taux de déploiement de la fibre optique sur le périmètre du RIP a atteint 96,4 %.

Par ailleurs, le dispositif KAP NUMERIK, adossé au PO FEDER 2021-2027, a bénéficié d'un montant d'aides de 3,4 M€ en AP et 1,4 M€ en CP. Ainsi, au titre de la première année de la nouvelle programmation européenne 2021-2027, plus de 1 500 entreprises réunionnaises ont été accompagnées dans la mise en œuvre de leurs projets de transition numérique (création de sites internet, marketing digital, cybersécurité, etc.). Il est à noter le solde des derniers paiements en 2023 du dispositif KAP NUMERIK au titre de React UE de 3,7 M€ en CP.

### Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique (AE/AP= 185,5 M€ ; CP= 246,3 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 351,3 M€ ; CP= 252,5 M€)

#### **Des infrastructures modernes (AE/AP= 3,6 M€ ; CP= 27,7 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 0,3 M€ ; CP= 37,7 M€)**

**Investissement : (AP= 3,6 M€ ; CP= 27,5 M€) (en 2023 : AP= 0 M€ ; CP= 37,6 M€)**

Les dépenses réalisées à hauteur de 21,1 M€ concernent principalement la finalisation des travaux de la première phase de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), sur le tronçon 1 entre Saint-Denis et La Grande Chaloupe, ainsi que l'avancement des études préparatoires de la deuxième phase, en vue de la réalisation du second viaduc.

Sur le plan de l'ingénierie, les études de maîtrise d'œuvre (MOE) ont progressé jusqu'à la phase projet (PRO), incluant l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif aux travaux de raccordement à l'échangeur de La Possession qui débiteront au second semestre 2025.

Sur le plan environnemental, la Région a poursuivi la mise en œuvre de ses engagements en faveur de la préservation de l'environnement. Cela s'est traduit par la poursuite des mesures compensatoires, incluant le suivi et la surveillance des espèces exotiques envahissantes. Ce suivi a lieu sur les anciennes zones de chantier de la Possession, de la Grande Chaloupe et de Saint-Denis.

Parmi les autres grands travaux routiers et de transport, figurent les opérations suivantes pour un montant de 6,4 M€ :

- RN2 : travaux contournante de Saint Joseph (5,6 M€) ;
- RN1A : études du Nouveau Pont sur l'Etang Saint-Paul (NPESP) (0,5 M€).

#### **La mobilité durable (AE/AP= 50,8 M€ ; CP= 83,0 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 162,6M€ ; CP= 99,6 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 1,6 M€ ; CP= 33,6 M€) (en 2023 : AE= 1,8 M€ ; CP= 31,4 M€)**

Depuis 2017, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe et du transfert des compétences du Département vers la Région, la collectivité régionale est désormais en charge de la gestion du réseau Car Jaune ainsi que de l'exploitation des gares routières. À ce titre, une subvention d'équilibre de fonctionnement de 31,9 M€ est versée au budget annexe dédié au Transport. L'augmentation de 5,9 % de cette enveloppe s'explique principalement par la gratuité accordée à certains publics (personnes âgées, personnes en situation de handicap, travailleurs à faibles revenus et stagiaires de la formation professionnelle) ainsi que par la hausse des fréquences de passage des bus sur certains itinéraires en période de pointe.

**Investissement : (AP= 49,2 M€ ; CP= 49,4 M€) (en 2023 : AP= 160,8 M€ ; CP= 68,2 M€)**

Les travaux de transport en commun en site propre (TCSP) et de voies vélos régionales s'élèvent à 34,4 M€.

Sur l'année, les principales opérations de transports en commun et des mobilités douces ont concerné :

- RN1 – VRTC Bernica/Etang Saint-Paul (7 M€) ;
- RN2 – Aménagement de la traversée de Saint-Benoît (3,5 M€) ;
- RN2 – Aménagement en faveur des modes doux Section ravine Virapin / ravine Robert (5,2 M€) ;

- RN1A – Bandes cyclables Cap La Houssaye (1,2 M€) ;
- RN5 – Cheminements piétons/cycles Plate-forme Cilaos (5,9 M€) ;
- RN1 - Voie verte entre le nouveau pont de la rivière des Galets et Cambaie (2,3 M€).

Par ailleurs, un montant de 14,4 M€ est consacré au règlement du solde de l'acquisition de bus dans le cadre du futur réseau Car Jaune. En effet, le contrat de délégation de service public (DSP) sera renouvelé pour une durée de sept ans, couvrant la période 2025 à 2031. Le matériel roulant sera mis à disposition du futur délégataire. À ce titre, la Région a passé commande de 83 nouveaux véhicules en décembre 2023, afin de remplacer une flotte actuelle très vieillissante et d'améliorer l'offre ainsi que la qualité de service pour les usagers.

### **Le réseau routier (AE/AP= 99,2 M€ ; CP= 107,3 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 154,3 M€ ; CP= 84,8 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 9,2 M€ ; CP= 8,8 M€) (en 2023 : AE= 6,6 M€ ; CP= 7,5 M€)**

En 2024, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier ainsi qu'à la gestion des espaces verts s'élèvent à 6 M€, marquant une hausse de 25,3 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique notamment par les interventions suite aux dégâts causés par le cyclone tropical BELAL en janvier 2024 ainsi que pour l'entretien des aires de co-voiturage et de pique-niques, traduisant une amélioration du niveau de service et une volonté affirmée de garantir la sécurité des usagers.

Par ailleurs, la participation financière au SMPRR s'élève à 2,4 M€, dont 2,1 M€ sont consacrés au fonctionnement et 0,3 M€ aux frais d'entretien des véhicules des routes.

**Investissement : (AP= 90,0 M€ ; CP= 98,5 M€) (en 2023 : AP= 147,8 M€ ; CP= 77,3 M€)**

Afin de préserver et développer le réseau routier régional, une enveloppe de 87,9 M€ est allouée au programme régional des routes en 2024, représentant une hausse de 42,2 % par rapport à l'année précédente.

Parmi les principales opérations réalisées, 43,8 M€ ont été consacrés au renforcement de la chaussée sur plusieurs axes majeurs. Ces travaux ont notamment concerné la réfection des enrobés sur la RN3 dans la commune du Tampon, sur la Route des Tamarins (RN1), à Bras Panon (RN2), sur le Boulevard Sud (RN6), ainsi que la création du giratoire Martin Luther King à Manapany, dans la commune de Saint-Joseph (RN2).

Parallèlement, des travaux d'étanchéité ont été réalisés sur les couches de roulement de plusieurs ouvrages d'art, parmi lesquels la Rivière des Marsouins, le Chemin Manès à Sainte-Marie, la bretelle du Butor, la Ravine Trois Bassins (RN1A), le Chemin du Cimetière à La Possession, la Ravine du Trou à Saint-Leu, la Ravine Ruisseau aux Avirons, la Ravine des Cabris à Saint-Pierre, ainsi que la Ravine Sainte-Marguerite.

Des travaux d'entretien routier tels que sécurisation des routes (route du littoral, pont de secours), signalisation horizontale ou réparation sur les dispositifs de retenue ont également été confiés au SMPRR pour un montant en crédits de paiement (CP) de 7,7 M€, soit une augmentation de 41,8 %.

### **Le rééquilibrage harmonieux du territoire (AE/AP= 2,8 M€ ; CP= 5,7 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 2,1 M€ ; CP= 7,1 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 1,1 M€ ; CP= 1,2 M€) (en 2023 : AE= 1,3 M€ ; CP= 1,0 M€)**

En 2024, les aides dédiées au développement et à la structuration de l'espace rural réunionnais s'élèvent

à 0,3 M€. Dans ce cadre, 80 projets en faveur des Hauts ont bénéficié d'un engagement juridique pour le financement de la contrepartie nationale de la Région, dans le cadre du programme LEADER. Ces projets marquent l'achèvement de la programmation 2014-2022 conduite par les Groupes d'Action Locale (GAL). La Région a également apporté son soutien au fonctionnement du GAL HAUTS Nord et du GAL FOR Est, en complément des financements du FEADER.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité, la Région Réunion consacre 0,8 M€ à la préservation de la richesse écologique de l'île. Ce soutien se traduit par des actions de sensibilisation, d'accompagnement technique et de financement, en faveur d'une gestion durable des écosystèmes réunionnais. Un montant de 0,3 M€ est spécifiquement dédié au fonctionnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). Enfin, la Région soutient également les acteurs de terrain œuvrant pour la conservation des espaces naturels et la protection des espèces endémiques, notamment à travers des contributions annuelles au GIP réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul et au GIP réserve naturelle nationale marine de La Réunion.

**Investissement : (AP= 1,6 M€ ; CP= 4,5 M€) (en 2023 : AP= 0,8 M€ ; CP= 6,1 M€)**

Dans le cadre du Plan de Relance Régional (PRR), une enveloppe de 1,6 M€ a été mobilisée pour financer divers projets liés à l'aménagement et au bâtiment, engagés lors des exercices précédents. Parmi ces opérations figurent la restructuration du site du Puits des Anglais à Saint-Philippe, la construction du centre technique municipal à la Plaine des Palmistes, les travaux d'aménagement du parvis de la mairie et de la place Michel Debré à Bras-Panon, ainsi que la réhabilitation de la mairie de Salazie.

**Le traitement des déchets et le cadre de vie (AE/AP= 8,7 M€ ; CP= 8,9 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 10,8 M€ ; CP= 10,4 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 7,7 M€ ; CP= 7,1 M€) (en 2023 : AE= 10,6 M€ ; CP= 9,4 M€)**

Dans le domaine de l'environnement, les dépenses ont principalement concerné le dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences), notamment à travers les "Emplois Verts" et la lutte antivectorielle, pour un montant total de 6,7 M€. En 2024, la poursuite du dispositif Emplois Verts s'est traduite par le recrutement de 642 agents et 72 encadrants techniques, mobilisés par 45 associations pour l'entretien de 59 sites touristiques contre 34 associations en 2023.

**Investissement : (AP= 1,0 M€ ; CP= 1,8 M€) (en 2023 : AP= 0,2 M€ ; CP= 1,0 M€)**

Un montant de 1,2 M€ est consacré à la potabilisation de l'eau. Dans le cadre du PO FEDER 2021-2027, la collectivité a poursuivi son soutien aux projets visant à améliorer l'accès à l'eau et à en assurer une gestion durable. Cela s'est traduit, d'une part, par la création et l'extension d'usines de potabilisation, avec une programmation de 11,1 M€ du FEDER permettant d'achever trois opérations engagées dans le précédent programme (les usines de Maduran Saint-Leu, de l'Étang-Salé et du Gol les Hauts), et, d'autre part, par l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, avec cinq nouvelles opérations programmées sur les territoires de la CIVIS, de la CINOR et de La Créole, pour un montant de 26,8 M€ financé par le FEDER.

**L'autonomie énergétique (AE/AP= 20,4 M€ ; CP= 13,7 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 21,2 M€ ; CP= 12,9 M€)**

**Investissement : (AP= 19,7 M€ ; CP= 13,4 M€) (en 2023 : AP= 20,9 M€ ; CP= 12,5 M€)**

En 2024, le déploiement du programme « Toitures solaires, thermiques et électriques » mobilise un

budget de 6,8 M€, représentant une hausse de 23,4 % des investissements par rapport à 2023. La collectivité a activement soutenu le développement des centrales photovoltaïques à travers le dispositif « Kap Photovoltaïque », permettant l'installation de plus de 1 600 systèmes individuels. Depuis le 17 janvier 2024, une nouvelle prime additionnelle Etat est proposée à l'investissement au tarif d'achat de l'électricité en cas de surplus. Le marché s'est ainsi structuré autour de deux types d'installations : celles avec revente d'électricité, bénéficiant du nouveau tarif d'achat de l'Etat, et celles en autoconsommation totale, éligibles au dispositif Région/FEDER.

Parallèlement, un montant de 4,4 M€ est dédié à la lutte contre la précarité énergétique, à travers deux dispositifs complémentaires : Kap Ecosolidaire et SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie). Le dispositif Kap Ecosolidaire a permis l'installation de 2 012 chauffe-eaux solaires individuels pour des foyers modestes, avec un reste à charge réduit grâce aux aides de la Région et de l'Union Européenne. Le programme SLIME a, quant à lui, accompagné 3 200 ménages précaires en leur proposant des conseils pour améliorer leur consommation énergétique et encourager la sobriété.

## Les missions transversales

**Finances (AE/AP= 1,0 M€ ; CP= 134,7 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 0,3 M€ ; CP= 130,2 M€)**

Fonctionnement : (AE= 1,0 M€ ; CP= 57,6 M€) (en 2023 : AE= 0,3 M€ ; CP= 63,9 M€)

Les dépenses incluent, d'une part, les charges financières liées à la dette, qui s'élèvent à 31,1 M€ en 2024, soit une augmentation de 4,9 % (+1,5 M€), notamment dans le contexte de maintien du taux de livret A à 3 % jusqu'à janvier 2025. D'autre part, les provisions pour risques de fonctionnement constituées (principalement pour les contentieux NRL) au titre de l'exercice atteignent 23 M€.

En outre, des régularisations des titres de recettes de la formation professionnelle ont été émises pour remboursement de subventions européennes 2014-2020 indûment perçues sur des exercices antérieurs, pour un total de 1,9 M€.

Investissement : (CP= 77,0 M€) (en 2023 : CP= 66,3 M€)

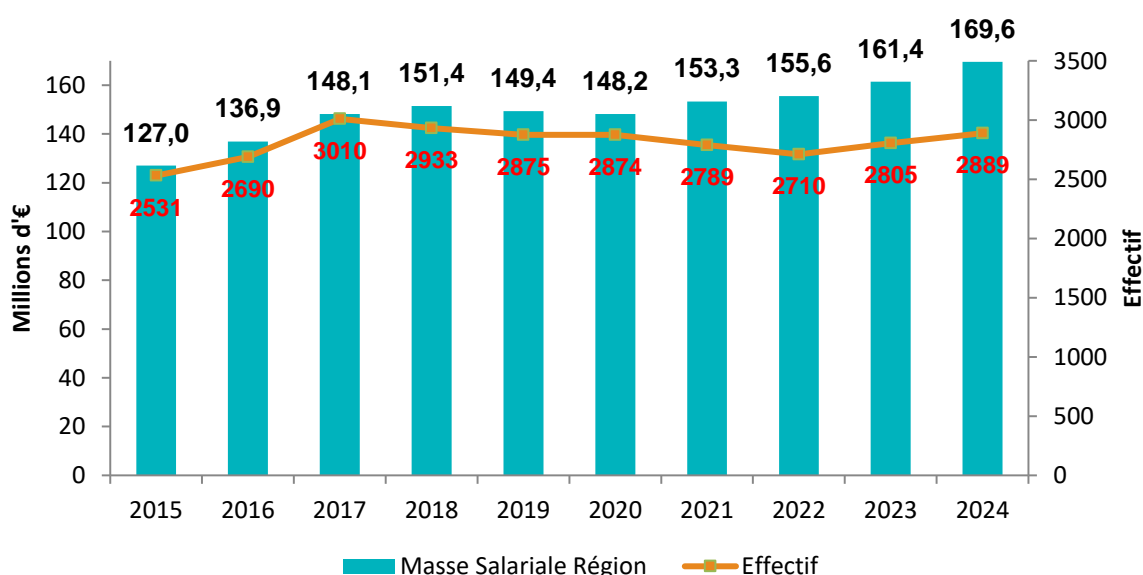
Le capital de la dette s'est élevé à 74,4 M€ en 2024, marquant une hausse de 12,3 %, soit + 8,2 M€, à la suite du démarrage de l'amortissement du capital des emprunts d'un montant total de 130 M€ souscrits en 2021 auprès de la Banque Postale, la SFIL et la Banque Française Commerciale Océan Indien.

Des régularisations de trop-perçu sur subventions européennes FEDER sont intervenues à hauteur de 2,6 M€ en clôture de programmation 2014-2020 dans le cadre du soutien aux entreprises pendant la crise sanitaire Covid-19 (2,3 M€) et la dotation financière Région (0,3 M€).

**Ressources humaines (AE/AP= 4,7 M€ ; CP= 174,4 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 4,6 M€ ; CP= 165,6 M€)**

Fonctionnement : (AE= 4,6 M€ ; CP= 174,4 M€) (en 2023 : AE= 4,6 M€ ; CP= 165,6 M€)

### Evolution de la masse salariale et de l'effectif de 2015 à 2024



La charge totale de personnel (y compris les frais annexes du personnel) évolue globalement de + 5,3 %

pour un montant total de 174,4 M€ en fonctionnement. La masse salariale (par référence au chapitre 012 de la M57) s'établit à 169,6 M€ en 2024 (soit + 5,09 %), et est impactée par l'évolution de 5 points d'indice pour tous les agents, décidée par l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le coût supplémentaire de cette mesure 2024 est de 1,9 M€ pour la collectivité. Les décisions successives du gouvernement en matière de revalorisation de la masse salariale depuis 2022 pèsent **9,4 M€** en 2024. Le coût du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour l'année 2024 est estimé à **1,2 M€**.

L'effectif global de la Région s'établit à 2 889 agents au 31/12/2024.

### **Système d'information et des organisations (AE/AP= 8,7 M€ ; CP= 5,4 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 4,2 M€ ; CP= 4,0 M€)**

Fonctionnement : (AE= 2,9 M€ ; CP= 2,1 M€) (en 2023 : AE= 2,0 M€ ; CP= 1,9 M€)

Les dépenses liées à ce poste concernent la maintenance des systèmes d'information de la Région, ainsi que les frais de télécommunication et d'accès à internet. En 2024, un montant de 1,8 M€ a été mandaté, soit une hausse de 10,6 % par rapport à l'année précédente.

Investissement : (AP= 5,8 M€ ; CP= 3,3 M€) (en 2023 : AP= 2,2 M€ ; CP= 2,1 M€)

Un investissement de 2,7 M€ a été consacré à la modernisation de l'infrastructure technique afin de répondre aux exigences de continuité de service. Depuis 2023, plusieurs chantiers ont été lancés, portant notamment sur le renouvellement des équipements en salle serveurs, du parc informatique des utilisateurs, des réseaux, ainsi que sur le déploiement et la généralisation de l'usage de la visioconférence.

En 2024, le remplacement de l'infrastructure technique, incluant serveurs et solutions de stockage, a été réalisé. Ces nouveaux équipements s'inscrivent pleinement dans le cadre du plan de continuité informatique de la Région Réunion. Le matériel réseau a également été entièrement renouvelé, conformément au plan prévisionnel établi. Enfin, une première phase d'équipement des salles de réunion a été mise en œuvre. Les outils installés ont permis de démocratiser l'usage de la visioconférence au sein des services de la Région Réunion.

### **Patrimoine (AE/AP= 6,3 M€ ; CP= 13,2 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 17,7 M€ ; CP= 9,4 M€)**

Fonctionnement : (AE= 3,1 M€ ; CP= 3,1 M€) (en 2023 : AE= 2,1 M€ ; CP= 1,8 M€)

Le principal poste de dépenses concerne les locations immobilières, dont le montant s'élève à 2,2 M€, en hausse de 29,4 %. En matière d'optimisation de la gestion du patrimoine régional, une réorganisation spatiale des services de la collectivité est intervenue en 2024, incluant notamment le regroupement des directions des directions générales adjointes sur un même site géographique.

Investissement : (AP= 3,2 M€ ; CP= 10,2 M€) (en 2023 : AP= 15,6 M€ ; CP= 7,6 M€)

En 2024, la principale dépense patrimoniale concerne le paiement échelonné de l'acquisition en VEFA de bureaux situés à Saint-Paul. Le coût total du projet s'élève à 17,1 M€ réparti comme suit : 3,5 M€ en 2022, 5,1 M€ en 2023, et 8,5 M€ pour la tranche 2024.

### **Administration générale (AE/AP= 13,5 M€ ; CP= 15,2 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 12,4 M€ ; CP= 15,1 M€)**

Fonctionnement : (AE= 9,3 M€ ; CP= 11,8 M€) (en 2023 : AE= 8,7 M€ ; CP= 11,7 M€)

Les dépenses liées à l'administration générale concernent principalement les opérations gérées par la direction des moyens généraux. En 2024, ces charges s'élèvent à 4,1 M€, enregistrant une baisse notable de 19,5 % par rapport à l'année précédente.

Cette diminution s'explique notamment par la réduction des frais de gardiennage, de 0,7 M€ à 0,4 M€ en 2024, grâce à la mobilisation de ressources internes formées au métier d'Agent de Prévention et de Sécurité (APS). Les autres postes de dépenses, tels que l'entretien des bâtiments administratifs (1,3 M€), la consommation électrique (0,6 M€) et le carburant (0,5 M€), restent quant à eux stables par rapport à l'exercice précédent.

**Investissement : (AP= 4,1 M€ ; CP= 3,4 M€) (en 2023 : AP= 3,6 M€ ; CP= 3,4 M€)**

Sur cette section, une dépense de 3,4 M€ a été réalisée, à l'identique de l'exercice précédent. La principale dépense concerne l'acquisition de véhicules, pour un montant de 2 M€, dans le cadre du renouvellement du parc automobile et au regard des durées d'amortissement. Dans une démarche de réduction de la consommation de carburant et des émissions de gaz polluants, la collectivité a engagé un plan de renouvellement de son parc, en privilégiant désormais les véhicules dits « propres » (électriques et hybrides). Ceux-ci remplacent progressivement les modèles thermiques anciens, plus polluants et particulièrement coûteux en entretien.

**Autres (AE/AP= 3,2 M€ ; CP= 2,7 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 8,4 M€ ; CP= 2,4 M€)**

**Fonctionnement : (AE= 3,1 M€ ; CP= 2,6 M€) (en 2023 : AE= 8,2 M€ ; CP= 2,4 M€)**

Ces dépenses correspondent aux actions de communication et de promotion engagées par la collectivité, y compris dans le cadre des dispositifs européens (FEDER et Interreg notamment), sur supports numériques et imprimés.

# LE BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024 a introduit l'obligation de présenter un état annexé au compte administratif intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

Il est à noter que les préfetures s'assurent de la présence effective de l'annexe pour les budgets concernés. La cotation environnementale des dépenses relève de la seule responsabilité de l'ordonnateur, sous contrôle de son assemblée délibérante. La cotation ne fait pas l'objet d'un contrôle ni des préfetures, ni des comptables.

L'annexe constitue une nouvelle cotation des dépenses d'investissement exécutées en 2024 selon leur impact sur l'environnement. Elle s'appuie sur les six axes de la taxonomie européenne, système de classification des activités économiques créé afin d'orienter les investissements vers des activités durables :

- Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Elle permet ainsi de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Pour le compte administratif 2024, la cotation des dépenses est limitée à l'axe 1 et sur 17 natures de compte de l'instruction budgétaire et comptable M57.

En outre, la Région a conduit au cours de l'année 2024 une démarche volontariste de budgétisation climatique sur ses comptes de l'exercice 2023, toutes catégories de dépenses confondues, et ce, avec l'ensemble des directions opérationnelles. Cette expérimentation a consisté à réaliser une revue des dépenses régionales sous le prisme de l'atténuation au changement climatique soit un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à atteindre.

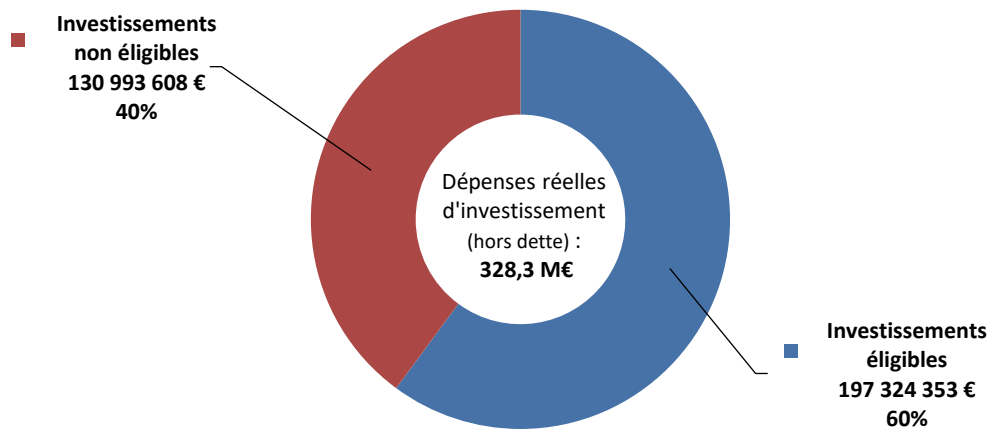
Les travaux ont porté sur l'identification puis le classement des dépenses régionales, tant en fonctionnement qu'en investissement, en fonction de leur intensité climatique en « favorables », « défavorables » ou « sans impact » sur la trajectoire de la neutralité carbone et selon une méthode de classement proposée par l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE).

La démarche et l'outil d'évaluation I4CE expérimentés l'an dernier permettent ainsi aux services de la Région de procéder à cette première cotation obligatoire de ses dépenses d'investissement de 2024 selon l'axe 1 relatif à l'atténuation au changement climatique et sur un périmètre limité à 17 catégories de compte. Les subventions versées ne sont pas éligibles.

L'analyse climatique a porté sur 60 % des dépenses d'investissement de 2024 soit des projets à hauteur de 197 M€.

### AXE 1 - Atténuation du changement climatique

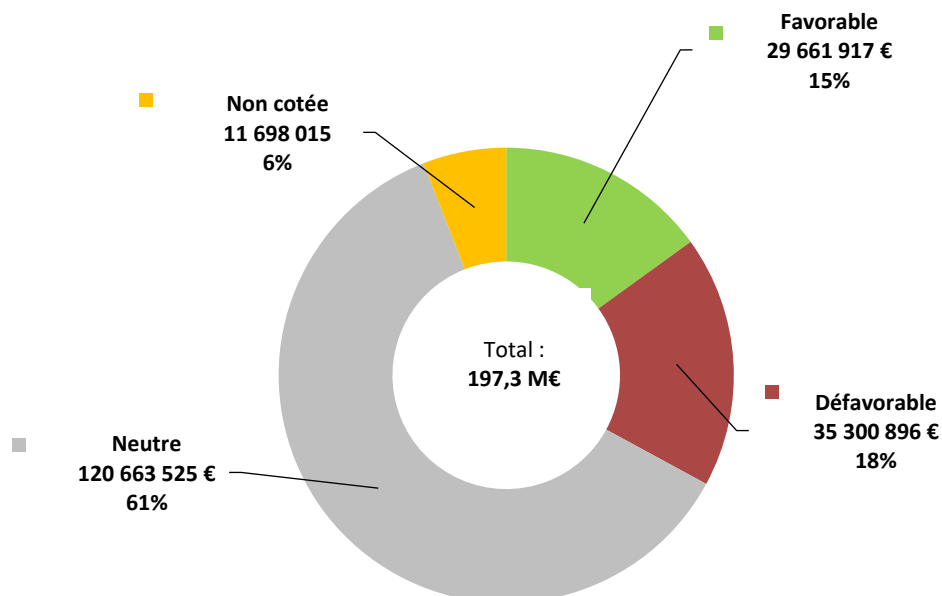
(17 natures comptables)



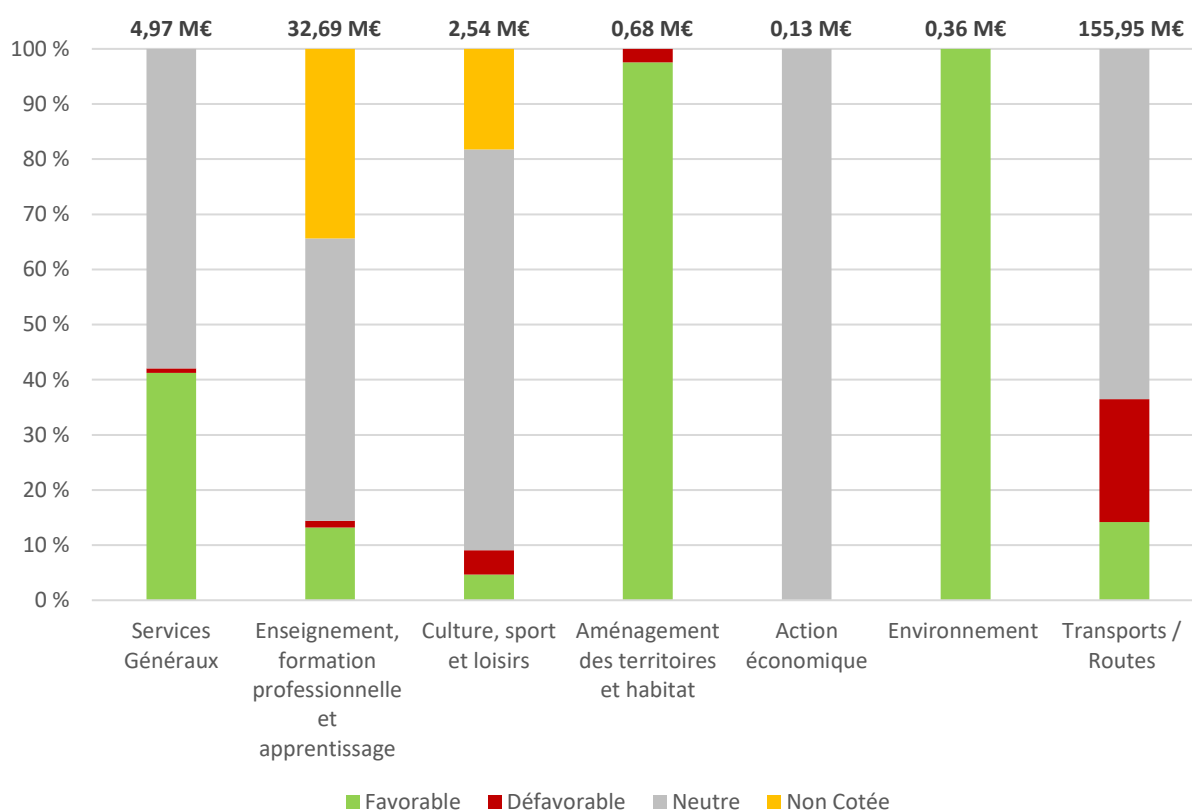
Sur les projets d'investissement 2024 éligibles à la cotation, les dépenses régionales qui participent favorablement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à près de 30 M€ (15%), 121 M€ (61 %) de dépenses sont neutres – soit sans impact significatif environnemental, 35 M€ (18 %) de dépenses sont défavorables – soit incompatibles avec la neutralité carbone et 12 M€ (6 %) ne sont pas classées par manque de connaissances méthodologiques du fait de la persistance de controverses scientifiques.

### AXE 1 - Cotation des dépenses d'investissement

(17 natures comptables)



Le classement des dépenses d'investissement 2024 sous le prisme de l'atténuation du changement climatique se décline selon les politiques publiques régionales comme suit :



Descriptif de quelques projets classés selon la performance énergétique en 2024 :

Favorable		Neutre		Défavorable	
Projets	Montant €	Projets	Montant €	Projets	Montant €
Aménagements (30%) en faveur des modes doux (RN2, RN2002), sécurisation cheminement piétons (Cilaos), nouveau franchissement rivière des galets, traversée de St Benoit et Nouvelle Route Littoral (25%)	12 440 342	Rénovations hors performance énergétique du CFA Sainte-Clotilde, lycée Bel Air et le lycée hôtelier La Renaissance (85%)	2 994 614	Acquisition de bus pour le réseau Car Jaune	14 387 291
Lycée Marie Curie : travaux d'entretien sur les ouvrages bois	1 304 664	Aménagements (70%) hors performance énergétique en faveur des modes doux (et sécurisation cheminement piétons (RN2, RN5, RN2002)	10 070 246	Nouvelle Route du Littoral - axe 3-1 (75%)	15 195 612
RN1 : aménagement en faveur des transports communs entre Bernica et St Paul	5 534 887	RN2 – Travaux de déviation de St Joseph (70%)	3 775 754	Lycée Bois d'Olive St Pierre	308 263
Révision du Schéma d'Aménagement Régional	661 349	Equipements, travaux entretien et mise en conformité des infrastructures routières	70 146 635	Acquisition équipement Système Information Géographique (SIG)	16 873

Quelques projets 2024 qui n'ont pu être classés selon la performance énergétique :

- les dépenses d'acquisition d'une partie de l'hôtel de Bellepierre pour un montant de 7 612 491 € ;
- la construction du lycée de la mer pour 1 175 594 € et du gymnase de Champ Fleuri pour 214 300 €.

# LE BILAN 2024 DE LA GESTION PLURIANNUELLE

## AP – AE / CP

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 et en application du règlement budgétaire et financier de la Région, le budget de la Région a recouru à des inscriptions pluriannuelles en investissement et en fonctionnement.

Le vote du compte administratif est l'occasion pour la Région de présenter un bilan de ses engagements pluriannuels à la clôture d'exercice. Ce bilan s'appuie sur les annexes C2.1 et C2.2 du cadre budgétaire et comptable.

Il s'agira de prendre connaissance d'une part, du montant global des affectations de l'année et d'autre part, de suivre l'évolution du stock des engagements restant à honorer au terme de chaque exercice budgétaire.

Ces annexes permettent également de calculer le ratio de couverture des AP et des AE par les crédits de paiement (CP) respectifs. Il est établi en rapportant le stock d'AP ou d'AE affectées à des opérations non encore couvertes par des CP au 31/12 au volume des CP correspondants mandatés dans l'année.

L'intérêt de ce ratio réside dans son étude dynamique sur plusieurs années, et dont un historique de 4 ans est disponible aux annexes C2.1 et C2.2 du compte administratif 2024.

### 1- LA GESTION PLURIANNUELLE A LA REGION REUNION

La collectivité s'inscrit dans une démarche de programmation pluriannuelle pour ses dépenses d'investissement et de fonctionnement. Le budget de la Région est ainsi géré en autorisations de programme (AP) en section d'investissement, autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement et crédits de paiement (CP).

L'objectif de cette gestion pluriannuelle est de permettre à la Région de :

- Visualiser le coût d'une opération étalée dans le temps ;
- Limiter les inscriptions de CP aux seuls besoins annuels de mandatement ;
- Améliorer la réalisation du budget ;
- Améliorer la lisibilité des finances de la Région ;
- Faciliter la stratégie financière en adossant l'élaboration du budget à une démarche prospective.

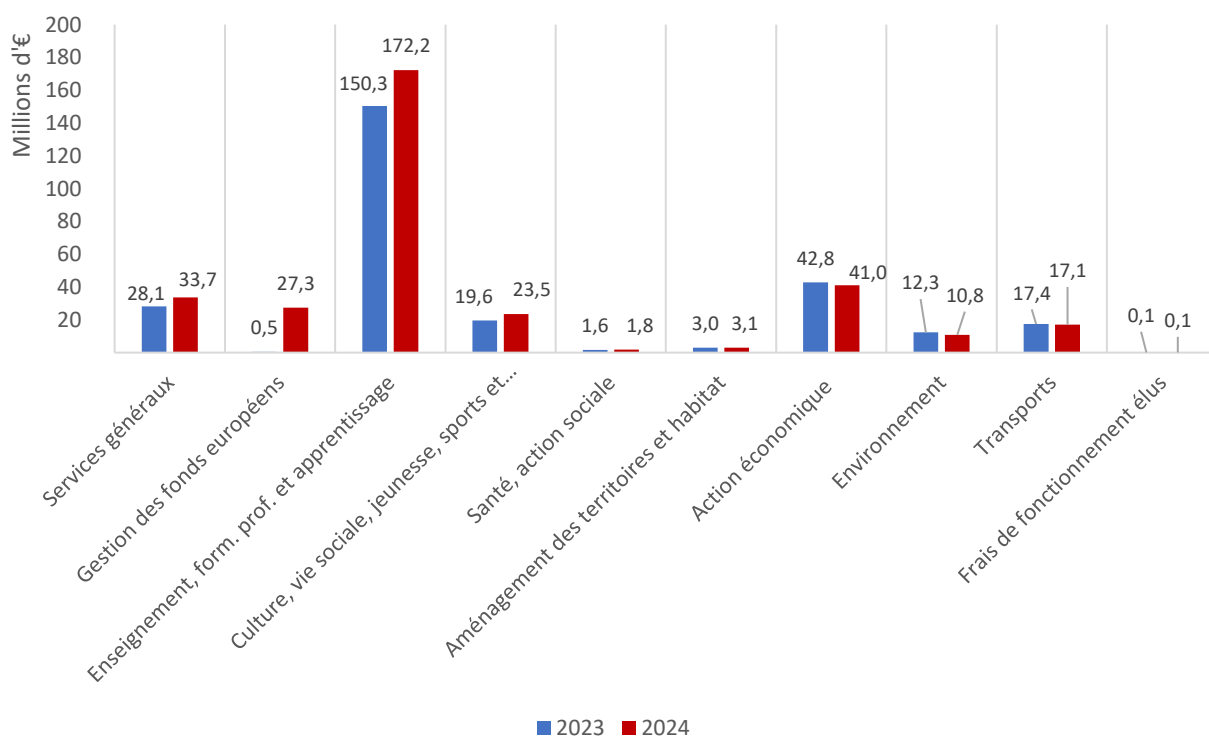
### 2- LE BILAN DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AU 31 DECEMBRE 2024

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Autorisation d'engagement	Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectée dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	382 951 904	33 697 550	57 491 025	32 814 278	119 878	90 185 425	21 210 158	68 975 267	3,25
Gestion des fonds européens	544 000	27 348 000	44 000	27 047 762	0	27 091 762	7 200 000	19 891 762	2,76
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 133 394 702	172 231 264	286 419 288	216 597 979	45 640 633	457 376 634	142 718 105	314 658 529	2,20
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	249 615 289	23 466 304	19 273 779	25 685 282	4 079 437	40 879 624	20 336 268	20 543 357	1,01
Santé, action sociale	27 292 258	1 764 610	3 451 283	1 576 423	157 281	4 870 424	961 930	3 908 494	4,06
Aménagement des territoires et habitat	36 930 567	3 059 572	7 411 838	2 564 082	126 870	9 849 050	2 003 683	7 845 368	3,92
Action économique	477 254 423	40 993 686	57 880 532	48 360 699	12 204 200	94 037 031	31 869 492	62 167 539	1,95
Environnement	239 503 963	10 813 985	42 263 481	11 743 526	2 518 875	51 488 132	8 270 045	43 218 087	5,23
Transports	516 723 646	17 121 560	54 366 198	17 732 058	631 882	71 466 374	15 249 143	56 217 231	3,69
Frais de fonctionnement élus	1 115 052	90 500	435 041	90 500	0	525 541	30 655	494 885	16,14
Dépenses imprévues	3 724 194	6 231 198	1 624 194	4 000 000	0	5 624 194	0	5 624 194	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 069 049 998</b>	<b>336 818 229</b>	<b>530 660 658</b>	<b>388 212 589</b>	<b>65 479 056</b>	<b>853 394 191</b>	<b>249 849 479</b>	<b>603 544 712</b>	<b>2,42</b>
						<b>322 733 533</b>			

Le montant des crédits votés disponibles pour affectation en 2024 est de 336,8 M€. Hors crédits de dépenses imprévues, le montant disponible représente **330,6 M€** contre 275,7 M€ en 2023, soit une augmentation des crédits AE votées de 20 %.

### Ventilation du stock d'AE votées en 2024 : 331 M€ (hors dépenses imprévues)



Cette progression des crédits en autorisation d'engagement se répartit principalement dans les secteurs d'activités suivants :

- L'enseignement et la formation professionnelle avec + 15 % par rapport à 2023, en raison notamment de la montée en charge des dispositifs de formation professionnelle et d'aide aux étudiants ;
- La gestion des fonds européens avec + 4 927 % par rapport à l'année précédente, en raison de l'affectation des crédits du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture FEAMPA ;
- L'action culturelle, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs avec + 20% par rapport à l'année précédente ;
- Les services généraux avec + 20 % par rapport à l'année précédente.

Les crédits 2024 ont été affectés à hauteur de 322,7 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 96 % par rapport aux AE votées et en très légère augmentation par rapport à 2023 (+1%).

En cumulé, le stock d'AE affectés à fin 2024 s'élève à 853,4 M€ contre 738,4 M€ à fin 2023.

**Après mandatement, le stock d'autorisations d'engagement restant à mandater s'élève à 603,5 M€ au 31 décembre 2024 contre 529,4 M€ l'année précédente.**

En rapportant ce stock d'AE au montant des crédits mandatés en 2024, un ratio de 2,4 est évalué, légèrement inférieur au ratio de 2,5 en 2023. Cela signifie qu'il faudrait un peu moins de 2 ans et demi pour éteindre ce stock d'AE au rythme des paiements constatés en 2024.

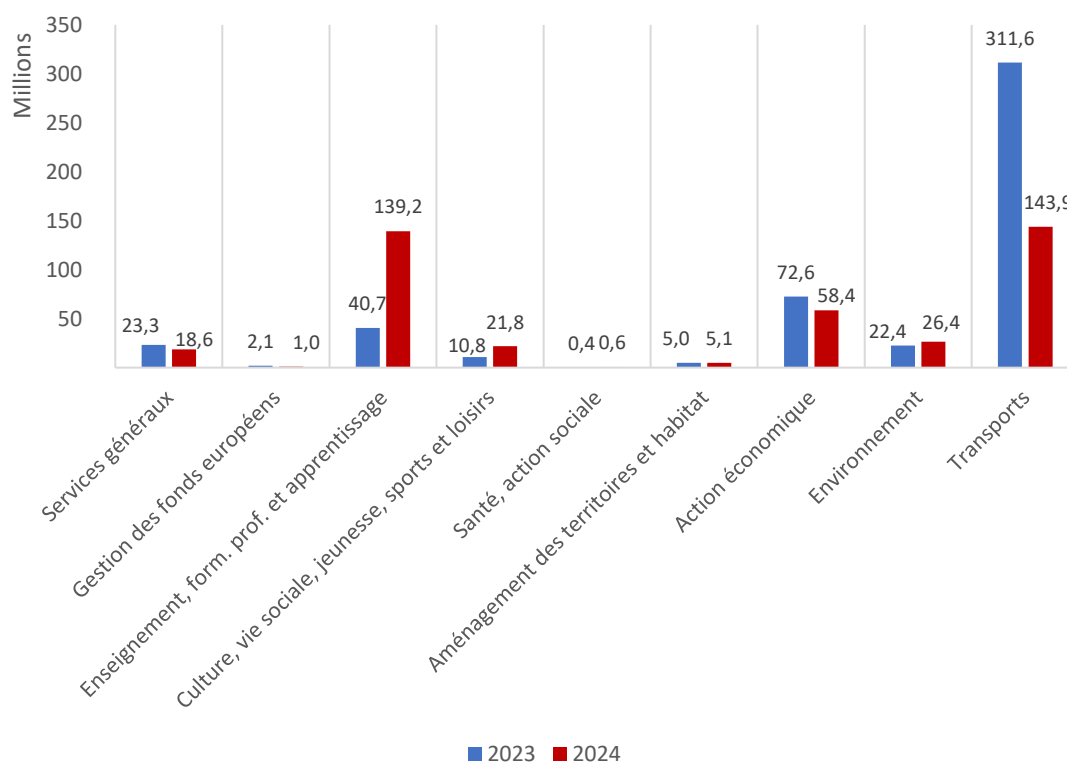
### 3 – LE BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU 31 DECEMBRE 2024

Le tableau présenté ci-après est une représentation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Autorisation de programme	Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectée dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	196 643 360	18 646 152	47 925 305	15 337 438	29 535	63 233 209	16 939 925	46 293 284	2,73
Gestion des fonds européens	2 924 702	1 004 104	546 300	1 427 654	833 329	1 140 625	531 982	608 642	1,14
Enseignement, form. prof. et apprentissage	1 296 799 550	139 236 280	174 637 736	137 443 209	9 425 204	302 655 741	98 830 647	203 825 094	2,06
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	452 902 375	21 755 000	55 480 489	19 533 748	2 271 938	72 742 300	6 585 231	66 157 069	10,05
Santé, action sociale	5 390 342	642 000	1 426 106	211 157	5 000	1 632 263	230 938	1 401 325	6,07
Aménagement des territoires et habitat	418 584 567	5 056 050	105 543 443	2 083 341	0	107 626 784	6 499 932	101 126 853	15,56
Action économique	582 207 240	58 434 114	119 601 862	59 809 911	19 150 647	160 261 125	48 799 519	111 461 606	2,28
Environnement	175 693 242	26 411 200	31 941 410	39 641 365	18 717 797	52 864 978	16 460 068	36 404 910	2,21
Transports	4 484 464 811	143 881 000	775 457 469	273 911 400	130 941 750	918 427 119	298 213 829	620 213 290	2,08
Dépenses imprévues	0	8 000 000	0	4 000 000	0	4 000 000	0	4 000 000	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 615 610 188</b>	<b>423 065 900</b>	<b>1 312 560 121</b>	<b>553 399 223</b>	<b>181 375 201</b>	<b>1 684 584 143</b>	<b>493 092 071</b>	<b>1 191 492 072</b>	<b>2,42</b>
					<b>372 024 022</b>				

Les crédits AP votés disponibles pour affectation en 2024 sont de 423 M€. Hors dépenses imprévues, le montant s'établit à **415,1 M€** contre 488,9 M€ en 2023, soit une diminution de l'ordre de 15 %.

### **Ventilation du stock d'AP votées en 2024 : 415 M€** (hors dépenses imprévues)



Cette baisse des crédits en autorisation de programme se répartit principalement dans les secteurs d'activité suivants :

- Le programme régional des routes diminue de 54 % par rapport à 2023, en raison de montants d'engagements pluriannuels exceptionnels effectués en 2023 : 90M€ pour la déviation de Saint-Benoît, 48M€ pour le programme de renforcement des chaussées (contre 27 M€ en 2024), 38,8 M€ pour le programme d'acquisition de bus. Pour autant, la compétence transports demeure au premier rang des affectations de crédits 2024 avec 143,9 M€ contre 311,6 en 2023 ;
- L'action économique diminue également de (-) 20 %, eu égard à une affectation spéciale des crédits votés en 2023 sur les fonds d'ingénierie financière en faveur des entreprises (dispositif FAIRE).

Dans le même temps, il est noté une progression des crédits votés en autorisation de programme dans les secteurs suivants :

- L'enseignement et la formation professionnelle avec une hausse de 242%, soit + 99 M€, en raison de l'accélération des programmes de travaux sur la maintenance des lycées, le cartable numérique, les constructions scolaires, le soutien à la recherche etc ;

- L'action culturelle, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs connaît également une augmentation significative de 102 %, en grande partie due aux programmes de construction d'équipements sportifs (CREPS de St Denis avec la réhabilitation de l'internat...) ainsi que les travaux sur les structures muséales (réhabilitation musée Stella, travaux à Kélonia et MADOI..).

Les crédits 2024 ont été affectés à hauteur de 372,0 M€, ce qui représente un taux d'affectation par rapport aux AP votées de 88 %.

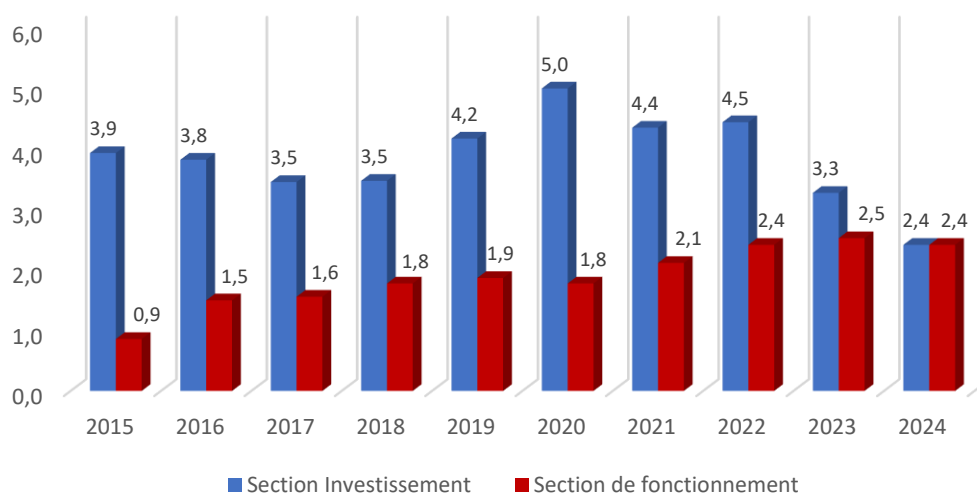
En cumulé, le stock d'AP affectés en 2024 s'élève à **1 684,6 M€** contre 1 713,0 M€ en 2023.

**Après mandatement, le stock d'autorisations de programme restant à mandater s'élève à 1 191,5 M€ au 31 décembre 2024 contre 1 312,3 M€ l'année précédente.**

En rapportant ce stock d'AP au montant des crédits mandatés en 2024, un ratio de 2,4 est évalué, bien inférieur au ratio de 3,3 en 2023. Cela signifie qu'il faudrait un peu moins de 2 ans et demi pour éteindre ce stock d'AP au rythme des paiements constatés en 2024.

#### 4- ÉVOLUTION DES RATIOS DE COUVERTURE DES AP ET DES AE AFFECTEES DEPUIS 2015

*Stock d'AP/AE affectées non mandatées fin 2024 / CP mandatés en 2024 exprimé en années*



Le ratio de couverture des AP par les CP en section d'investissement connaît une forte baisse. Néanmoins, la collectivité reste en capacité d'honorer ses engagements en un peu moins de 2 ans et 4 mois (contre 3 ans et 3 mois l'année précédente), en cohérence avec la durée moyenne des contrats et des projets engagés.

Concernant le ratio de couverture des AE par les CP en section de fonctionnement, il est à signaler une certaine stagnation depuis 2022. La collectivité reste toujours en capacité d'honorer ses engagements en 2 ans et 4 mois (contre 2 ans et 5 mois l'année précédente), en cohérence avec la durée moyenne des contrats et des projets engagés.

# L'ÉPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT

## 1- L'ÉPARGNE<sup>7</sup>

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à **158,2 M€** pour 2024.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute, à laquelle il convient de déduire le remboursement du capital de la dette. Pour 2024, l'épargne nette s'élève à **83,7 M€**.

### Evolution de l'épargne de 2015 à 2024

En millions d'euros	CA Région										Evol. 24/23
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
(+) Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	626,6	654,1	4,4%
(-) Dépenses réelles de fonctionnement	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	441,3	483,8	9,6%
<b>(=) Epargne de gestion</b>	<b>171,2</b>	<b>103,2</b>	<b>155,0</b>	<b>142,0</b>	<b>161,2</b>	<b>125,7</b>	<b>156,8</b>	<b>241,2</b>	<b>210,5</b>	<b>189,3</b>	<b>-10,0%</b>
(-) Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	29,7	31,2	4,9%
<b>(=) Epargne brute</b>	<b>162,8</b>	<b>92,0</b>	<b>138,6</b>	<b>121,3</b>	<b>138,0</b>	<b>105,3</b>	<b>136,0</b>	<b>219,4</b>	<b>180,8</b>	<b>158,2</b>	<b>-12,5%</b>
(-) Remboursement dette	84,3	32,5	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1	66,3	74,4	12,3%
<b>(=) Epargne nette</b>	<b>78,5</b>	<b>59,5</b>	<b>102,7</b>	<b>83,9</b>	<b>97,9</b>	<b>46,3</b>	<b>71,7</b>	<b>154,3</b>	<b>114,5</b>	<b>83,7</b>	<b>-26,9%</b>

Calculée à partir des réalisations en mouvements réels, l'épargne brute dégagée en 2024 s'élève à **158,2 M€** contre 180,8 M€ en 2023. Elle représente 24,2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le montant d'épargne brute dégagée en 2024 résulte de :

- une augmentation sensible des recettes réelles, notamment de la subvention PACTE et de l'octroi de mer ;
- une progression des dépenses d'intervention, notamment dans les domaines de la formation (hausse du PACTE et de la formation professionnelle), de l'éducation (évolution de la dotation aux lycées à la suite de la compensation du repas à 1€), de la cohésion sociale (progression de l'aide à l'acquisition de bouteilles de gaz, permettant aux familles réunionnaises de bénéficier d'un tarif plafonné à 15 €), de l'économie bleue (hausse des aides dédiées au développement et à l'accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture pour le FEAMPA 2021-2027) et de la masse salariale (hausse des charges de personnel pour répondre notamment à l'évolution de 5 points d'indice pour tous les agents,

<sup>7</sup> Pour toute la période considérée (de 2015 à 2024), la méthode de calcul de l'épargne appliquée est celle de la Direction Générale de Collectivités Locales (DGCL). Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux comptes de la classe 6 en tenant compte des éventuels crédits en moindres dépenses (atténuations de charges qui sont au compte 64x9) à l'exception des dotations aux provisions (compte 68). Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont égales aux comptes de la classe 7 en tenant compte des éventuels débits en moindres recettes (atténuations de produits qui sont au compte 7398) à l'exception des reprises aux provisions (compte 78) et des produits de cession (compte 775).

décidée par l'Etat à compter du 1er janvier 2024 et aux besoins des services dans le cadre du nouvel organigramme).

## **2- LE FONDS DE ROULEMENT**

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et encours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

Au 31 décembre 2024, le fonds de roulement s'élève à **128,82 M€** soit une hausse de 40,6 % par rapport à 2023. Ce montant correspond à la somme des excédents définitifs que la collectivité a dégagé au cours des exercices. Il permet de disposer de la trésorerie nécessaire afin de financer le besoin en fonds de roulement (BFR) qui est égal à la différence entre l'ensemble des créances et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

# L'ENDETTEMENT

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à son(sa) Président(e), dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telles que :

- réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, ainsi que les lignes et billets de trésorerie (actuellement appelé *Negotiable European Commercial Paper – Neu Cp*) sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Régional.

Le (La) Président(e) est tenu d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

La délibération de l'Assemblée Plénière du 2 juillet 2021 a confié des délégations à Madame La Présidente du Conseil Régional pour la durée de son mandat, en matière d'emprunts, de crédits de trésorerie et des régies comptables d'avances et de recettes. La délibération de l'Assemblée Plénière du 28 Mars 2024 ajuste le périmètre de la délégation à la Présidente en matière de trésorerie en fixant une limite maximale annuelle de 100 M€ pour toute souscription de contrats de ligne de trésorerie et une limite maximale de 300 M€ pour la souscription à des titres négociables à court terme dans le cadre du programme NEU CP.

## 1- LA GESTION DE LA DETTE

### • A - Financement à court terme

Afin de couvrir ses besoins ponctuels de trésorerie, la Région s'appuie sur deux instruments financiers complémentaires :

- Des lignes de trésorerie bancaires, mises à disposition par ses partenaires financiers ;
- Un programme de *Negotiable European Commercial Paper* (NEuCP), anciennement appelés billets de trésorerie, validé par la Banque de France, permettant un accès à la liquidité auprès d'investisseurs institutionnels.

#### a) S'agissant des lignes de trésorerie :

Deux lignes de trésorerie ont été souscrites en 2024 auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Côte d'Azur (CEPAC), sur des périodes consécutives :

- Première ligne de 70 M€, émise le 4 août 2023 avec une échéance au 2 août 2024, indexée sur le taux €ster et assortie d'une marge de 0,50 % ;
- Deuxième ligne de 70 M€, signée le 5 août 2024 valide jusqu'au 4 août 2025, également indexée sur le taux €ster et avec une marge identique de 0,50 %.

Chaque contrat comprend une commission d'engagement à l'ouverture de 5 k€ ainsi que des frais de non-utilisation lorsque la ligne de trésorerie n'est pas mobilisée.

Utilisation des lignes de trésorerie en 2024 :

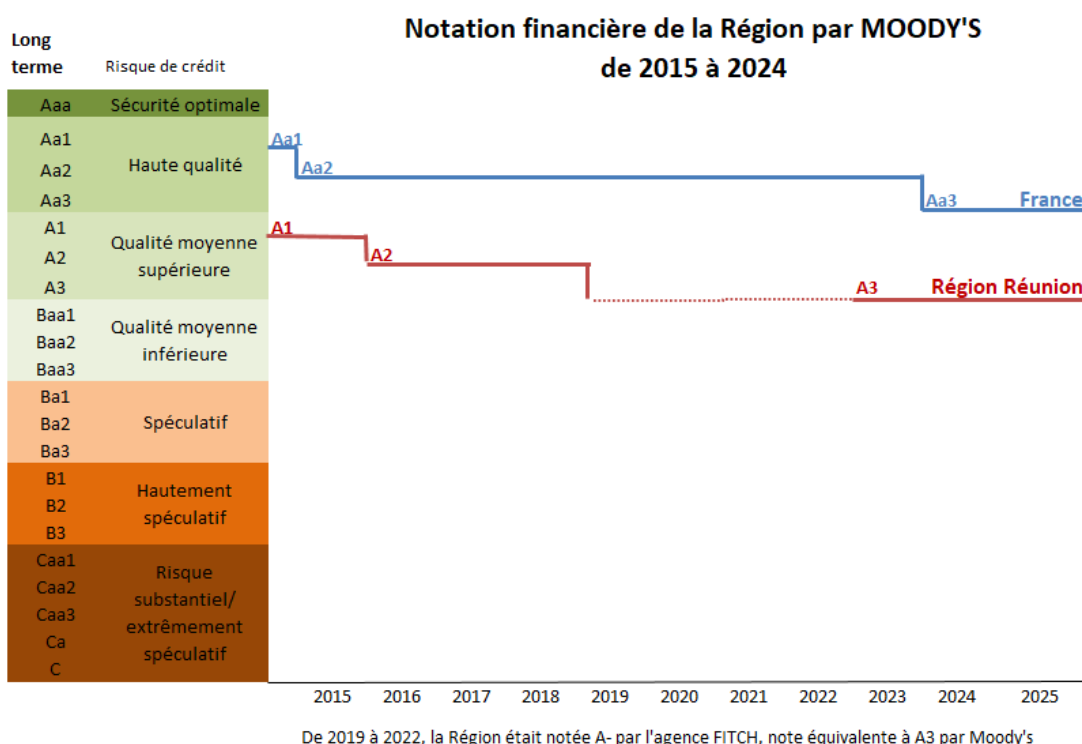
- Sur le premier semestre 2024, la Région a utilisé la première ligne de trésorerie. Cette mobilisation a généré des frais de 0,25 M€ d'intérêts. La commission de non-utilisation s'élève à 13,71 K€ pour 2024. La commission d'engagement de 5 K€ a été réglée en 2023.

- Sur le second semestre, la nouvelle ligne de 70 M€ n'a pas été utilisée. Elle a néanmoins généré 23,24 k€ de frais de non-utilisation pour 2024. A cela s'ajoutent des frais de commission d'engagement de 5 k€.

b) S'agissant du programme NEuCP :

La Région a renouvelé sa documentation financière portant sur le programme *Negotiable European Commercial Paper* (NEuCP) d'un montant de 300 M€ le 19 juillet 2024, valide jusqu'au 17 août 2025. Ce programme permet à la Région de bénéficier de liquidité à court terme via des instruments de financement souples et compétitifs. Il n'y pas eu de tirage sur le programme NEuCP en 2024.

L'agence de notation Moodys a reconduit en 2024 la note régionale à **A3/Prime-2** correspondant à un risque de crédit de qualité moyenne supérieure. En revanche, à la suite de l'abaissement de la note de l'Etat français de Aa2 à Aa3, le 14 décembre 2024, la perspective de la Région Réunion ainsi que celle de 18 autres collectivités ont été revues à la baisse de « stable » à « négative » compte tenu de la dégradation des finances publiques et des incertitudes de consolidation budgétaire de l'Etat français. A fin 2024, selon Moodys, l'instabilité politique et les difficultés d'équilibre budgétaire dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 auraient des effets négatifs sur les conditions de financement des collectivités locales mais également par des mesures plus contraignantes par le biais de réductions significatives des recettes des collectivités.



Avec l'augmentation de la dette régionale pour financer le projet de la Nouvelle Route du Littoral, l'encours de dette est passé de 565,7 M€ en 2015 à 1 229,6 M€ en 2019 ; la notation financière de la Région s'est alors dégradée de deux niveaux allant de A1 en 2015 à A3 à compter de 2019 jusqu'à ce jour.

- **B - Financement à long terme**

L'année 2024 s'est révélée particulièrement exigeante pour le financement des collectivités, en raison d'un contexte de taux d'intérêt toujours élevés. Dans ce cadre, la Région a poursuivi une stratégie prudente : aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2024 pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, soit une baisse de près de 200 M€ de l'encours de dette de 2021 à 2024.

Il est à relever un avenant signé en fin d'année 2024 auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) afin de circonscrire le coût définitif de la première tranche de la Nouvelle Route du Littoral mise en service et financée par la BEI à hauteur de 1 490 M€ au lieu de 2 089 M€ (1<sup>ère</sup> tranche). Ainsi, le contrat d'emprunt n'a pas été tiré en totalité : sur 500 M€, 350 M€ ont été mobilisés et 150 M€ sont annulés à ce stade.

Pour autant, la Région dispose d'une capacité de financement importante, grâce à des enveloppes historiques contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires (CDC) et non mobilisées à ce jour. Le volume total disponible au titre de ces lignes de financement s'élève à **237 M€**, offrant une marge de manœuvre significative pour la couverture de son besoin pluriannuel.

Etablissement	Banque des Territoires	Banque des Territoires	Banque des Territoires
Année de tirage maximale	24/12/2025	24/12/2025	18/12/2026
Volume	29 M€	35 M€	172,6 M€
Taux	Livret A + 0,6 %	Livret A + 0,6 %	Livret A + 0,75 %
Durée	25 ans	40 ans	40 ans

- **C - Encours de dette au 1er janvier 2025**

Au 1er janvier 2025, l'encours de dette de la Région s'établit à **1 121 M€**, contre 1 196 M€ au 1er janvier 2024, soit une diminution de 75 M€ sur un an. Cette baisse témoigne de la maîtrise de l'endettement dans un contexte de tension sur les marchés financiers.

En millions d'euros	CA Région										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evoluti on 24/23
(+) Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	626,6	654,1	4,4%
(-) Dépenses réelles de fonctionnement	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	441,3	483,8	9,6%
<b>(=) Epargne de gestion</b>	<b>171,2</b>	<b>103,2</b>	<b>155,0</b>	<b>142,0</b>	<b>161,2</b>	<b>125,7</b>	<b>156,8</b>	<b>241,2</b>	<b>210,5</b>	<b>189,3</b>	<b>-10,0%</b>
(-) Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	29,7	31,2	4,9%
<b>(-) Epargne brute</b>	<b>162,8</b>	<b>92,0</b>	<b>138,6</b>	<b>121,3</b>	<b>138,0</b>	<b>105,3</b>	<b>136,0</b>	<b>219,4</b>	<b>180,8</b>	<b>158,2</b>	<b>-12,5%</b>
(=) Encours dette (M€) (en fin d'exercice)	565,7	825,3	1 028,4	1 189,6	1 229,6	1 241,4	1 317,1	1 262,0	1 195,8	1 121,3	-6,2%
<b>(=) Capacité désendettement (dette/EB) en années</b>	<b>3,5</b>	<b>9,0</b>	<b>7,4</b>	<b>9,8</b>	<b>8,9</b>	<b>11,8</b>	<b>9,7</b>	<b>5,8</b>	<b>6,6</b>	<b>7,1</b>	<b>7,2%</b>

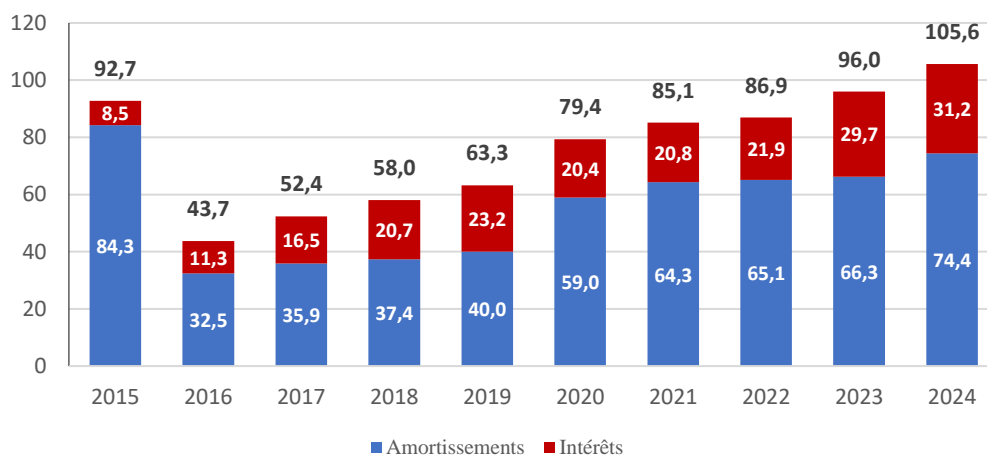
La forte remontée des taux d'intérêt en 2023, suivie de leur maintien à un niveau élevé en 2024, a entraîné une hausse significative du coût de la dette à taux variable pour les collectivités.

Pour la Région, l'encours de dette est constitué de prêts à taux variable à 38%, majoritairement indexés sur le Livret A. L'évolution de ce dernier, de 0,5 % à 2 % en 2022, puis à 3 % en février 2023 a eu un impact direct sur les charges financières qui s'élèvent à 74,4 M€ en 2024, soit une hausse de près de 8 M€ sur l'exercice 2024. Le gouvernement a par ailleurs gelé le taux du Livret A à 3 % jusqu'en janvier 2025.

L'annuité de la dette (intérêts et remboursement du capital de la dette) en 2024 s'élève à près de **106 M€**, soit le plus haut montant depuis 2015.

### Annuités de la dette

(en millions €)



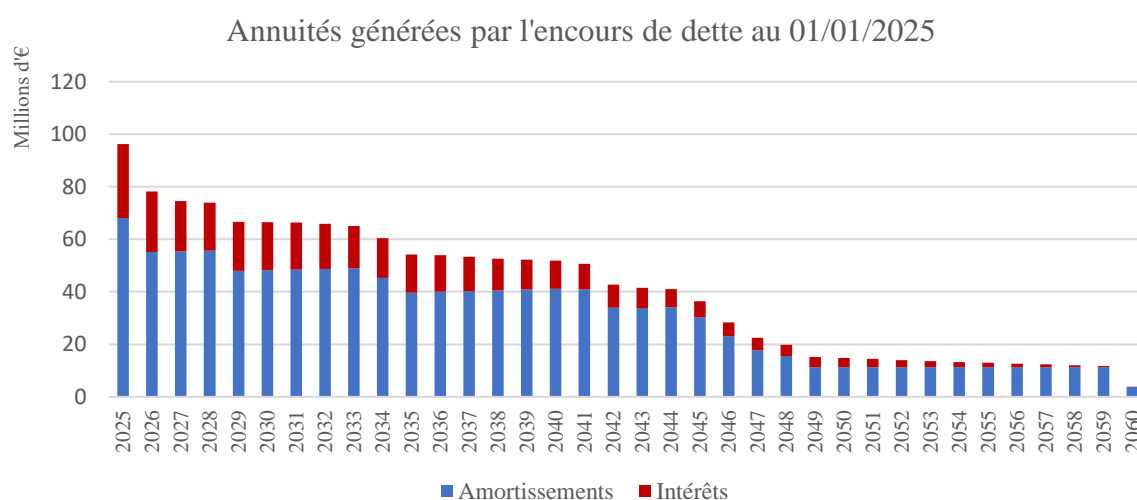
Le reste de l'encours est constitué de prêts à taux fixe, représentant 60 % du total, avec un coût moyen de 1,84 %, assurant ainsi une part de stabilité dans le coût global de la dette.

Type de taux	Capital restant dû	Part de l'encours	Taux moyen
<b>Fixe</b>	<b>673 M€</b>	<b>60%</b>	<b>1,8%</b>
<b>Variable</b>	<b>427 M€</b>	<b>38%</b>	<b>3,1%</b>
Livret A	397 M€	35%	3,1%
E6M	18 M€	2%	2,9%
€ster	12 M€	1%	3,1%
<b>Structurés</b>	<b>20 M€</b>	<b>2%</b>	<b>1,7%</b>
<b>Total</b>	<b>1 121 M€</b>	<b>100%</b>	<b>2,3%</b>

Au 1er janvier 2025, la durée de vie moyenne est de **12 ans et 4 mois** et le taux moyen de la dette de la Région est à **2,3 %** contre 2,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024, poursuivant ainsi sa progression sous l'effet de l'exposition aux taux variables, qui continue de pénaliser le coût global de la dette.

Toutefois, malgré cette pression, le volume important d'emprunts indexés sur le Livret A reste relativement avantageux. Avec un taux gelé à 3 % jusqu'en janvier 2025 (et fixé à 2,4% à compter de février 2025), le Livret A demeure plus compétitif que les autres indices monétaires (notamment l'€ster ou l'Euribor), contribuant à limiter l'augmentation des charges financières.

Cet encours de 1 121 M€ donne lieu aux échéances de remboursement détaillées ci-après jusqu'à extinction en 2060 :

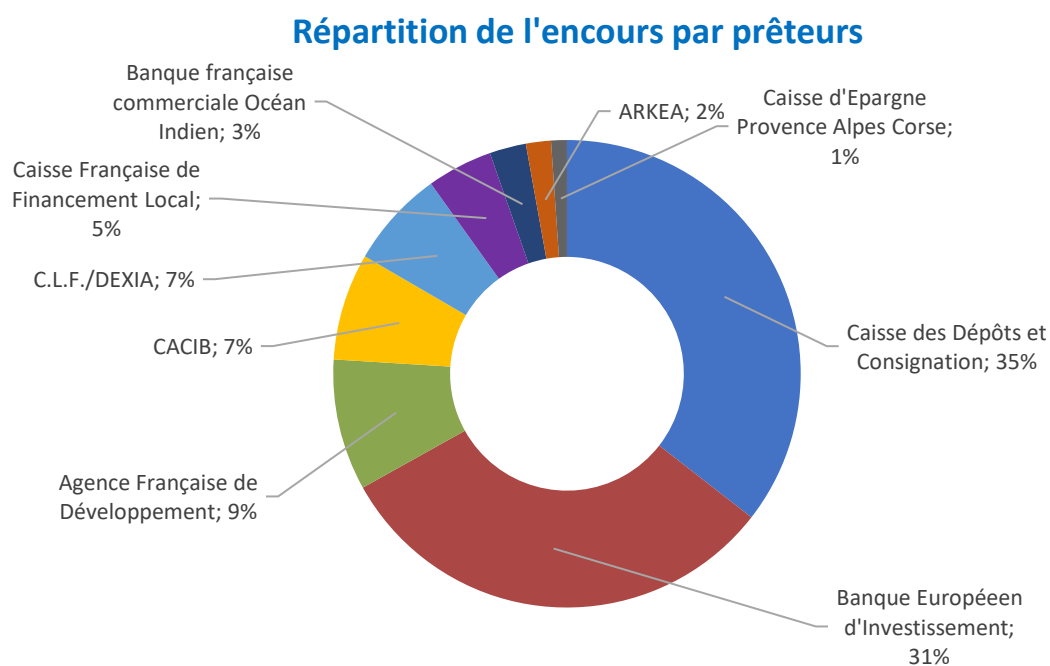


## 2- REPARTITION PAR PRETEURS

La Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires demeure un partenaire financier majeur de la Région, avec 35 % de l'encours de dette mobilisés auprès de cet établissement.

Figure ensuite la Banque Européenne d'Investissement (BEI) avec 31 % de l'encours.

À elles deux, ces institutions représentent près des deux tiers de la dette régionale, témoignant d'une relation de confiance durable avec des partenaires institutionnels de long terme, offrant des conditions financières sécurisées et stables.



Prêteur	Capital restant dû	En %
Caisse des Dépôts et Consignation	398 362 000 €	36%
Banque Européenne d'Investissement	351 818 474 €	31%
Agence Française de Développement	101 754 386 €	9%
Crédit Agricole CACIB	82 978 606 €	7%
Caisse Locale de Financement/DEXIA	75 555 556 €	7%
Caisse Française de Financement Local	50 888 889 €	5%
Banque française commerciale Océan Indien	28 333 333 €	3%
ARKEA	19 411 765 €	2%
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse	12 221 000 €	1%
<b>TOTAL</b>	<b>1 121 324 009 €</b>	<b>100 %</b>

### 3- LA DETTE GARANTIE

#### **Les nouvelles garanties accordées en 2024**

Il n'y a pas eu de nouvelle demande d'emprunt garanti durant l'année 2024.

#### **Les sorties de garanties en 2024**

Il n'y a pas eu de sortie de lignes de garantie durant l'année 2024.

#### **L'exposition en matière de garanties au 01/01/2025**

Au 1er janvier 2025, l'encours de dette garantie par la Région s'élève à 72,1 M€. Cette garantie bénéficie en majorité au secteur du logement social, qui représente 36,6 M€, soit 51 % de l'encours total garanti.

Type d'emprunt garanti	Capital restant dû	Part du capital restant dû	Annuité 2023	Annuité 2024	Part annuité 2024	Evol. 24/23
<b>Enseignement</b>	<b>4 820 000</b>	<b>7%</b>	<b>112 386</b>	<b>339 740</b>	<b>6%</b>	<b>202,3 %</b>
APPRENTIS D'AUTEUIL	2 820 000	4%	112 386	200 098	4%	78 %
Université Catholique de l'Ouest - Association de gestion du Campus de l'Enseignement Catholique	2 000 000	3%		139 642	3%	
<b>Logement social</b>	<b>36 659 518</b>	<b>51%</b>	<b>1 200 289</b>	<b>1 263 530</b>	<b>23%</b>	<b>5,3 %</b>
SHLMR	8 520 693	12%	267 067	280 613	5%	5,1 %
SEDRE	1 778 805	2%	60 852	65 950	1%	8,4 %
SEMADER	3 019 006	4%	106 699	109 336	2%	2,5 %
SEMAC	3 508 143	5%	112 487	117 977	2%	4,9 %
SIDR	10 813 559	15%	365 013	382 246	7%	4,7 %
SOEGIS	4 946 581	7%	154 955	167 276	3%	8,0 %
SODIAC	4 072 731	6%	133 216	140 131	3%	5,2 %
<b>Secteur privé hors logement</b>	<b>30 578 527</b>	<b>42%</b>	<b>4 025 871</b>	<b>3 954 448</b>	<b>71%</b>	<b>- 1,8 %</b>
SA AEROPORT ROLAND GARROS	13 846 154	19%	1 547 001	1 475 578	27%	- 4,6 %
Air Austral	16 732 373	23%	2 478 870	2 478 870	45%	0 %
<b>Total général</b>	<b>72 058 045</b>	<b>100%</b>	<b>5 338 546</b>	<b>5 557 718</b>	<b>100%</b>	<b>4,1 %</b>

La réglementation impose que, pour un même bénéficiaire, le montant de l'annuité garantie ne dépasse pas 10 % de la capacité à garantir de la collectivité, soit 5 % de ses recettes réelles de fonctionnement. En 2024, cette capacité à garantir s'établissait à 32,7 M€ pour la Région.

L'annuité la plus importante en 2024 concerne Air Austral, pour un montant représentant 45 % de cette capacité à garantir traduisant un engagement financier exceptionnel de la Région envers cette compagnie régionale.

#### **Indexation**

L'encours de dette garantie est intégralement classé en catégorie A-1 selon la Charte Gissler pour l'exercice 2024, ce qui signifie qu'il ne présente aucun risque de complexité ou de volatilité excessive. La dette garantie est majoritairement indexée sur le Livret A, du fait de la prépondérance de la Banque des Territoires parmi les prêteurs concernés. Ce profil d'indexation contribue à la lisibilité et à la stabilité des charges financières garanties par la Région.

Type de taux	Capital restant dû	En %
<b>FIXE</b>	16 754 798 €	23,3%
<b>Variable</b>	55 303 247 €	76,7%
LIVRET A	50 483 247 €	70,1%
EURIBOR06M	4 820 000 €	6,7%
<b>TOTAL</b>	<b>72 058 045 €</b>	<b>100%</b>

La durée de vie moyenne de la dette garantie de la Région s'élève à **15,9 ans**, ce qui témoigne d'une gestion de long terme des engagements financiers.

En ce qui concerne les prêteurs, la Caisse des Dépôts et de Consignations – Banque des Territoires détient à elle seule les deux tiers de l'encours de la dette garantie, consolidant ainsi son rôle de partenaire stratégique.

Les autres établissements financiers impliqués dans la dette garantie sont :

- L'Agence Française de Développement pour des opérations spécifiques de financement liées à l'enseignement ;
- Export Développement Canada pour les prêts destinés à soutenir Air Austral.

Prêteur	Montant	En %
<b>Caisse des Dépôts et Consignation</b>	50 505 672 €	70,1%
<b>Export Développement Canada</b>	16 732 373 €	23,2%
<b>Agence Française de Développement</b>	4 820 000 €	6,7%
<b>TOTAL</b>	<b>72 058 045 €</b>	<b>100,0%</b>

# LES BUDGETS ANNEXES

## LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE

### 1- LE BUDGET ANNEXE ENERGIE

Par délibération n° DAF/20150006 en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujéti à la TVA pour le suivi de opérations comptables liées à la production et revente d'énergie produite par la centrale hydroélectrique des Bras des Lianes et les panneaux photovoltaïques.

### LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE ENERGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
<b>DÉPENSES RÉELLES</b>  70 865,63	<b>EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)</b> 1 181 414,17
<b>DEPENSES D'ORDRE*</b> de section à section 0,00	<b>RECETTES RÉELLES</b>  88 710,28
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)</b> 1 199 258,82 dont résultat de l'exercice 17 844,65	<b>RECETTES D'ORDRE*</b> de section à section 0,00
<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)= 1 199 258,82</b>	
<b>RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)= 17 844,65</b> (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	

résultats hors comptes 001 et 002 = 17 844,65 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

\*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

## A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2023	2024	
011	Charges à caractère général	31 364,06	51 756,83	65,0 %
012	Charges de personnel	20 470,45	19 108,80	-6,7 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>51 834,51</b>	<b>70 865,63</b>	<b>36,7 %</b>

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,07 M€ et se répartissent comme suit :

### 011-Charges à caractère général : 0,052 M€

Il s'agit des remboursements des frais liés à l'exploitation de la centrale électrique des bras des lianes qui sont refacturés par le budget principal.

### 012-Charges de personnel : 0,019 M€

La rémunération de deux agents rattachés à la Direction du Patrimoine et à la Direction de l'Energie dont les missions concernent l'activité de production électrique de la centrale est affectée selon une quotité de temps de travail de 12,5% sur ce budget.

## B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2023	2024	
70	Redevance perçues	189 500,78	88 710,28	-53,2 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>189 500,78</b>	<b>88 710,28</b>	<b>-53,2 %</b>

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,089 M.

Les recettes sont en diminution principalement en raison des travaux de réparation de la centrale électrique des bras des lianes en 2024. Il n'y a donc pas eu de production d'énergie de la microcentrale. Les recettes concernent principalement la redevance de location de toiture (pour exploitation des panneaux solaires) pour un montant de 0,089 M€.

## 2- LE BUDGET ANNEXE DSP MUSEES

Par délibération en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe pour le suivi des opérations comptables avec le délégataire de la DSP des Musées régionaux.

### LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DSP

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
<b>DÉPENSES RÉELLES</b>  23 981,74	<b>EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)</b> 0,00
<b>DEPENSES D'ORDRE*</b> de section à section 2 847 390,93	<b>RECETTES RÉELLES</b>  144 166,68
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)</b> 106 253,68 dont résultat de l'exercice 106 253,68	<b>RECETTES D'ORDRE*</b> de section à section 2 833 459,67

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
<b>DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)</b> 0,00	<b>EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)</b> 1 555 328,40
<b>DÉPENSES RÉELLES</b> 0,00 dont hors dette 0,00	<b>RECETTES RÉELLES</b> 277 084,52 dont compte 1068 inclus de : 277 084,52
<b>DEPENSES D'ORDRE*</b> à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 833 459,67	<b>RECETTES D'ORDRE*</b> à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 847 390,93
<b>SOLDE D'EXECUTION (b)</b> 1 846 344,18	

**RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)= 1 952 597,86**

**RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= 120 184,94**  
(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)

résultats hors comptes 001 et 002 = 397 269,46 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

\*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

## A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2023	2024	
012	Charges de personnel	54 984,21	23 981,74	-56,4 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>54 984,21</b>	<b>23 981,74</b>	<b>-56,4 %</b>

**Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,024 M€.** La rémunération de cinq agents rattachés à la Direction de la Culture dont les missions concernent la gestion des musées régionaux est affectée partiellement sur ce budget annexe pour des quotités de temps de travail de 12,5% (3 personnes) et 25% (2 personnes).

## B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2023	2024	
75	Produits gestion courante	346 000,00	144 166,68	-58,3 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>346 000,00</b>	<b>144 166,68</b>	<b>-58,3 %</b>

**Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,144 M€** et proviennent de la redevance de l'exploitant des musées régionaux, pour la mise à disposition des sites. Celle-ci est en baisse en raison de la fin de la DSP en cours. L'élaboration de la nouvelle DSP prévoit une mise à disposition des locaux à titre gratuit.

### 3- LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujéti à la TVA pour le suivi des opérations comptables liées à la compétence transport interurbain confiée au délégataire de la DSP Car jaune, la gestion des gares routières ainsi que les participations financières avec les 5 autorités organisatrices des transports urbains (EPCI).

## LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
<b>DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)</b> 0,31	<b>EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)</b> 0,00
<b>DÉPENSES RÉELLES</b> 39 204 972,70	<b>RECETTES RÉELLES</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE*</b> de section à section 0,00	39 204 973,01
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)</b> 0,00 dont résultat de l'exercice 0,31	<b>RECETTES D'ORDRE*</b> de section à section 0,00
<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)=</b> (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	<b>0,31</b>

résultats hors comptes 001 et 002 = 0,31 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

\*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

## A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2023	2024	
011	Charges à caractère général	28 285 168,51	28 930 403,50	2,3 %
65	Autres charges gestion courante	11 098 581,18	10 274 569,20	-7,4 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>39 383 749,69</b>	<b>39 204 972,70</b>	<b>-0,5 %</b>

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 39,2 M€ et se répartissent comme suit :

### 011-Charges à caractère général : 28,9 M€

Les postes de charges sont les suivants :

POSTES	2023	2024	Evolution
DSP Car Jaune 2015-2024	26 597 161,01	27 078 302,31	1,8 %
Gestion Réseau Car Jaune 2015-2024	458 204,26	498 226,53	8,7 %
Accompagnement au sol	478 947,01	511 914,18	6,9 %
Fonctionnement des gares routières	92 243,36	198 015,55	114,7 %
Prestations sécurité sur Réseau Car Jaune	295 497,63	326 231,73	10,4 %
Frais de nettoyage des gares - DL	361 676,53	317 713,20	-12,2 %
Maintenance vidéo protection gares routières	1 438,71	0,00	-100,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>28 285 168,51</b>	<b>28 930 403,50</b>	<b>2,3 %</b>

L'augmentation des charges à caractère général de 2,3 % s'explique principalement par la hausse de la contribution financière de la DSP Car jaune avec :

- La mise en place de la gratuité dont bénéficient les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les stagiaires de la formation professionnelle, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les accompagnants de personnes handicapées ;
- La mise en place d'une nouvelle offre Car Jaune avec des bus plus grands et l'augmentation des fréquences de passage aux heures de pointe.

### 065-Autres charges de gestion courante : 10,3 M€

Les postes de charges sont les suivants :

POSTES	2023	2024	Evolution
Reversement DGD Autres AOTU	6 841 183,93	6 841 183,93	0,0 %
Compensation suite transfert compétences CASUD	2 022 970,54	1 011 485,27	-50,0 %
Versements aux AOTU EXTRA-MUROS	2 018 800,00	2 196 600,00	8,8 %
Reversement REUNI'PASS aux EPCI	215 626,40	225 300,00	4,5 %
Charges diverses de gestion courante	0,31		-100,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 098 580,87</b>	<b>10 274 569,20</b>	<b>-7,4 %</b>

Le montant des autres charges de gestion courante baisse de - 7,4 % en 2024 en raison d'un paiement exceptionnel intervenu en 2023 de 1,0 M€ auprès de la CASUD correspondant à la contribution de l'année scolaire 2021/2022, en complément de la contribution de 2023.

## **B - Les recettes**

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2023	2024	
74	Subventions d'exploitation	37 163 741,44	38 940 708,01	4,8 %
75	Produits de gestion courante	115 000,00	114 375,00	-0,5 %
77	Produits exceptionnels	135 420,00	149 890,00	10,7 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>37 414 161,44</b>	<b>39 204 973,01</b>	<b>4,8 %</b>

**Les produits de fonctionnement s'élèvent à 39,2 M€ et se répartissent comme suit :**

### **074-Subventions d'exploitation : 38,94 M€**

POSTES	2023	2024	Evolution
Compensation de transfert du Département	7 082 000,00	7 082 000,00	0,0 %
Subventions et participations Régions	30 081 741,44	31 858 708,01	5,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>37 163 741,44</b>	<b>38 940 708,01</b>	<b>4,8 %</b>

Par rapport à 2023, la subvention régionale provenant du budget principal augmente de + 1,8 M€ (soit + 5,9 %).

Les charges étant en augmentation, la recette affectée au budget annexe a été ajustée au même niveau.

### **075-Produits de gestion courante : 0,11 M€**

Le montant de redevance pour location de bus s'élève à 114 375,00 €.

### **077-Produits exceptionnels : 0,15 M€**

Les débits et pénalités perçus s'établissent à 149 890,00 €.

## LA CONSOLIDATION DES COMPTES

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) a introduit les prémices d'une consolidation des comptes dans le secteur public local. Cette "consolidation" consiste, pour une collectivité locale, à détecter un éventuel risque en examinant, à l'aide de documents comptables, la nature des relations juridiques et/ou financières existantes entre ladite collectivité et ses partenaires, définis ici sous le terme de "partenaires privilégiés".

La consolidation des comptes consiste en une intégration des résultats annuels du budget principal et des budgets annexes par neutralisation des transferts des données croisées entre budgets.

	BUDGET NON CONSOLIDE		BUDGET CONSOLIDE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>667 660 367,42</b>	<b>611 654 505,23</b>	<b>667 660 367,42</b>	<b>611 654 505,23</b>
Budget Principal	664 826 907,75	606 974 701,38	664 826 907,75	606 974 701,38
Budget Annexe ENERGIE	-	-	-	-
Budget Annexe DSP Musées	2 833 459,67	4 679 803,85	2 833 459,67	4 679 803,85
Budget Annexe TRANSPORT	-	-	-	-
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>700 736 851,61</b>	<b>825 406 176,29</b>	<b>668 783 296,23</b>	<b>793 452 620,91</b>
Budget Principal	658 589 640,30	781 953 452,48	626 730 932,29	781 858 605,11
Budget Annexe ENERGIE	70 865,63	1 270 124,45	-	1 270 124,45
Budget Annexe DSP Musées	2 871 372,67	2 977 626,35	2 847 390,93	2 977 626,35
Budget Annexe TRANSPORT	39 204 973,01	39 204 973,01	39 204 973,01	7 346 265,00
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>1 368 397 219,03</b>	<b>1 437 060 681,52</b>	<b>1 336 443 663,65</b>	<b>1 405 107 126,14</b>

Il convient de relever que les flux budgétaires croisés entre le budget principal et les 2 budgets annexes ENERGIE et DSP MUSEES concernent les opérations de refacturations effectuées par la Région au titre des achats de matériel et des frais de maintenance ainsi que du coût de la mise à disposition du personnel.

Elles s'élèvent en 2024 à la somme de 94 847,37 € en section de fonctionnement dont 19 108,80 € (chapitre 012) + 51 756,83 € (chapitre 011) pour le budget annexe ÉNERGIE et 23 981,74 € pour le budget annexe DSP.

Il est enfin à noter que le budget de la Région a versé une subvention de fonctionnement d'un montant de 31,9 M€ en 2024 au budget annexe Transport pour la gestion de la DSP Car Jaune. Cette participation permet de financer la compétence TRANSPORT transférée à la Région, à la suite de la loi NOTRE.

# **LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIERE**

La collectivité a fait le choix de suivre la gestion des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion (FEDER et INTERREG) dans des budgets distincts du budget principal. Les budgets annexes sont dotés de l'autonomie financière sans personnalité morale.

## **1- LE BUDGET AUTONOME FEDER 2014-2020**

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

# LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET AUTONOME FEDER 2014-2020

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
<b>DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)</b> 85 842 176,98	<b>EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)</b> 0,00
<b>DÉPENSES RÉELLES</b> 19 255 289,62	<b>RECETTES RÉELLES</b>  31 872 161,48
<b>DEPENSES D'ORDRE*</b> de section à section 295 958 912,84	
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)</b> -142 953 057,34 dont résultat de l'exercice -57 110 880,36	
	<b>RECETTES D'ORDRE*</b> de section à section 226 231 160,62

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
<b>DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)</b> 0,00	<b>EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)</b> 45 212 489,35
<b>DÉPENSES RÉELLES</b> 343 627 893,75 dont hors dette 343 627 893,75	<b>RECETTES RÉELLES</b> 402 277 379,71 dont compte 1068 inclus de : 0,00
<b>DEPENSES D'ORDRE*</b> à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 226 231 160,62	<b>RECETTES D'ORDRE*</b> à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 295 958 912,84
<b>SOLDE D'EXECUTION (b)</b> 173 589 727,53	

<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=</b>	<b>30 636 670,19</b>
---	----------------------

<b>RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)=</b> (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	<b>71 266 357,82</b>
---	----------------------

résultats hors comptes 001 et 002 = 71 266 357,82 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable  
\*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

## I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2023	2024	
9305	Gestion des fonds européens	48 930 077,54	19 255 289,62	-60,6 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>48 930 077,54</b>	<b>19 255 289,62</b>	<b>-60,6 %</b>

#### Les charges de fonctionnement s'élèvent à 19,3 M€ et se répartissent comme suit :

- Les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 13,3 M€ en 2024 ;
- l'assistance technique financée par le programme opérationnel européen sur la période 2014-2020 représente 6 M€.

### B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2023	2024	
9305	Gestion des fonds européens	30 389 671,08	31 872 161,48	4,9 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>30 389 671,08</b>	<b>31 872 161,48</b>	<b>4,9 %</b>

#### Les produits de fonctionnement s'élèvent à 31,9 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020 s'élèvent à 5,6 M€ ;
- les subventions reçues au titre du REACT UE sont de 19 M€ ;
- les subventions reçues pour l'assistance technique au titre du POE 2014-2020 sont de 0,04 M€ ;
- les subventions reçues pour l'assistance technique au titre du REACT UE sont de 6,4 M€ ;
- le remboursement des indus s'élève à 0,9 M€.

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT

### A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2023	2024	
9005	Gestion des fonds européens	295 958 912,84	343 627 893,75	16,1 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>295 958 912,84</b>	<b>343 627 893,75</b>	<b>16,1 %</b>

#### Les dépenses d'investissement s'élèvent à 343,6 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 220,8 M€ en 2024 ;
- les projets financés par le REACT UE représentent 122,8 M€.

## B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2023	2024	
9005	Gestion des fonds européens	226 537 643,89	402 277 379,71	77,6 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>226 537 643,89</b>	<b>402 277 379,71</b>	<b>77,6 %</b>

### Les recettes d'investissement s'élèvent à 402,3 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020 s'élèvent à 211,7 M€ ;
- les subventions reçues au titre du REACT UE sont de 187,9 M€ ;
- le remboursement des indus s'élève à 2,7 M€.

## 2- LE BUDGET AUTONOME POCT 2014-2020

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020. Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

## LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET AUTONOME POCT 2014-2020

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
<b>DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)</b> 182 625,03	<b>EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)</b> 0,00
<b>DÉPENSES RÉELLES</b> 6 454 743,17	<b>RECETTES RÉELLES</b>  7 449 906,57
<b>DEPENSES D'ORDRE*</b> de section à section 507 212,23	
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)</b> 1 026 130,84 dont résultat de l'exercice 1 208 755,87	<b>RECETTES D'ORDRE*</b> de section à section 720 804,70

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
<b>DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)</b> 0,00	<b>EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)</b> 2 113 990,36
<b>DÉPENSES RÉELLES</b> 2 498 557,64 dont hors dette 2 498 557,64	<b>RECETTES RÉELLES</b> 2 119 472,41 dont compte 1068 inclus de : 0,00
<b>DEPENSES D'ORDRE*</b> à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 720 804,70	<b>RECETTES D'ORDRE*</b> à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 507 212,23
<b>SOLDE D'EXECUTION (b)</b> 1 521 312,66	

<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=</b>	<b>2 547 443,50</b>
---	---------------------

<b>RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)=</b> (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	<b>616 078,17</b>
---	-------------------

résultats hors comptes 001 et 002 = 616 078,17 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

\*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

## I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2023	2024	
9305	Gestion des fonds européens	7 499 957,55	6 454 743,17	-13,9 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>7 499 957,55</b>	<b>6 454 743,17</b>	<b>-13,9 %</b>

**Les charges de fonctionnement s'élèvent à 6,5 M€ et se répartissent comme suit :**

- les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 6,1 M€ en 2024 ;
- le remboursement d'un préfinancement annuel représente 0,4 M€.

### B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2023	2024	
9305	Gestion des fonds européens	7 987 696,45	7 449 906,57	-6,7 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>7 987 696,45</b>	<b>7 449 906,57</b>	<b>-6,7 %</b>

**Les produits de fonctionnement s'élèvent à 7,4 M€ et se répartissent comme suit :**

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020, pour le financement des projets s'élèvent à 7,3M€ ;
- le remboursement des indus est de 0,1 M€.

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT

### A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2023	2024	
9005	Gestion des fonds européens	507 212,23	2 498 557,64	392,6 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>507 212,23</b>	<b>2 498 557,64</b>	<b>392,6 %</b>

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,5 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets d'équipement. Les fonds proviennent du POE 2014-2020.**

### B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2023	2024	
9005	Gestion des fonds européens	720 804,70	2 119 472,41	194,0 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>720 804,70</b>	<b>2 119 472,41</b>	<b>194,0 %</b>

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 2,1 M€** et concernent les subventions reçues au titre du POE 2014-2020, pour le financement des projets d'équipement.

### **3- LE BUDGET AUTONOME FEDER-FSE 2021-2027**

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER / FSE 2021-2027.

La validation par la commission européenne des programmes opérationnels pour la période 2021-2027 étant intervenue en novembre 2022, le budget a été voté pour la première fois sur l'exercice 2023.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

# LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET AUTONOME FEDER-FSE 2021-2027

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
<b>DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)</b> 0,00	<b>EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)</b> 864 461,85
<b>DÉPENSES RÉELLES</b> 6 001 340,76	<b>RECETTES RÉELLES</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE*</b> de section à section 0,00	3 733 007,78
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)</b> -1 403 871,13 dont résultat de l'exercice -2 268 332,98	<b>RECETTES D'ORDRE*</b> de section à section 0,00

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
<b>DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)</b> 0,00	<b>EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)</b> 32 642 416,62
<b>DÉPENSES RÉELLES</b> 62 388 287,16 dont hors dette 48 291 217,94	<b>RECETTES RÉELLES</b> 29 272 480,28 dont compte 1068 inclus de : 0,00
<b>DEPENSES D'ORDRE*</b> à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00	<b>RECETTES D'ORDRE*</b> à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00
<b>SOLDE D'EXECUTION (b)</b> -473 390,26	

<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=</b>	<b>-1 877 261,39</b>
---	----------------------

<b>RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)=</b> (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	<b>-35 384 139,86</b>
---	-----------------------

résultats hors comptes 001 et 002 = -35 384 139,86 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

\*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

## I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2023	2024	
9305	Gestion des fonds européens	1 735 792,08	6 001 340,76	245,7 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 735 792,08</b>	<b>6 001 340,76</b>	<b>245,7 %</b>

**Les charges de fonctionnement s'élèvent à 6,0 M€ et se répartissent comme suit :**

- Les projets financés par le POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 5,2 M€ en 2024 ;
- Les projets financés par le POE 2021-2027 FSE s'élèvent à 0,8 M€ en 2024.

### B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2023	2024	
9305	Gestion des fonds européens	2 600 253,93	3 733 007,78	43,6 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 600 253,93</b>	<b>3 733 007,78</b>	<b>43,6 %</b>

**Les produits de fonctionnement s'élèvent à 3,7 M€ et se répartissent comme suit :**

- les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 0,9 M€ ;
- les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FSE sont de 1,8 M€ ;
- les subventions reçues pour l'assistance technique au titre du POE 2021-2027 sont de 1,0 M€ ;
- les subventions reçues pour l'assistance technique au titre du POE 2021-2027 FSE sont de 0,04 M€.

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT

### A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2023	2024	
9005	Gestion des fonds européens	-	48 291 217,94	
923	Dettes et autres opérations financières	-	14 097 069,22	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>-</b>	<b>62 388 287,16</b>	

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 62,4 M€ et se répartissent comme suit :**

- les projets financés par le POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 48,3 M€ en 2024 ;
- le remboursement du préfinancement 2021-2022 du FEDER représentent 12,4 M€ ;
- le remboursement du préfinancement 2021-2022 du FSE représentent 1,7 M€.

## B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2023	2024	
9005	Gestion des fonds européens	18 545 348,40	29 272 479,28	57,8 %
923	Dettes et autres opérations financières	14 097 068,22	1,00	-100,0 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>32 642 416,62</b>	<b>29 272 480,28</b>	<b>-10,3 %</b>

### Les recettes d'investissement s'élèvent à 29,3 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 29,3 M€ ;
- régularisation des écritures de remboursement du préfinancement 2021-2022 du FEDER pour 1 €.

### 4- LE BUDGET AUTONOME INTERREG OI 2021-2027

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le POE INTERREG OI 2021-2027.

La validation par la commission européenne des programmes opérationnels pour la période 2021-2027 étant intervenue en novembre 2022, le budget a été voté pour la première fois sur l'exercice 2023.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

## LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET AUTONOME INTERREG 2021-2027

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
<b>DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)</b> 0,00	<b>EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)</b> 1 867 573,77
<b>DÉPENSES RÉELLES</b> 425 718,93	<b>RECETTES RÉELLES</b>  1 867 573,77
<b>DEPENSES D'ORDRE*</b> de section à section 0,00	
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)</b> 3 309 428,61 dont résultat de l'exercice 1 441 854,84	<b>RECETTES D'ORDRE*</b> de section à section 0,00

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
<b>DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)</b> 0,00	<b>EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)</b> 1 245 049,18
<b>DÉPENSES RÉELLES</b> 1 245 049,18 dont hors dette 0,00	<b>RECETTES RÉELLES</b> 0,00 dont compte 1068 inclus de : 0,00
<b>DEPENSES D'ORDRE*</b> à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00	<b>RECETTES D'ORDRE*</b> à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00
<b>SOLDE D'EXECUTION (b)</b> 0,00	

<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=</b>	<b>3 309 428,61</b>
---	---------------------

<b>RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)=</b> (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	<b>196 805,66</b>
---	-------------------

résultats hors comptes 001 et 002 = 196 805,66 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

\*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

## I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2023	2024	
9305	Gestion des fonds européens	-	425 718,93	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>-</b>	<b>425 718,93</b>	

Les charges de fonctionnement s'élèvent à **0,4 M€** et concernent les subventions versées pour le financement des projets par le POE 2021-2027

### B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2023	2024	
9305	Gestion des fonds européens	1 867 573,77	1 867 573,77	0,0 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 867 573,77</b>	<b>1 867 573,77</b>	<b>0,0 %</b>

Les produits de fonctionnement s'élèvent à **1,9 M€** et concernent les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 INTERREG OI, pour le financement des projets.

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT

### A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2023	2024	
923	Dettes et autres opérations financières	-	1 245 049,18	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 245 049,18</b>	

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1,2 M€** et concernent le remboursement du préfinancement 2021-2022 de INTERREG OI.

### B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2023	2024	
923	Dettes et autres opérations financières	1 245 049,18	-	-100,0 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 245 049,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,0 %</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à **0€**

## **5- PROJETS ECONOMIQUES FINANCES PAR L'EUROPE ET FONDS PROPRES REGION**

En 2024, la Région a accompagné les entreprises à l'aide des fonds Européens FEDER et Interreg à hauteur de **440,7 M€** (+ 25,3 %) et au titre de la contrepartie nationale sur fonds propres Région à hauteur de **7,3 M€** (- 37,3 %) dans le cadre des objectifs thématiques (OT).

**Les projets financés par les fonds européens et les fonds propres Région se répartissent comme suit :**

Politiques publiques	2014-2020 & 2021-2027		2024
	CPN Région	Programmes Européens	
Axe 1 : Le développement Humain et Solidaire	1 823 987	135 830 859	137 654 846
Axe 2 : Le développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	2 887 325	82 987 965	85 875 290
Axe 3 : Le développement Durable et la Transition Ecologique	2 566 478	196 138 758	198 705 236
Les missions transversales	0	25 694 249	25 694 249
<b>Total</b>	<b>7 277 791</b>	<b>440 651 831</b>	<b>447 929 622</b>

**BUDGET FEDER 2014-2020**

en M€

Axes Mandature	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION POE 2014-2020				MANDATS FEDER POE 2014-2020			
		2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
<b>Fonctionnement</b>		<b>1,79</b>	<b>1,34</b>	<b>2,84</b>	<b>0,31</b>	<b>20,16</b>	<b>20,88</b>	<b>48,11</b>	<b>19,26</b>
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,46	0,35			2,46	2,03	1,01	0,02
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie								0,12
	<b>Total Axe Mandature 1</b>	<b>0,46</b>	<b>0,35</b>			<b>2,46</b>	<b>2,03</b>	<b>1,01</b>	<b>0,14</b>
Axe 2	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,06	0,16	0,28	0,27	0,54	1,47	3,97	1,91
	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	1,27	0,83	2,56	0,04	9,85	6,21	3,51	0,89
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie					1,36	5,33	33,23	5,60
	<b>Total Axe Mandature 2</b>	<b>1,33</b>	<b>0,99</b>	<b>2,83</b>	<b>0,31</b>	<b>11,74</b>	<b>13,01</b>	<b>40,71</b>	<b>8,40</b>
Missions Transversales	Assistance technique					5,95	5,84	6,39	10,72
<b>Investissement</b>		<b>8,17</b>	<b>8,66</b>	<b>6,13</b>	<b>4,80</b>	<b>105,00</b>	<b>135,23</b>	<b>293,94</b>	<b>343,63</b>
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1,65	2,24	0,04	0,63	9,71	14,55	2,08	9,80
	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	0,14	0,09	0,27	0,39	3,86	3,34	5,36	18,03
	OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	0,80	0,91	0,30	0,34	13,05	4,68	6,60	24,90
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie						1,94	70,05	74,12
	<b>Total Axe Mandature 1</b>	<b>2,59</b>	<b>3,23</b>	<b>0,62</b>	<b>1,35</b>	<b>26,62</b>	<b>24,50</b>	<b>84,09</b>	<b>126,86</b>
Axe 2	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,31	0,12	1,33	0,75	1,49	0,57	16,16	4,64
	OT2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC	0,07	0,01	0,03	0,07	4,83	4,62	4,19	0,80
	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	1,97	2,49	2,35	0,64	7,79	13,01	25,65	21,85
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie						3,50	19,50	28,23
	<b>Total Axe Mandature 2</b>	<b>2,34</b>	<b>2,62</b>	<b>3,71</b>	<b>1,45</b>	<b>14,12</b>	<b>21,68</b>	<b>65,50</b>	<b>55,51</b>
Axe 3	OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans tous les secteurs	0,95	1,44	0,54	0,78	15,11	18,10	18,89	25,32
	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	0,65	0,04	0,08	0,23	7,08	10,57	10,26	4,57
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	0,20	0,79	0,48	0,99	16,62	17,89	18,34	44,68
	OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles	1,44	0,54	0,70	0,00	24,46	28,92	47,49	66,25
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie					0,99	13,56	49,36	20,44
	<b>Total Axe Mandature 3</b>	<b>3,24</b>	<b>2,81</b>	<b>1,80</b>	<b>1,99</b>	<b>64,26</b>	<b>89,04</b>	<b>144,34</b>	<b>161,26</b>
<b>Total général</b>		<b>9,96</b>	<b>10,00</b>	<b>8,96</b>	<b>5,11</b>	<b>125,16</b>	<b>156,10</b>	<b>342,05</b>	<b>362,88</b>

Descriptif de quelques projets financés en 2024 :

Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Engagés M€		Localisation	Mandatement 2024 M€		
			UE	Région		Stade	UE	Région
SA AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GARROS	Développement de l'aéroport de La Réunion Roland Garros – Travaux liés à l'augmentation des capacités de l'aéroport	L'opération a pour objet le développement de l'aéroport de La Réunion Roland Garros et des travaux liés à l'augmentation des capacités de l'aéroport.	66,56	-	Sainte Marie	Solde	12,75	-
TCO	Construction d'une usine de potabilisation à Maduran, de sa chaîne de transfert des eaux traitées et de ses réservoirs de stockage	Afin de répondre à l'obligation de mettre en conformité son système de distribution d'eau de Bras de Cilaos, le TCO procède à la construction d'une usine de potabilisation à Maduran, de sa chaîne de transfert des eaux traitées et de ses réservoirs de stockage.	5,82	0,70	Saint Leu	Solde	4,63	0,50
COMMUNE DE SAINT PIERRE	Construction d'un complexe sportif – Centre aqualoisir et dojo à Terre Sainte – ZAC OI	La commune de Saint-Pierre souhaite construire un complexe sportif : centre aqualoisir et dojo à terre Sainte - ZAC OI afin de répondre aux besoins du public scolaire de l'est de la commune, lieu dit Terre Sainte.	12,28	-	Saint Pierre	Solde	8,28	-
COMMUNE DE SAINT ANDRE	Réhabilitation de 11 écoles communales	La commune de Saint André s'est fixée comme objectif d'intervenir sur la réhabilitation de 11 écoles communales (3 écoles maternelles, 4 écoles élémentaires et 4 écoles primaires). Le programme d'intervention pour la réalisation de la réhabilitation des 11 écoles est le suivant : - mise aux normes électriques, - étanchéité / peinture / plomberie, - menuiseries, - métallerie, - accessibilité, sécurisation, - amélioration du confort thermique, - aménagement des cours	4,87	-	Saint André	Solde	4,85	-
CIRAD	Mise en œuvre du programme de recherche agronomique du CIRAD	Les recherches et activités menées à La Réunion par le CIRAD sont structurées pendant toute la durée de l'accord-cadre, sous forme de trois Dispositifs de Programmation en Partenariat (DPP) dont les thématiques de recherche ont fait l'objet d'une consultation avec les partenaires et plus globalement des professionnels du monde agricole. Ils se déclinent ainsi : • DPP SIAAM « Service et Impacts des Activités Agricoles en Milieu tropical » • DPP COSAQ « CO-conception de Systèmes Agro-alimentaires de Qualité » • DPP BSV : « Biodiversité et santé végétale »	4,15	-	Saint Denis	Solde	4,15	-
SARL RECYCLAGE ÉCOPUR RÉUNION	Création d'un centre de transit, de tri et de recyclage de batteries au plomb	Le projet de la SARL « RECYCLAGE ECOPUR REUNION » porte sur la création d'une unité industrielle de traitement de déchets à La Réunion.	1,20	0,30	Saint Pierre	Solde	1,01	0,25

## BUDGET POCT 2014-2020

en M€

Axes Mandature	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION POE 2014-2020				MANDATS UE POE INTERREG 2014-2020			
		2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
<b>Fonctionnement</b>		<b>0,56</b>	<b>0,61</b>	<b>0,59</b>	<b>0,50</b>	<b>5,14</b>	<b>7,17</b>	<b>7,50</b>	<b>6,05</b>
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,03	0,13	0,31	0,18	0,31	1,73	3,59	2,03
	OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	0,15	0,06	0,08	0,12	1,12	0,77	0,80	1,25
	<b>Total Axe Mandature 1</b>	<b>0,18</b>	<b>0,19</b>	<b>0,39</b>	<b>0,30</b>	<b>1,43</b>	<b>2,50</b>	<b>4,39</b>	<b>3,28</b>
Axe 2	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	0,15	0,14	0,15		2,03	1,43	2,21	0,02
	<b>Total Axe Mandature 2</b>	<b>0,15</b>	<b>0,14</b>	<b>0,15</b>		<b>2,03</b>	<b>1,43</b>	<b>2,21</b>	<b>0,02</b>
Axe 3	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	0,17	0,21	0,01	0,13	1,01	1,18	0,11	0,72
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	0,05	0,07	0,04	0,07	0,58	1,04	0,55	1,55
	<b>Total Axe Mandature 3</b>	<b>0,22</b>	<b>0,28</b>	<b>0,05</b>	<b>0,20</b>	<b>1,60</b>	<b>2,22</b>	<b>0,66</b>	<b>2,27</b>
Missions Transversales	Assistance technique					0,08	1,02	0,24	0,48
<b>Investissement</b>		<b>0,36</b>	<b>0,50</b>	<b>0,08</b>	<b>0,09</b>	<b>3,19</b>	<b>4,55</b>	<b>0,51</b>	<b>2,50</b>
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,36	0,50	0,05	0,07	2,61	3,51	0,34	0,55
	<b>Total Axe Mandature 1</b>	<b>0,36</b>	<b>0,50</b>	<b>0,05</b>	<b>0,07</b>	<b>2,61</b>	<b>3,51</b>	<b>0,34</b>	<b>0,55</b>
Axe 3	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques								1,82
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources			0,03	0,02	0,58	1,04	0,17	0,13
	<b>Total Axe Mandature 3</b>			<b>0,03</b>	<b>0,02</b>	<b>0,58</b>	<b>1,04</b>	<b>0,17</b>	<b>1,95</b>
<b>Total général</b>		<b>0,91</b>	<b>1,11</b>	<b>0,67</b>	<b>0,59</b>	<b>8,33</b>	<b>11,71</b>	<b>8,01</b>	<b>8,55</b>

Descriptif de quelques projets financés en 2024 :

Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Engagés M€		Localisation	Mandatement 2024 M€		
			UE	Région		Stade	UE	Région
CROIX-ROUGE FRANCAISE - PIROI	Construction du Centre régional d'expertise, de formation et d'innovation dédié à la gestion des risques et aux changements climatiques dans la zone sud-ouest de l'Océan indien : Piroi Center	L'opération a pour objet la construction du Centre régional d'expertise, de formation et d'innovation dédié à la gestion des risques et aux changements climatiques dans la zone sud-ouest de l'Océan indien : Piroi Center.	1,82	-	La Réunion Comores Kenya Madagascar Maurice Mozambique Seychelles Tanzanie	Solde	1,82	-
CHU DE LA REUNION	Formation professionnelle dans le domaine de la santé et du médico-social – Période 2019 à 2022	L'opération vise à accompagner la formation des professionnels de santé grâce à des échanges croisés d'expériences et à la participation aux dispositifs de formation initiale et continue. Cela se concrétise par des modules de formation, des stages dans les services et des formations-actions sur des thèmes déterminés en commun ou encore un fort accompagnement à l'encadrement des formations proposées. La mise en commun de projets et d'expertises permettant d'améliorer l'efficacité opérationnelle des établissements de santé partenaires, sera profitable aux structures et à leurs personnels. L'amélioration des connaissances et des compétences des professionnels de santé bénéficiera aux populations de La Réunion, de Maurice, de Madagascar, des Comores et des Seychelles. Le CHU de La Réunion se fait le porte-drapeau de l'excellence française en matière médicale dans l'océan Indien. La formation professionnelle et de spécialité que l'on retrouve dans chaque action constitue l'un des axes de développement humain auquel sont très attachés les partenaires. La réalisation des missions et le choix des équipes se font en tenant compte des nécessités de services et des compétences nécessaires au bon déroulement de l'opération. Les missions sont organisées sous la responsabilité d'un personnel permanent du CHUR, assurant ainsi la continuité de l'action. Les personnels médicaux et non médicaux participent aux missions	0,45	0,08	La Réunion Madagascar Maurice Seychelles	Solde	0,37	0,07
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	PHYTODENGUE : la biodiversité des plantes de Madagascar et de La Réunion comme source de molécules actives contre le virus de la dengue	Le projet PHYTODENGUE allie à la fois la phytochimie, la virologie expérimentale et la chimie de synthèse pour lutter contre le virus de la dengue en épidémie à la Réunion. Le projet PHYTODENGUE s'attache à répondre à une priorité élevée en termes de santé publique. La biodiversité réunionnaise et malgache est exceptionnelle, insuffisamment valorisée et caractérisée au niveau antiviral. Les connaissances scientifiques et les résultats issus du projet PHYTODENGUE contribueront à l'identification de hits chimiques actifs, candidats médicaments potentiels pour traiter la dengue mais aussi à des avancées scientifiques et des bénéfices économiques pour La Réunion et Madagascar.	0,37	0,03	La Réunion Madagascar	Solde	0,18	0,02

## BUDGET FEDER/FSE 2021-2027

en M€

Axes Mandature	Objectifs Spécifiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION PE 2021- 2027		MANDATS UE PE FEDER/FSE+ 2021- 2027	
		2023	2024	2023	2024
<b>Fonctionnement</b>		<b>1,97</b>	<b>1,15</b>	<b>1,74</b>	<b>6,00</b>
Axe 1	4.6 Faciliter l'insertion des jeunes en difficulté (Priorité spécifique FSE + : Emploi des jeunes)			1,32	0,00
	4.7 Améliorer l'employabilité des réunionnais, notamment par l'accès à la formation et par la mobilité	0,04	0,10	0,23	0,85
	<b>Total Axe Mandature 1</b>	<b>0,04</b>	<b>0,10</b>	<b>1,54</b>	<b>0,85</b>
Axe 2	1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	0,03	0,22	0,19	1,23
	1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER)	1,90	0,79		3,36
	1.4 Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise		0,04		0,56
	<b>Total Axe Mandature 2</b>	<b>1,93</b>	<b>1,04</b>	<b>0,19</b>	<b>5,15</b>
Missions Transversales	Assistance technique				
<b>Investissement</b>			<b>0,36</b>		<b>62,39</b>
Axe 1	4.2 Une Europe plus sociale				4,16
	<b>Total Axe Mandature 1</b>				<b>4,16</b>
Axe 2	1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER)		0,02		13,56
	<b>Total Axe Mandature 2</b>		<b>0,02</b>		<b>13,56</b>
Axe 3	2.2 Promouvoir les énergies renouvelables		0,09		0,26
	2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes				6,86
	2.5 Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau		0,25		11,81
	2.8 Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone (FEDER)				11,64
	<b>Total Axe Mandature 3</b>		<b>0,34</b>		<b>30,58</b>
Missions Transversales	Remboursement du préfinancement 2021-2022 du FEDER et FSE				14,10
<b>Total général</b>		<b>1,97</b>	<b>1,50</b>	<b>1,74</b>	<b>68,39</b>

Descriptif de quelques projets financés en 2024 :

Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Engagés M€		Localisation	Mandatement 2024 M€		
			UE	Région		Stade	UE	Région
COMMUNE DE SAINT-PAUL	Réalisation de deux ouvrages d'art, Ravine Saint-Gilles et Ravine Carosse, et maintien en phase définitive d'une passerelle	Le projet concerne le remplacement des deux ponts existants sur la Ravine Saint-Gilles et la Ravine Carosse par deux nouveaux ouvrages de franchissement et une passerelle piétonne, permettant d'améliorer la sécurité des usagers et la résilience du réseau routier.	4,00	-	Saint Paul	Acompte	3,06	-
DEPARTEMENT DE LA REUNION	Construction du collège Gaston Crochet à la Plaine des Palmistes	L'opération de travaux a pour objet la construction d'un nouveau collège sur la commune de la Plaine des Palmistes qui permettra l'accueil de 600 élèves	8,69	-	La Plaine des Palmistes	Acompte	4,16	-
ASSOCIATION SCIENCES REUNION	Promotion et diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) - Programme d'actions FEDER	L'opération concerne la mise en œuvre du programme d'actions 2023 de Sciences Réunion. Ce programme d'actions se décline en plusieurs types d'opérations ayant pour but commun d'assurer une large diffusion de la CSTI à l'échelle du territoire réunionnais.	0,32	0,04	Saint Denis	Solde	0,32	0,04
CITE DES METIERS	Programme d'action de la cité des métiers de La Réunion	Le programme d'actions de la Cité des métiers de la Réunion a pour objectif d'améliorer l'employabilité des réunionnais par l'accès à la formation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie et du renforcement des compétences pour tous.	1,44	0,25	Saint Pierre	Avance	0,43	0,08

## BUDGET INTERREG OI 2021 - 2027

en M€

Axes Mandature	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION	MANDATS UE
		2024	2024
<b>Fonctionnement</b>		<b>0,08</b>	<b>0,43</b>
Axe 1			
	Total Axe Mandature 1	0,00	0,00
Axe 2	OS 1.3: Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	0,01	0,08
	OS 4.6: Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	0,05	0,26
	<b>Total Axe Mandature 2</b>	<b>0,06</b>	<b>0,34</b>
Axe 3	OS 2.6: Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	0,01	0,08
	<b>Total Axe Mandature 3</b>	<b>0,01</b>	<b>0,08</b>
Missions Transversales	Assistance technique		
<b>Investissement</b>			<b>1,25</b>
Axe 1			
	Total Axe Mandature 1		
Axe 3			
	Total Axe Mandature 3		
Missions Transversales	Remboursement du préfinancement 2021-2022 de INTERREG OI		1,25
<b>Total général</b>		<b>0,08</b>	<b>1,67</b>

Descriptif de quelques projets financés en 2024 :

Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Montants engagés		Localisation	Mandatement 2024		
			UE	Région		Stade	UE	Région
Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien	Prédéfini-tion des orientations stratégiques et coopération en économie circulaire des territoires dans l'OI	Ce projet consiste à sensibiliser, former et accompagner seize territoires au diagnostic en économie circulaire, afin d'en analyser leur potentiel en vue d'un plan d'actions adapté à leurs enjeux.	0,16	0,03	La Réunion Comores Madagascar Maurice Mayotte Seychelles	Avance	0,08	0,01

# LA LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature	Capital total au 31/12/2023	Engagement Région Réunion	
				Part	Titres (montant brut)
SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SPL	1 150 000 €	98 %	1 130 000 €
SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	13 205 870 €	9 %	1 200 195 €
SEDRE	Société d'Équipement du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	2 600 245 €	2 %	53 760 €
SEMATRA*	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	27 694 692 €	63 %	65 179 996 €
SAPHIR	Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de La Réunion	SEM	621 600 €	0,1 %	672 €
SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	1 438 500 €	35 %	507 500 €
-	SEM Marché de Gros	SEM	134 155 €	23 %	30 490 €
SEFAR	Société d'Épargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	11 303 300 €	44 %	4 998 950 €
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	954 000 €	22 %	210 490 €
SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	25 975 082 €	2 %	438 075 €
SOEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	9 014 400 €	11 %	952 650 €
SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, équipement et loisirs	SEM	1 044 375 €	6 %	60 000 €
MARAINA	SPLA MARAINA	SPL	897 780 €	57 %	511 228 €
Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	148 000 €	10 %	14 800 €
NEXA	Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation	SEML	1 300 734 €	88 %	4 755 413 €
SPL ENERGIES REUNION	SPL ENERGIES REUNION	SPL	993 967 €	81 %	3 041 000 €
SPL AR	SPL Avenir Réunion	SPL	1 280 000 €	5 %	70 000 €
SPL ESTIVAL	SPL ESTIVAL	SPL	500 000 €	5 %	25 000 €
SPL APPAR	SPL APPAR	SPL	1 854 750 €	95 %	50 000 €
IDIS	SOCIETE COOPERATIVE INTERET COLLECTIF- INSTITUT DE DEVT INTERNATIONAL DES SAVOIRS	SCIC	300 000 €	25 %	75 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>102 411 450 €</b>		<b>83 305 219 €</b>

\* SEMATRA: montant du capital après restructuration validée par AGM du 16 décembre 2022 et montant des titres détenus par la Région en fin 2024 (à la valeur brute dans l'actif)

# LA CARTOGRAPHIE DES SATELLITES

La Région Réunion opère un suivi sur les "partenaires privilégiés" ou "satellites" les plus proches.

Son périmètre a été déterminé en fonction des critères suivants :

- 1 - représentation dans les instances de l'entité,
- 2 - niveau des garanties d'emprunts accordées,
- 3 - niveau de financement accordé à ces entités,
- 4 - niveau de risques juridiques associés (contrôle analogue, ...),
- 5 - dimension stratégique par rapport aux champs de compétence de la collectivité.

Ce périmètre est sujet à évolution permanente au regard des risques auxquels serait exposée la collectivité.

La cartographie illustre ainsi, sans pour autant être exhaustive, la multitude et variété de ses satellites et partenaires. Les deux premiers cercles de ce périmètre identifient à fin 2024 une quarantaine de « satellites » et « partenaires privilégiés ».

- Le premier cercle regroupe les entités sous-participation / partenariat majoritaire, à savoir au sein desquels la collectivité régionale est majoritaire en termes de participation (capital) ou de représentation (instance), ou bien bénéficiant d'une part très significative de financement (taux >75% ou montant très important) ainsi que les Délégations de Service Publics. Il s'agit des satellites les plus stratégiques pour la collectivité.
- Le second cercle comprend les entités bénéficiant d'une participation forte, à savoir les structures avec des emprunts garantis par la collectivité régionale, ou bien bénéficiant d'une part significative de financement (taux >25% ou montant important) ainsi que les participations à enjeux.

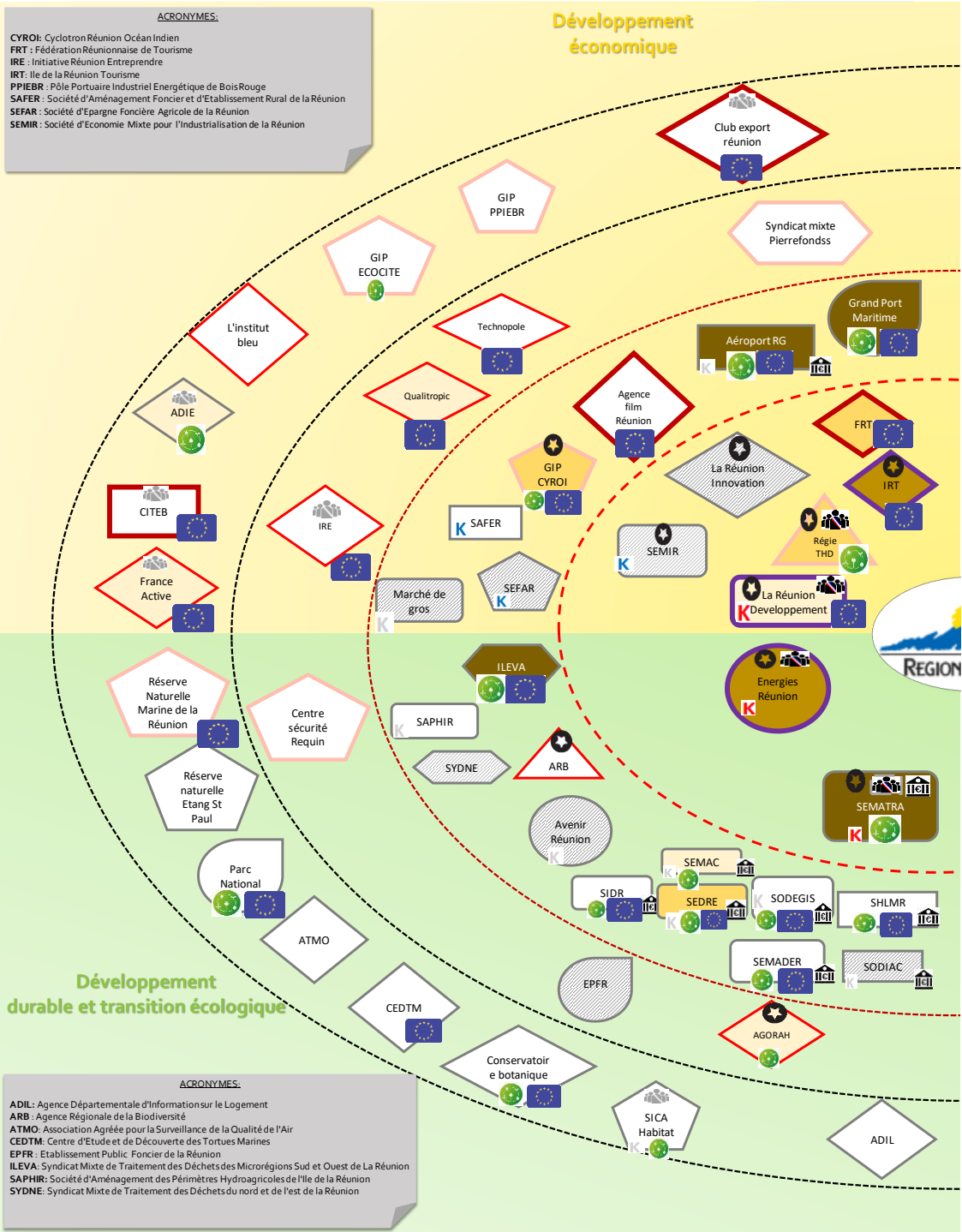
Au-delà du positionnement des organismes satellites figurant dans cette cartographie, sont présentées pour mise en perspective quelques-unes des caractéristiques principales de natures juridique ou financière (type statut, niveau de représentation et de participation, niveau des flux financiers et degré de couverture ou dépendance aux fonds régionaux (émanant le cas échéant de l'Europe).

Par ailleurs, la vision consolidée des moyens humains internes à la région et externes au travers des structures financées à plus de 30% (via fonctionnement ou équipements financés) est la suivante :

Axes de la mandature	EFFECTIFS REGION*		EFFECTIFS EXTERNES**	EFFECTIFS CUMULES	% Eff. Int	% Eff. Ext
	Périmètre centraux et routes	Périmètre lycées				
AXE 1 - Développement humain et solidaire	381	1 349	461	2 191	79%	21%
AXE 2 - Développement économique	151		150	301	50%	50%
AXE 3 - Développement durable et la transition écologique	383		138	521	74%	26%
Missions transversales	625		150	775	81%	19%
<b>Total effectifs Région</b>	<b>2 889</b>					

\* Effectifs Région à fin 2024

\*\* Pondération des effectifs externes selon niveau de couverture par des financements via Région



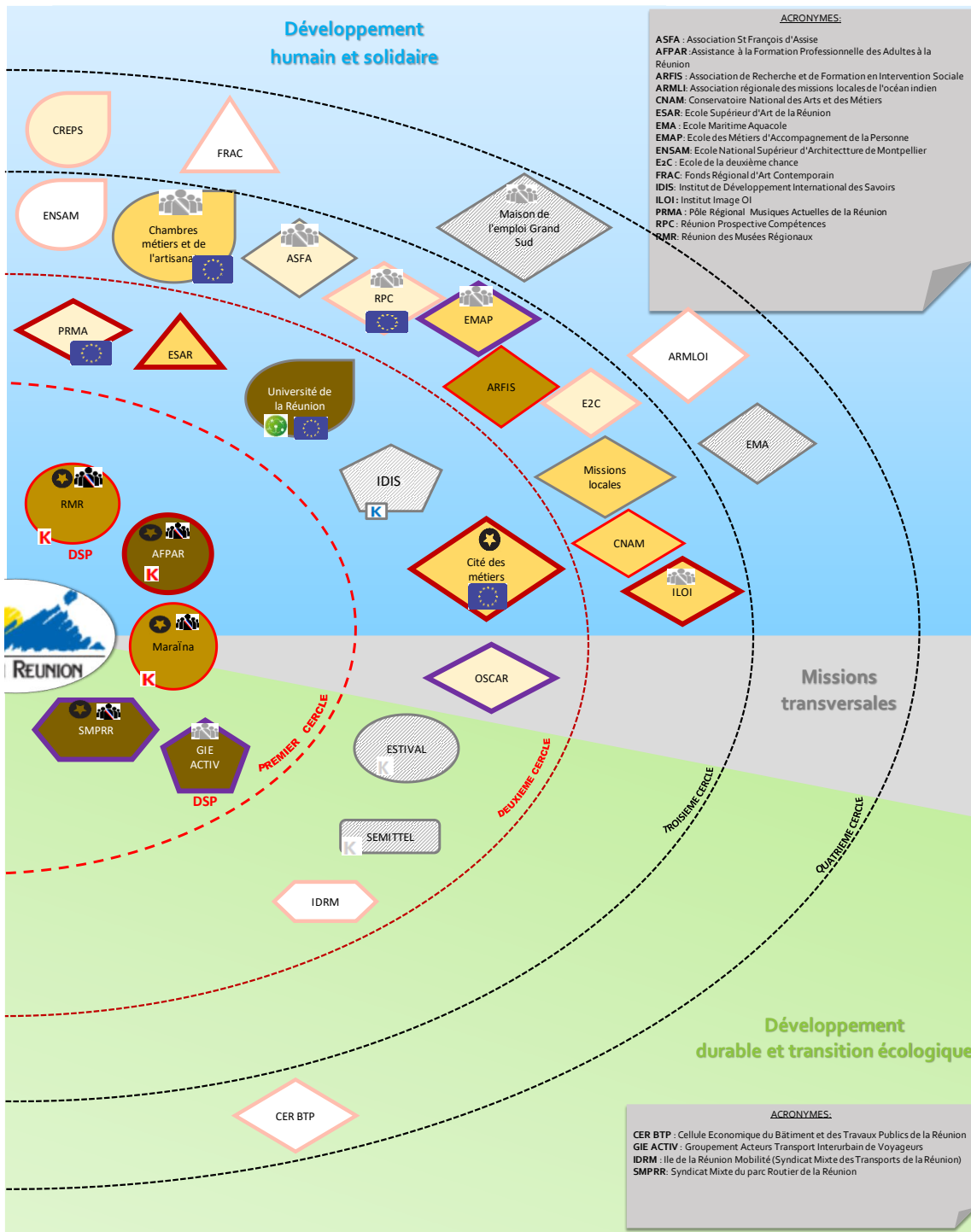
STATUT JURIDIQUE DE L'ENTITE			Nb de satellite
Société avec capital social	Actionariat public	Société Publique Locale (SPL) ** / §	6
		Société d'Economie Mixte (SEM) ** / §	11
	Actionariat mixte (public/privé)	Société Anonyme **	5
Société sans capital social	Membres publics	Etabl. public rattaché à la territoriale (EPIC, EPA...)	4
		Syndicat Mixte	5
		Etabl. public rattaché à l'Etat (EPN, EPSCP, ...) **	7
	Membres mixte ou privé	GIP, GIE, SCIC, SCPI, SC	10
		Association **	34

REPRESENTATION REGION REUNION (RR) au Conseil d'Administration ou Equivalent		Nb de satellite
Majorité des membres		8
Présidence assurée par la RR		14
Absence aux instances		19

PARTICIPATION REGION REUNION (RR) au Capital Social		Nb de satellite
Majoritaire absolue (>50%)	<b>K</b>	6
Majorité relative (RR détient la plus grande part <= 50%)	<b>K</b>	4
Minoritaire	<b>K</b>	11

\*\* Entités soumises à l'audit légal par un commissaire aux comptes  
 § Entités soumises au rapport annuel des mandataires (Entreprises Publiques Locales)

La participation en numérique ainsi que le % de détention figurent en détail au niveau de la liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier, dans le présent rapport



ENJEUX FINANCIERS ANNUELS (RR) <i>(Flux financiers 2024 tout budget dont UE)</i>	Nb de satellite
Supérieurs à 10 M€	8
De 5 M€ à 10 M€	5
De 1 M€ à 5 M€	11
De 500 K€ à 1 M€	13
Jusqu'à 500 K€	31
Aucun flux	14

FINANCEMENT DES BUDGETS ET DESTINATION <i>(sur/ charges de fonctionnement ou d'investissement des structures)</i>		Nb de satellite
BUDGET ANNUEL <i>(en fonctionnement)</i>	Ratio supérieur à 90%	7
	Ratio entre 60% et 90%	10
	Ratio entre 30% et 60%	10
	Ratio entre 10% et 30%	15
	Non significatif : inférieur à 10% ou nul	40
<i>Degré de dépendance ou couverture par les fonds régionaux (en propre et UE)</i>		
Non déterminé (comptes non obtenus)	Sans bordure	0

Délégation de Service Public (compétence Région Réunion)	DSP	2
--	-----	---

Fonds Européens via Région		17
----------------------------	--	----

Les montants attribués et versés (subventions) figurent en détail au niveau de la liste des concours attribués à des tiers en nature ou subventions, dans l'annexe B8.1.1 du compte administratif

BUDGET POUR PROJETS ET EQUIPEMENTS (pour de l'investissement sur 2024)		19
--	--	----

Les montants attribués et versés supérieurs à 200 K€ se rattachant à des opérations figurent en détail au niveau de la liste des investissements 2023/2024, en annexe 2 du présent rapport

Emprunts garantis par la Région Réunion		9
---	--	---

Les montants des emprunts garantis figurent en détail dans la partie dette garantie du présent rapport

# LES REGIES COMPTABLES

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à la Présidente, dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telles que :

- créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

La présidente est tenue d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

Au 31 décembre 2024, la Région Réunion dénombre 14 régies comptables : 7 régies d'avances et 7 régies de recettes.

L'ordonnance du 23 mars 2022, et son décret d'application du 22 décembre 2022 ont supprimé le régime historique de responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics et des régisseurs, et ont instauré un régime de responsabilité unifié, commun à l'ensemble des acteurs de la chaîne financière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans ce cadre, les régisseurs sont justiciables : ils peuvent être sanctionnés en cas d'infractions prévues par l'ordonnance et sont susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires en cas d'infractions à la loi pénale. S'agissant du régime indemnitaire, ce même décret renomme l'indemnité de caisse et de responsabilité en "indemnité de maniement de fonds".

Les travaux de révision des modalités de fonctionnement des régies engagés en 2023 se sont poursuivis sur 2024 pour se conformer à la réglementation et adapter le fonctionnement de certaines régies selon les recommandations du comptable public.

## 1- LES REGIES D'AVANCES

Les régies d'avances couvrent essentiellement des menues dépenses telles que l'acquisition de petits matériels, fournitures et services afin d'assurer le fonctionnement des services de la Région.

La collectivité compte à ce jour 7 régies d'avances dont 2 situées à la Réunion et 5 hors département. Ces dernières sont installées au sein des antennes de la Région délocalisées à Paris, dans l'Océan Indien (Comores, Madagascar et Maurice) et au Québec.

Les caractéristiques financières des régies d'avances sont les suivantes :

Régies	Arrêté de fonctionnement en vigueur au 31/12/24	Montant de l'avance (€)	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	Régisseur titulaire	Arrêté de nomination en vigueur au 31/12/2024
Paris	n°DAF/20214281	10 500,00	14 898,00	-	Natacha K,BIDI	n°DAF/20170314
Comores	n°DAF/20171245	2 000,00	-	-	Nadège LAGARDERE	n°DAF/20171246
Madagascar	n°DF/23006881	6 250,00	15 269,00	14 325,00	Fabrice MING TU YACK (intérimaire)	n°DF/24004570
Maurice	n°DF/23006848	4 000,00	6 050,00	-	<i>En cours de recrutement</i>	
Québec	n°DAF/20150741	7 600,00	10 383,00	9 125,00	<i>En cours de recrutement</i>	
Menues dépenses	n°DF/23005628	3 000,00	-	-	Marie Christine VAULRY	n°DF/23005629
CRR	n°DAF/21004644	4 600,00	1 013,00		Claudine LARIVIERE	n°DAF/21004645

## 2- LES REGIES DE RECETTES

Une régie de recette est chargée du recouvrement spontané des recettes prévues dans l'acte constitutif de la régie. Le régisseur n'a qualité ni pour accorder des délais de paiement ni pour exercer des poursuites.

Par exception, la régie de recettes prolongée permet au régisseur d'adresser une demande de paiement au redevable lorsque le règlement au comptant n'a pas été effectué immédiatement à la régie.

En l'espèce, il s'agit de confier au régisseur un travail de proximité consistant à "relancer" l'usager par le biais d'un écrit pendant un délai fixé dans l'acte constitutif de la régie.

La collectivité compte à ce jour 7 régies de recettes dont 5 installées sur les sites du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), 1 au sein du Domaine de Mongaillard Culture et Arts (MOCA) et 1 au sein du Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI).

Les régies du CRR encaissent les cotisations annuelles des élèves aux cours dispensés par le conservatoire, les locations d'instruments de musique et de salles.

Sur MOCA et CPOI, la gestion des salles de location est confiée aux régisseurs nommés.

Au cours de l'exercice 2024, des travaux ont été menés afin de :

- Mettre à jour les arrêtés de fonctionnement des régies des différents CRR ;
- Mettre à jour les arrêtés de nomination des régisseurs titulaires et suppléants ;
- Décrire un cadre visant à arrêter un calendrier de paiement des inscriptions au CRR et à définir une procédure de gestion comptable et financière des activités des régies du CRR en collaboration étroite avec la paierie régionale et la Direction des Finances.

Les caractéristiques financières des régies de recettes sont les suivantes :

Régies	Arrêté de fonctionnement en vigueur au 31/12/24	Montant de l'encaisse (€)	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	Régisseur titulaire	Arrêté de nomination en vigueur au 31/12/2024
CRR St-Benoît	n°DF/24005189	7 600,00	63 494,00	74 777,00*	Bertrand BOVIO	n°DF/24005195
CRR St-Denis	n°DF/24005188	18 000,00	190 427,00	212 515,00*	Sabrina COSTILLE	n°DF/24005194
CRR St-Paul	n°DF/24005191	12 200,00		205 293,00*	Coralie ETTI-CAMALON	n°DF/24006372
CRR St-Pierre	n°DF/24005192	18 000,00	217 515,00	188 287,00*	Michele ENGUERRAND	n°DF/24005196
Salle de St-Benoît	n°DF/24005193	2 700,00	16 300,00	31 000,00	Françoise BOYER	n°DF/24005197
CPOI	n°DF/23005623	10 000,00	14 820,00	13 995,00	Anwar PATEL	n°DF/23001634
MOCA	n°DF/23005624	10 000,00	82 627,00	57 994,00	Pierre-Yves PERRAULT	n°DF/23001632

Les encaissements 2024 des 4 CRR ont concerné les inscriptions des familles sur deux années scolaires telles que :

Régies	CA 2024 (€)	Dont année scolaire 2023-2024 (€)	Dont année scolaire 2024-2025 (€)
CRR St-Benoît	74 777,00*	25 508,00	49 269,00
CRR St-Denis	212 515,00*	76 634,00	135 881,00
CRR St-Paul	205 293,00*	93 622,00	111 671,00
CRR St-Pierre	188 287,00*	55 301,00	132 986,00

Le bilan 2024 des travaux menés sur les régies des CRR est le suivant :

En cours d'année 2024, il est apparu que les impayés des régies des CRR de l'année scolaire 2023-2024 n'ont pas été déclarés dans la comptabilité régionale à fin 2023, hormis ceux de la salle Gramoun Lélé. Ainsi, le rattrapage des inscriptions de l'année 2023-2024 a été réalisé sur l'exercice 2024.

En vue d'améliorer le suivi financier, une procédure administrative, budgétaire et comptable a été établie et un calendrier de paiement fixé comme suit au titre de l'année scolaire N/N+1 :

- transmission de l'appel à cotisations aux familles jusqu'au 15 octobre de l'année N ;
- règlement des familles à la régie jusqu'au 15 novembre de l'année N ;
- transmission des impayés à la Direction des Finances au plus tard le 30 novembre de l'année N pour émission de titres de recettes ;
- émission des titres de recettes pour impayés avant le 15 décembre de l'année N.

Ce calendrier a été respecté et l'ensemble des recettes relatives aux inscriptions 2024/2025 des élèves du CRR sont comptabilisés au compte administratif 2024.

# L'ANALYSE RETROSPECTIVE

en M€

Section de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>560,09</b>	<b>509,39</b>	<b>607,90</b>	<b>590,10</b>	<b>615,91</b>	<b>536,34</b>	<b>558,95</b>	<b>628,02</b>	<b>626,60</b>	<b>654,15</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions, prov°, prodts spécifiques)</b>	<b>550,85</b>	<b>504,54</b>	<b>606,20</b>	<b>582,20</b>	<b>609,51</b>	<b>534,83</b>	<b>556,16</b>	<b>625,84</b>	<b>625,53</b>	<b>650,13</b>
Atténuation de charges	4,32	1,33	2,77	0,53	0,57	1,86	1,82	1,74	2,37	2,49
Produits des services	1,10	1,31	1,21	1,62	1,25	0,55	1,99	2,00	2,18	2,72
Impôts et taxes	352,41	357,14	397,99	433,58	441,16	379,20	421,19	446,20	451,49	473,69
Dotations et participations	190,30	142,61	201,68	143,91	158,33	149,55	124,80	165,39	164,87	167,43
Autres produits de gestion courante	2,48	1,90	2,36	2,28	6,49	3,33	6,06	10,48	3,40	2,91
Produits financiers	0,24	0,25	0,19	0,28	1,70	0,34	0,30	0,03	1,21	0,89
Produits spécifiques	9,13	4,83	1,70	7,79	5,11	0,82	1,05	0,47	0,10	1,81
Reprises amortissements et provisions	0,11	0,02	0,00	0,11	1,30	0,70	1,73	1,71	0,98	2,21
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>395,20</b>	<b>414,79</b>	<b>470,13</b>	<b>467,93</b>	<b>472,16</b>	<b>430,43</b>	<b>420,69</b>	<b>419,20</b>	<b>470,97</b>	<b>515,00</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors prov°, charges spécifiques)</b>	<b>390,53</b>	<b>412,70</b>	<b>464,81</b>	<b>463,32</b>	<b>469,30</b>	<b>428,17</b>	<b>420,02</b>	<b>406,40</b>	<b>439,78</b>	<b>489,98</b>
Charges à caractère général	37,11	34,36	41,73	49,59	50,25	61,04	56,27	48,77	52,56	55,24
Charges de personnel	127,00	136,94	148,15	151,41	149,42	148,16	153,27	155,59	161,39	169,60
Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,48	0,28	2,28	1,68
Autres charges de gestion courantes	217,51	229,70	258,04	241,30	246,18	198,40	188,87	179,50	193,43	231,92
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,45	0,44	0,41	0,34	0,24	0,23	0,31	0,39	0,41	0,40
Charges financières	8,46	11,25	16,47	20,68	23,21	20,34	20,83	21,86	29,71	31,14
Charges spécifiques	4,64	2,04	4,22	4,16	2,41	1,33	0,15	0,09	4,98	1,99
Dotations	0,02	0,05	1,11	0,45	0,46	0,93	0,52	12,72	26,21	23,03
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>162,76</b>	<b>91,97</b>	<b>138,57</b>	<b>121,28</b>	<b>137,99</b>	<b>105,33</b>	<b>136,00</b>	<b>219,36</b>	<b>180,76</b>	<b>158,17</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>78,49</b>	<b>59,51</b>	<b>102,68</b>	<b>83,93</b>	<b>97,94</b>	<b>46,32</b>	<b>71,69</b>	<b>154,30</b>	<b>114,49</b>	<b>83,73</b>

Section d'investissement (hors 16449 et 1068)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>475,78</b>	<b>513,88</b>	<b>556,90</b>	<b>428,23</b>	<b>298,44</b>	<b>265,10</b>	<b>237,96</b>	<b>166,90</b>	<b>200,17</b>	<b>279,43</b>
<b>Recettes réelles d'investissement (hors emprunt et autres recettes)</b>	<b>124,77</b>	<b>180,41</b>	<b>315,11</b>	<b>227,04</b>	<b>214,89</b>	<b>185,78</b>	<b>96,07</b>	<b>147,95</b>	<b>192,11</b>	<b>269,89</b>
FCTVA	42,98	49,15	59,67	49,43	51,00	19,22	12,25	37,54	29,49	34,54
Subvention d'investissement	81,79	131,26	255,45	177,61	163,90	166,56	83,82	110,40	162,62	235,35
Emprunt	299,00	331,12	239,00	198,53	80,00	70,00	140,00	10,00	0,00	0,00
Autres	52,00	2,35	2,78	2,66	3,55	9,32	1,89	8,95	8,06	9,54
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>674,32</b>	<b>580,25</b>	<b>639,21</b>	<b>571,69</b>	<b>437,59</b>	<b>355,37</b>	<b>381,08</b>	<b>360,15</b>	<b>396,04</b>	<b>402,76</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>590,05</b>	<b>547,79</b>	<b>603,31</b>	<b>534,33</b>	<b>397,54</b>	<b>296,36</b>	<b>316,76</b>	<b>295,09</b>	<b>329,76</b>	<b>328,32</b>
Autres	5,38	46,20	60,25	0,35	12,68	41,31	35,03	17,51	29,71	29,48
Dépenses d'équipement brut	426,21	419,85	452,17	445,66	274,44	161,52	200,20	199,52	235,22	236,63
Remboursement capital	84,27	32,46	35,90	37,35	40,04	59,01	64,31	65,06	66,28	74,44
Subventions d'équipement	158,46	81,74	90,89	88,32	110,42	93,53	81,54	78,06	64,84	62,21

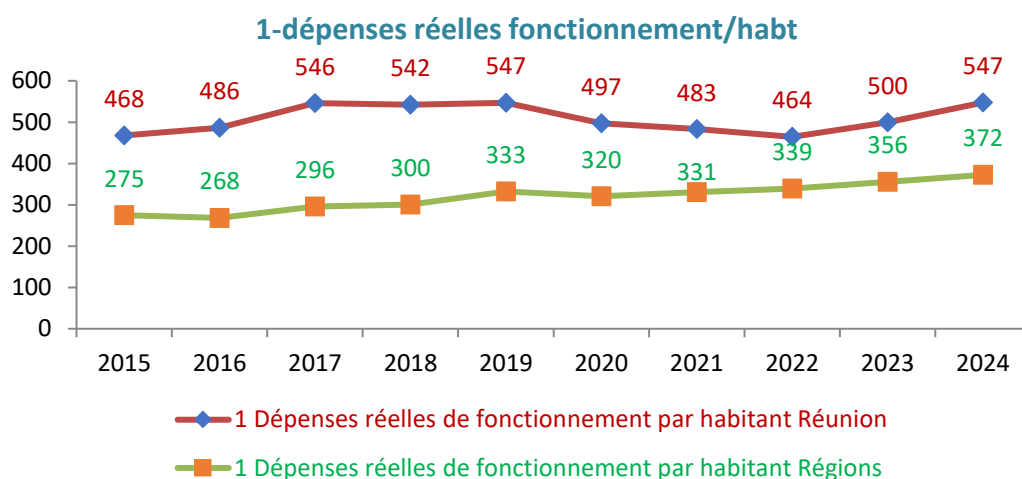
<b>Résultat global cumulé avec 001, 002 et 1068</b>	<b>0,73</b>	<b>28,96</b>	<b>84,41</b>	<b>63,12</b>	<b>67,73</b>	<b>79,22</b>	<b>74,36</b>	<b>89,93</b>	<b>49,69</b>	<b>65,51</b>
<b>Résultat de l'exercice hors 001, 002 et 1068</b>	<b>-33,65</b>	<b>28,23</b>	<b>55,45</b>	<b>-21,29</b>	<b>4,61</b>	<b>15,64</b>	<b>-4,86</b>	<b>15,57</b>	<b>-40,24</b>	<b>15,82</b>

# LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE

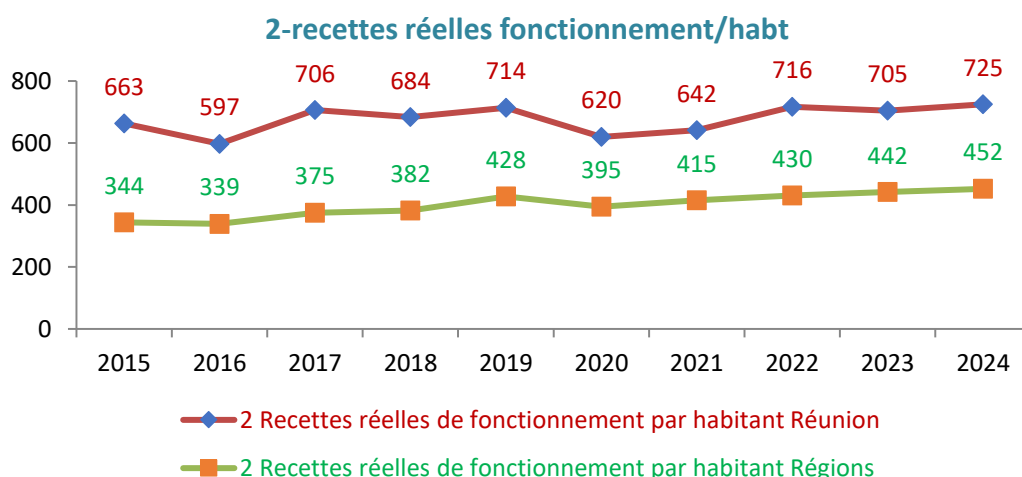
LES RATIOS FINANCIERS : ANALYSE COMPARATIVE DEPUIS 2015		REGION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	468	486	546	542	547	497	483	464	500	547
		Régions	275	268	296	300	333	320	331	339	356	372
2	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	663	597	706	684	714	620	642	716	705	725
		Régions	344	339	375	382	428	395	415	430	442	452
3	Dépenses d'équipement brut par habitant	Réunion	505	492	525	517	318	187	230	229	267	266
		Régions	49	46	49	45	51	48	58	58	61	74
4	Encours de dette par habitant	Réunion	670	968	1 195	1 379	1 425	1 434	1 512	1 449	1 357	1 258
		Régions	360	382	391	393	413	448	483	499	516	496
5	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Réunion	32 %	33 %	32 %	32 %	32 %	34 %	36 %	38 %	36 %	34 %
		Régions	18 %	18 %	17 %	17 %	18 %	19 %	19 %	19 %	19 %	19 %
6	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	74 %	88 %	83 %	86 %	83 %	91 %	87 %	75 %	82 %	87 %
		Régions	89 %	87 %	86 %	87 %	84 %	90 %	86 %	86 %	88 %	91 %
7	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	76 %	82 %	74 %	76 %	45 %	30 %	36 %	32 %	38 %	37 %
		Régions	14 %	14 %	13 %	12 %	12 %	12 %	14 %	13 %	14 %	16 %
8	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	101 %	162 %	169 %	202 %	200 %	231 %	236 %	202 %	193 %	174 %
		Régions	105 %	113 %	104 %	103 %	97 %	114 %	116 %	116 %	117 %	113 %

Source : Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) – Données DGFIP

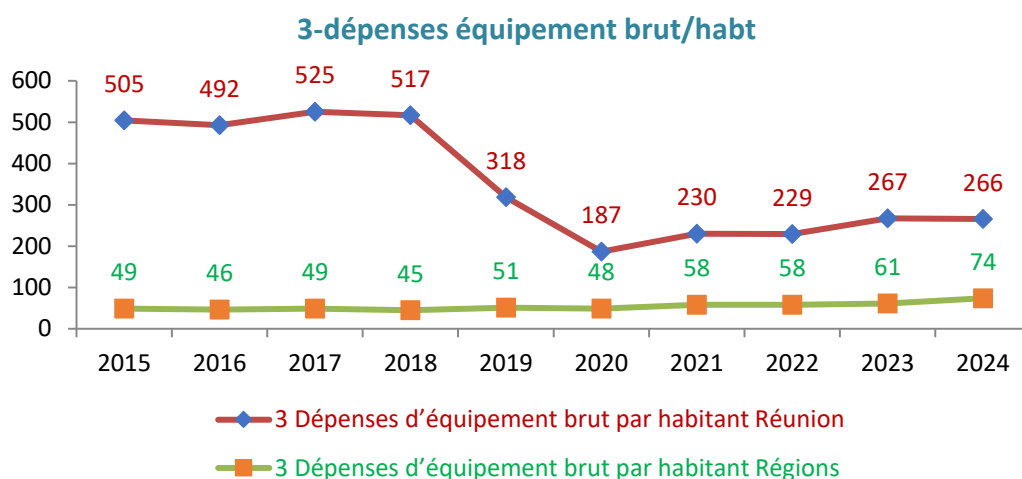
Année 2024 : ratios des Régions prévus au BP2024



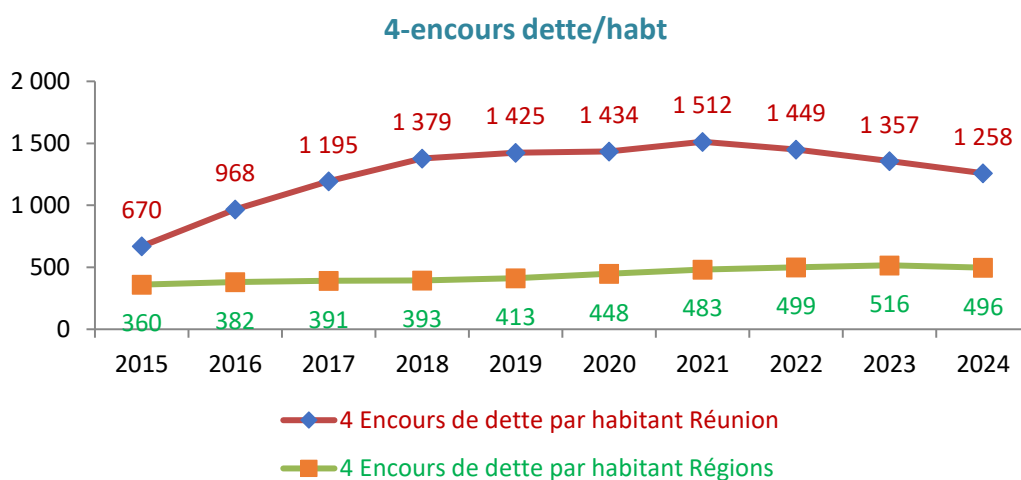
Les dépenses de fonctionnement par habitant de la Région Réunion sont plus élevées que la moyenne nationale en raison de son insularité et de son éloignement, qui entraînent des coûts d'exploitation accrus pour les entreprises et, par conséquent, des prix à la consommation plus élevés. De plus, la part du budget régional consacrée aux charges de personnel est deux fois supérieure à celle des autres régions, une caractéristique que l'on retrouve également dans les autres collectivités ultra-marines.



La Région Réunion bénéficie de recettes de fonctionnement par habitant plus élevées que la moyenne des autres régions, en raison de compétences spécifiques et de ressources fiscales particulières telles que la taxe spéciale sur la consommation des carburants (TSCC) et l'octroi de mer régional.

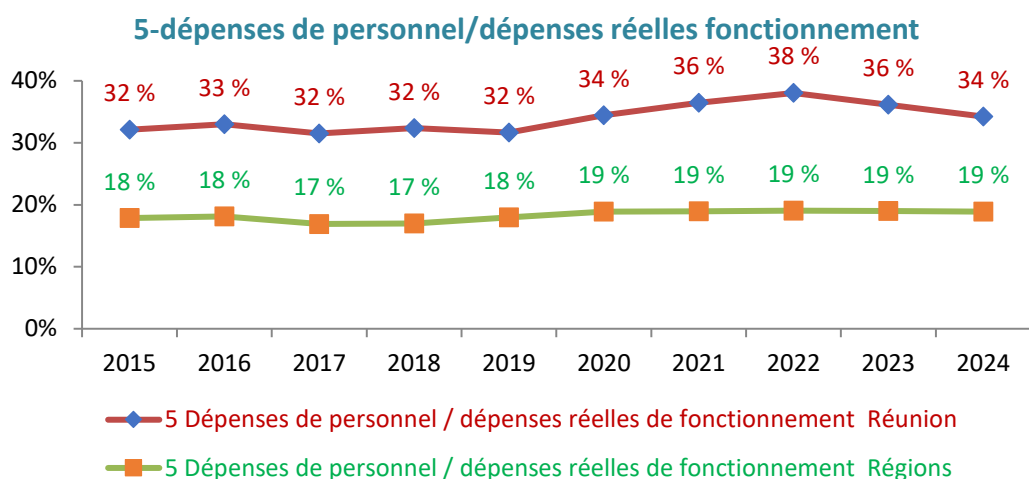


La diminution des dépenses d'équipement entre 2019 et 2022 s'explique par l'achèvement des travaux de la première tranche de la Nouvelle Route du Littoral (NRL). Malgré cette baisse, les dépenses par habitant de la Région Réunion restent supérieures à la moyenne des autres régions françaises. Il convient de rappeler que, contrairement aux autres collectivités régionales, la Région Réunion assure la compétence du réseau routier national, ce qui justifie également ce niveau élevé de dépenses.

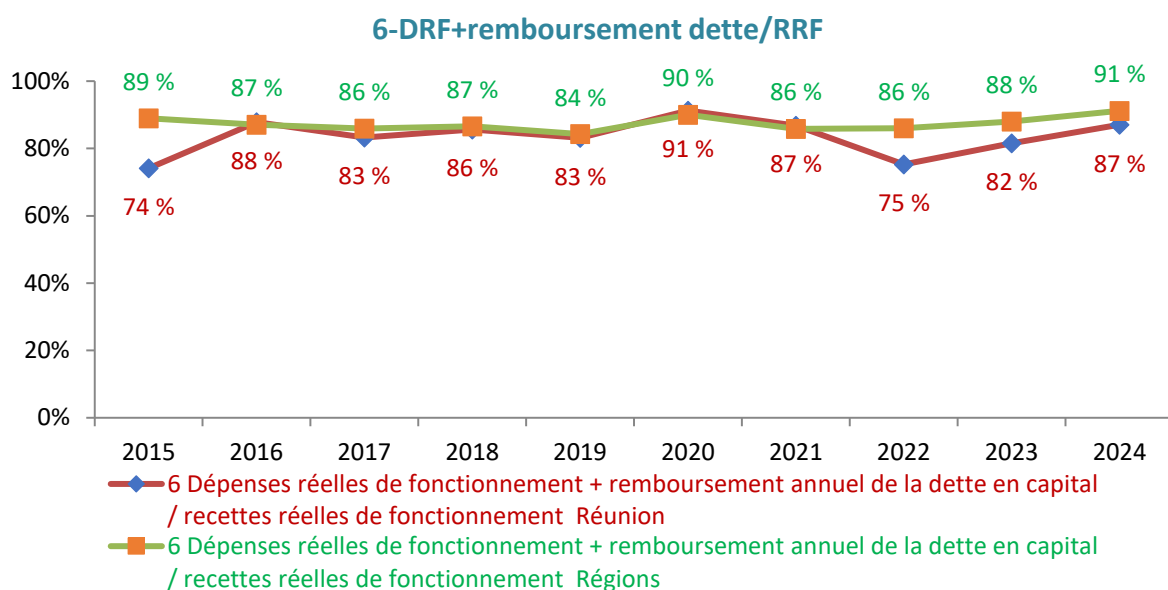


L'encours de la dette de la Région Réunion, après une progression marquée entre 2015 et 2021, connaît une diminution depuis 2022, pour la première fois depuis ces huit dernières années. Cette inflexion reflète l'efficacité de la stratégie financière mise en œuvre par la nouvelle mandature, axée sur une gestion responsable et durable des finances régionales.

Toutefois, avec un montant de 1 258 € par habitant, la dette régionale demeure encore largement supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble des régions.

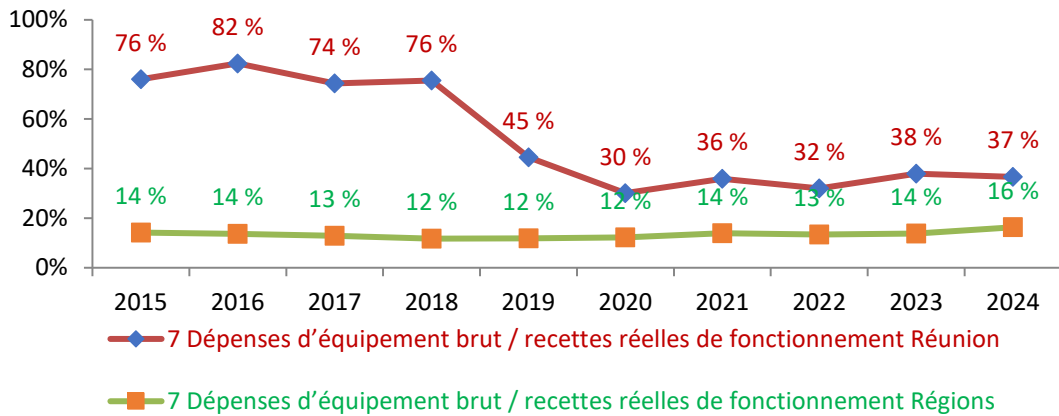


La part des dépenses de fonctionnement consacrée aux charges de personnel s'élève à 34 %, soit 15 points de plus que la moyenne nationale des collectivités régionales. Cet écart s'explique notamment par la gestion de nombreux dispositifs par la collectivité, en particulier les fonds européens (1,5 Mds € de budget sur le PO 2021-2027), qui nécessitent un personnel dédié à leur suivi.



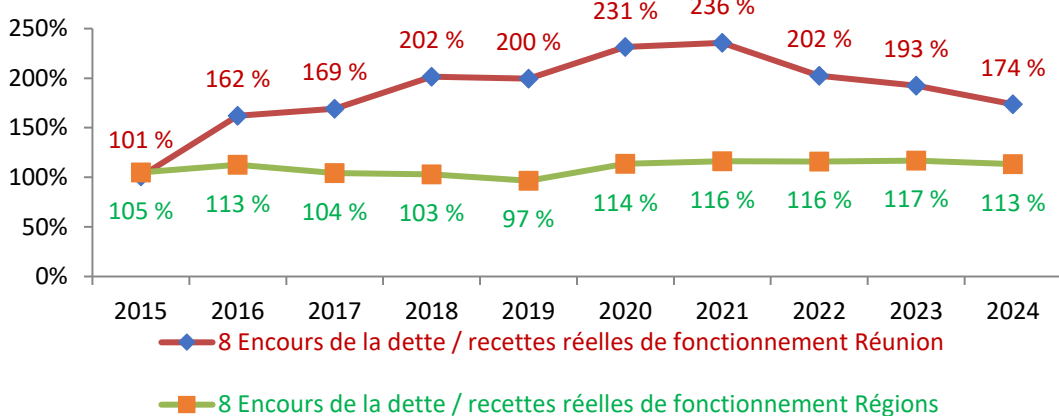
La Région Réunion consacre 13 % de ses recettes de fonctionnement à l'investissement, soit une part significativement supérieure à la moyenne nationale de 9 %. Cette proportion, en hausse, témoigne d'un engagement accru en faveur du développement et de la modernisation du territoire.

### 7-dépenses équipement brut/recettes réelles fonctionnement



Avec un taux de couverture des dépenses d'équipement par les recettes de fonctionnement de 37 %, la collectivité se situe bien au-dessus de la moyenne régionale (16 %), traduisant une gestion plus autonome et un effort particulier de financement interne.

### 8-encours dette/recettes réelles fonctionnement



Entre 2015 et 2021, la Région Réunion a connu une forte augmentation de son taux d'endettement, atteignant +236 %. Ce niveau représente plus du double de la moyenne observée dans les autres régions. Toutefois, depuis 2022, la stratégie financière adoptée par l'exécutif vise à limiter l'endettement. Ce taux est ramené de 236 % en 2021, le plus haut taux atteint depuis 2015, à 174 % à fin 2024, soit un niveau comparable à celui antérieur à 2018. Il est essentiel de poursuivre cet effort afin de converger vers la moyenne nationale et de préserver les marges de manœuvre budgétaires nécessaires à la réalisation des projets futurs.

Les frais liés à cette dette (annuité de la dette) consacrent un budget de près de 106 M€ en 2024.

# LES ANNEXES

**ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION**

**ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2022/2024**

**ANNEXE 3 : ÉTAT DES PROVISIONS AU 31/12/2024**

**ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2024**

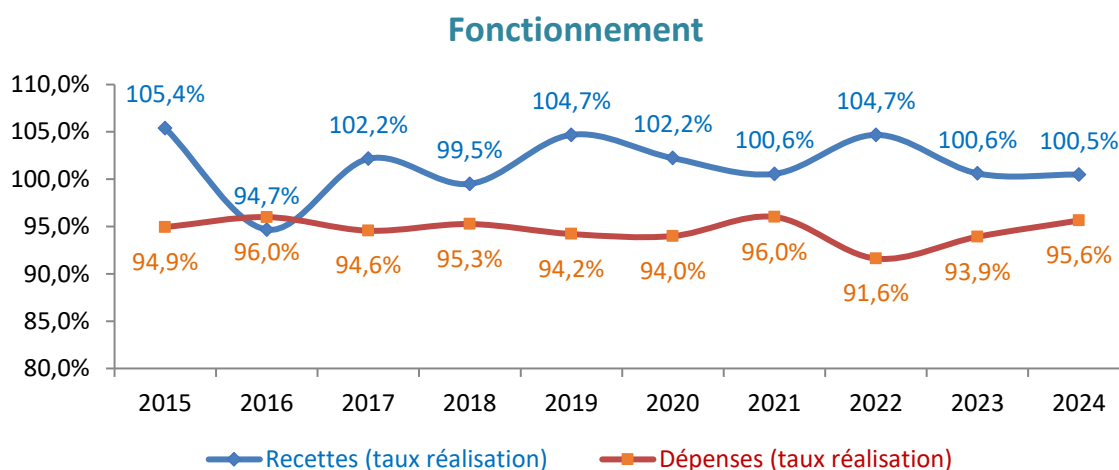
**ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2024**

## ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION

### BUDGET PRINCIPAL

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est supérieur à la prévision budgétaire alors que celui des dépenses qui est de 95,6 % est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

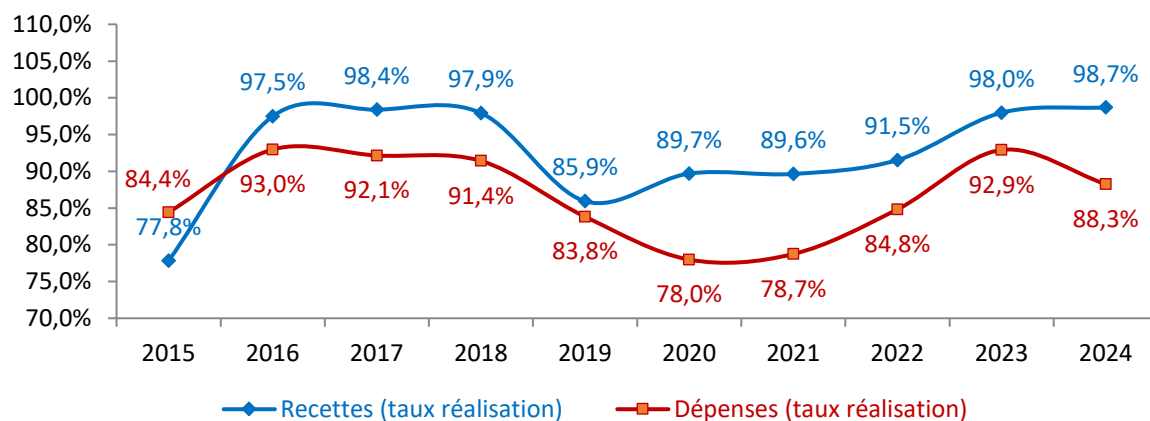


	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes</b>	105,4%	94,7%	102,2%	99,5%	104,7%	102,2%	100,6%	104,7%	100,6%	100,5%
<b>Dépenses</b>	94,9%	96,0%	94,6%	95,3%	94,2%	94,0%	96,0%	91,6%	93,9%	95,6%

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est en progression par rapport à l'exercice précédent. Pour les dépenses d'investissement, le taux de réalisation se maintient à un niveau élevé (88,3 % en 2024 contre 92,9 % en 2023).

## Investissement



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes</b>	77,8%	97,5%	98,4%	97,9%	85,9%	89,7%	89,6%	91,5%	98,0%	98,7%
<b>Dépenses</b>	84,4%	93,0%	92,1%	91,4%	83,8%	78,0%	78,7%	84,8%	92,9%	88,3%

## BUDGETS ANNEXES

### BA ENERGIE

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Recettes</b>	107,3%	64,6%	81,4%	82,0%	189,4%	87,9%	104,2%	41,6%	65,1%	70,4%
	<b>Dépenses</b>	68,1%	27,7%	13,2%	20,2%	22,8%	11,0%	10,1%	2,8%	3,9%	5,4%

### BA DSP Musées

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Recettes</b>	98,6%	18,4%	35,1%	336,6%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	96,0%
	<b>Dépenses</b>	74,2%	58,3%	53,6%	40,7%	30,3%	50,3%	88,9%	77,5%	67,0%	27,5%
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Recettes</b>	91,3%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	<b>Dépenses</b>	96,4%	0,0%	0,0%	99,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

### BA TRANSPORT

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Recettes</b>			71,2%	91,3%	100,3%	98,1%	100,6%	97,7%	95,9%	97,6%
	<b>Dépenses</b>			65,6%	77,9%	94,0%	92,9%	95,0%	92,5%	96,1%	97,6%

## BUDGETS AUTONOMES

### BUDGET FEDER 2014-2020

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	1,4%	10,7%	24,9%	33,6%	25,0%	16,8%	14,2%	26,5%	37,8%
	Dépenses	3,4%	21,3%	20,7%	38,6%	30,7%	29,6%	23,7%	19,2%	51,0%	41,0%
INVESTISSEMENT	Recettes	8,4%	20,1%	33,9%	14,6%	17,9%	27,8%	25,0%	16,6%	35,0%	106,6%
	Dépenses	0,0%	7,1%	28,6%	15,9%	12,3%	21,4%	18,0%	18,8%	41,5%	91,8%

### BUDGET POCT 2014-2020

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	11,8%	11,7%	21,2%	32,5%	21,2%	29,4%	32,2%	43,8%	77,2%
	Dépenses	0,0%	13,2%	14,7%	23,6%	23,8%	19,4%	20,8%	30,3%	36,2%	51,3%
INVESTISSEMENT	Recettes	319,8%	25,8%	0,0%	0,0%	14,9%	27,5%	51,4%	17,0%	11,7%	39,0%
	Dépenses	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,3%	22,1%	38,0%	43,6%	10,3%	56,4%

### BUDGET FEDER/FSE 2021-2027

		2023	2024
FONCTIONNEMENT	Recettes	5,5%	4,0%
	Dépenses	3,7%	6,3%
INVESTISSEMENT	Recettes	21,2%	10,7%
	Dépenses	0,0%	20,4%

### BUDGET INTERREG OI 2021-2027

		2023	2024
FONCTIONNEMENT	Recettes	25,7%	14,7%
	Dépenses	0,0%	2,9%
INVESTISSEMENT	Recettes	77,0%	0,0%
	Dépenses	0,0%	38,5%

## ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2023/2024

BUDGET PRINCIPAL	CA 2023	CA 2024	Evolution
<b>SERVICES GÉNÉRAUX</b>	<b>13 137 686,95</b>	<b>16 939 925,16</b>	<b>28,9%</b>
Dont achats d'équipements informatiques investissement		1 841 521,59	
Dont achats d'équipements informatiques pour la Région investissement	639 080,70	399 431,45	
Dont achats de licences informatiques investissement	1 118 439,60	636 587,88	
Dont acquisition de matériels de transport année 2024		1 609 299,51	
Dont acquisition en VEFA de locaux de bureaux (parcelle BH 148 Saint-Paul - affectation)	5 142 900,00	8 571 500,00	
Dont acquisition de matériels de transport année 2023	2 250 663,47	397 256,57	
Dont aménagement bâtiments administratifs année 2023	454 527,36	175 122,85	
Dont aménagement bâtiments administratifs année 2024		896 609,07	
Dont aménagements bâtiments administratifs année 2022	318 303,43	89 753,41	
Dont bâtiment DRR – réhabilitation et mise aux normes	1 451,97	341 001,91	
Dont Organisation-Systèmes Information investissement	233 373,11	118 869,81	
Dont plan relance : AFRAP St-André / MRST	2 200 569,19	812 487,17	
<b>ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>59 266 119,41</b>	<b>63 375 600,07</b>	<b>6,9%</b>
Dont Lycée Nord Bois de Nêfles Ste-Clotilde	803 138,59	610 262,68	
Dont acquisition d'une partie de l'hôtel Bellepierre parcelles DK 210-213P et 428P		7 612 491,00	
Dont CIMO/Lycée Ouest Spécialité Mer	5 281,37	2 125 461,03	
Dont construction des locaux de l'ESIROI et de 2 départements de l'IUT sur le site de Terre-Sainte à Saint-Pierre - Volet travaux et 1er équipement	221 404,95		
Dont construction des locaux de l'UFR Santé sur le Site de Saint Pierre phase I - vol et étude (phase 1&2) et travaux/1er équipement (phase 1)		295 690,14	
Dont construction du Lycée Ouest Spécialité Mer	72 156,81	286 499,79	
Dont construction Lycée Sud	23 174,15	286 025,86	
Dont construction UFR Santé à Saint-Pierre - Financement premier équipement (HCPN)		1 076 669,58	
Dont construction UFR Santé à Saint-Pierre - Phase 2 financement premier équipement		430 034,01	
Dont demande d'investissement des CFA pour l'année 2023		351 553,37	
Dont dispositif "Aide Régionale au premier équipement professionnel" - Année scolaire 2024-2025		1 682 720,00	
Dont Dotation Globale d'Équipement	640 036,63	121 502,02	
Dont Dotation Globale d'Équipement - Exercice 2022	4 371 240,57	1 125 724,22	
Dont Dotation Globale d'Équipement - Exercice 2023	3 629 778,00	1 634 311,27	
Dont Dotation Globale d'Équipement - Exercice 2024		4 878 658,32	
Dont Dotation Globale d'Équipement 2021	1 606 482,29	501 175,25	
Dont ESAR 2024		225 000,00	
Dont frais investissement CPOI année 2023	191 380,66	169 425,09	
Dont LP Patu de Rosemont St- Benoît- travaux maintenance/réparation	556 198,85	151 741,35	
Dont Lycée Boisjoly Potier - Tampon	2 286 861,45	187 016,02	
Dont Lycée Lepervanche Le Port- travaux maintenance et réparations	46 534,57	170 572,58	
Dont Lycée Nelson Mandela et ses équip sportifs / travaux maintenance-réparation	198 114,04	66 149,13	
Dont Lycée Paul Moreau et ses équip.sportifs / travaux maintenance-réparation	114 711,71	278 038,92	
Dont Lycée St-Paul iv/travaux de réhabilitation CEFJR 23/11/2017	22 411,62	398 521,99	
Dont Lycée Stella St- Leu- travaux maintenance et réparations	6 894,40	219 509,13	
Dont Lycée Vue Belle St-Paul- travaux maintenance et réparations	35 233,63	310 569,06	
Dont Lycée Amiral Bouvet St-Benoît- travaux maintenance/réparation	221 805,85	381 306,54	
Dont Lycée Agricole St -Joseph/ travaux maintenance	30 447,70	451 872,08	
Dont Lycée Boyer Giroday St-Paul/travaux	126 327,68	178 514,98	
Dont Lycée Horizon St-Denis/travaux maintenance./réparations/ger	141 896,98	105 957,74	
Dont Lycée Mahatma Gandhi St-André/travaux maint. ger	504 950,67	582 114,24	
Dont Lycée Bois d'Olive St-Pierre/travaux ger	16 959,32	396 998,88	
Dont Lycée François De Mahy St-Pierre/travaux ger	122 590,52	145 772,83	
Dont Lycée Ambroise Vollard - travaux gros entretien et réparations ger 2022-2024	40 088,57	202 801,73	
Dont Lycée Bel Air et son équipement sportif-travaux gros entretien et réparation (ge r)		291 698,15	
Dont Lycée Bel Air/Études et reprise des désordres - infiltration d'eau	21 241,91	330 958,09	
Dont Lycée Marie Curie à Ste-Anne - travaux entretien sur ensemble des ouvrages bois		1 304 664,73	
Dont Lycée Paul Langevin - travaux gros entretien et réparations - ger 2022/2024	65 842,17	210 298,41	
Dont Lycée Pierre Lagourgue - accessibilité handicapés et réfection façades bardeaux	304 476,66	420 297,88	
Dont mise en œuvre des dispositifs NUMERIKLAS et NUMERISAK - Année scolaire 2024-2025		7 249 491,98	
Dont mise en œuvre du Cartable Numérique et de la connexion internet pour les familles les plus modestes année scolaire 2022-2023	557 900,00		
Dont mise en œuvre du Cartable Numérique et de la connexion internet pour les familles les plus modestes année scolaire 2023-2024	4 964 750,00	409 150,00	
Dont plan de relance - IRG – travaux réhabilitation et mise aux normes - internats filles & garçons	2 090 353,80	42 195,92	
Dont plan de relance - IRG – travaux réhabilitation et mise aux normes - internat filles & garçons - MS de l'accord cadre de MOE - lot 3 - Sud		659 688,21	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2023	CA 2024	Evolution
Dont plan relance : CPOI :AFPAR + CFAT + CFA	207 230,48	211 925,78	
Dont plan relance : LP. Isnelle Amelin - Ste-Marie	2 370 879,93	82 969,63	
Dont plan relance : LP François de Mahy St-Pierre	338 881,99	692 916,96	
Dont plan relance : Lycée Amiral Lacaze, Le Verger / E.S. Le Verger	221 036,48	189 057,90	
Dont plan relance : Lycée Antoine Roussin - St-Louis	467 169,00	323 254,37	
Dont plan relance : Lycée Georges Brassens	457 634,25	354 423,00	
Dont plan relance : Lycée Jean Joly et E.S - St-Louis	215 945,40	163 042,16	
Dont plan relance : Lycée Pierre Poivre - St-Joseph	29 018,80	447 811,09	
Dont plan relance : Lycée Prof Agri. Emile Boyer de la Giroday et CFAA	329 099,05		
Dont plan relance : Lycée Prof Agri. Emile Boyer de la Giroday et CFAA St-Paul	184 710,92	22 551,85	
Dont plan relance : Lycée Prof hôtelier la Renaissance	3 985 402,15	2 446 719,43	
Dont plan relance : Lycée Sarda Garriga, Bel Air, / E.S Bel Air	94 507,34	226 406,26	
Dont plan relance Lycée Stella / E.S . lyc Stella	40 590,04	569 726,09	
Dont plan relance : Lycée Vincenzo , P. Langevin - St-Joseph	20 292,99	377 167,08	
Dont plan relance : Lycée Roland Garros - Bat A , administration, D, E & G	608 898,06	491 005,30	
Dont plan relance : Lycée Roche Maigres - St-Louis	53 922,02	1 360 696,42	
Dont programme PPI Economie Energie/Lycées	532 864,72	540 446,45	
Dont programme de relance régional	6 812 720,97	1 881 689,83	
Dont programme d'investissement des CFA 2022		485 023,79	
Dont programme équipement CFA Léon Legros réhabilitation	280 130,94		
Dont réhabilitation Lycée Leconte de Lisle/ travaux de gros entretiens-réparations	80 047,14	299 150,57	
Dont réhabilitation Centrale Photovoltaïque du CPOI	12 870,81	308 042,87	
Dont réhabilitation CFA de Ste-Clotilde	107 479,17	1 854 697,12	
Dont réhabilitation CFA de Ste-Clotilde CEFJR 23/11/2017 - Cperma 12/12/2017	700 000,00	1 258 080,34	
Dont réhabilitation et mise en accès du Lycée et équipements sportifs de Vue Belle	52 234,37	349 673,74	
Dont relance REACT UE Lycées/Relamping/Brasseurs d'air/ECS	1 992 556,09	221 817,32	
Dont rénovation thermique bâtiments éducation et formation	9 035 759,66	255 833,98	
Dont tvx restructuration Lycées LPH Renaissance		211 637,46	
<b>CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>6 965 856,64</b>	<b>6 585 230,89</b>	<b>-5,5%</b>
Dont acquisition des parcelles AE 804 807 810 auprès des époux Virginie commune Tampon PDC		232 200,00	
Dont acquisitions et travaux CRR	190 669,85	175 430,95	
Dont construction d'un gymnase/Site Champ-Fleuri au Butor - St-Denis	450 410,17	230 658,13	
Dont CREPS St- Denis/réhabilitation internat	12 843,07	424 191,25	
Dont gymnase Lycée Pierre Lagourgue - accessibilité handicapés	41 881,26	211 030,37	
Dont Musée de Stella St-Leu/réhabilitation	20 645,30	242 823,24	
Dont programme d'activités annuel 2023	192 800,00	22 400,00	
Dont programme de relance régionale	2 931 770,87	1 403 601,67	
Dont travaux annuels d'entretien, de mise aux normes et d'amélioration des conditions d'accueil des sportifs des CREPS de la Réunion	220 000,00	215 000,00	
<b>SANTÉ ET ACTION SOCIALE</b>	<b>234 505,77</b>	<b>230 938,00</b>	<b>-1,5%</b>
<b>AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT</b>	<b>9 193 747,36</b>	<b>6 501 715,36</b>	<b>-29,3%</b>
Dont AGORAH - Programme d'activités 2023	400 000,00	100 000,00	
Dont AGORAH - Programme partenarial 2024		400 000,00	
Dont AMELIO - Programmation 2021	504 986,50	242 648,26	
Dont Cilaos - piétonisation de la rue du Père Boiteau		267 554,58	
Dont Cœur Possession - tranche 2 (FRAFU)	442 750,00		
Dont déploiement du très haut débit régional et engagement budgétaire	1 000 000,00	700 000,00	
Dont Etang Sale - aménagements urbains autour du pôle d'échanges		297 429,64	
Dont Morondava - aménagement intégré et durable du littoral côtier	95 145,63	265 024,45	
Dont programme de relance régionale	3 978 409,07	1 558 055,87	
Dont révision du SAR : AMO élaboration	603 689,42	661 349,09	
Dont SIDR - réhabilitation de logements sociaux accession (Chaudron)	839 965,00	139 665,00	
Dont transfert gestion infrastructures aménagement NUM a la régie THD		228 867,53	
<b>ACTION ÉCONOMIQUE</b>	<b>43 558 869,20</b>	<b>43 913 579,17</b>	<b>0,8%</b>
Dont AAP Deffinov tiers-lieux formation - investissement		262 266,20	
Dont abondement du fonds Runaissance	228 000,00	313 500,00	
Dont abondement fonds de prêt d'honneur PAC-S - 2024		500 000,00	
Dont acquisition d'équipements		215 353,11	
Dont aide à l'évènementiel volet 2	385 213,60		
Dont aides audiovisuelles et jeux vidéos moins 23 K€	102 450,00	280 837,03	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2023	CA 2024	Evolution
Dont création de l'Hôtel Wood Hôtel & Spa		330 523,20	
Dont création d'un centre de transit de tri et de recyclage de batteries au plomb		253 153,45	
Dont création d'un fonds avec Bpifrance en vue de distribuer des prêts aux entreprises dans le cadre de la relance éco prêt relance à la Réunion		1 000 000,00	
Dont création d'un fonds de participation, intitulé : "nom du fonds " placé sous mandat de gestion auprès du FEI (filiale de la BEI)	13 440 000,00	13 440 000,00	
Dont dans la forêt Sombre et Mystérieuse - PR - 2020		300 000,00	
Dont dotation pour abondement fonds de prêts d'honneur prêts d'apport en capital solidaire PAC-S		400 000,00	
Dont dotation pour l'abondement du fonds de crédits " prêt d'honneur création ", " prêt d'honneur innovation " et " prêt d'honneur croissance "	400 000,00		
Dont FA 1.01 - extension du pôle de protection des plantes		230 547,18	
Dont IAA - extension usine		232 759,18	
Dont IRT 24- programme actions et investissements 2024		264 000,00	
Dont mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture - Programme d'actions CIRAD FEADER 2023		754 052,52	
Dont OPJ 9-7-4 saison 6 - PR		330 000,00	
Dont participation de la collectivité au volet régionalise du PIA 4		500 000,00	
Dont POE FEDER 2014-2020 axe 10 volet REACT UE mise en œuvre fiche action 10.2.4 aides petits investissements entreprises artisanales du BTP -Agro-com proximité	1 288 710,34	11 689,30	
Dont PR - Furcy -Jericho films	125 000,00	250 000,00	
Dont PR Fiction - série OPJ saison 5	220 000,00	110 000,00	
Dont PR- Le Coruskan-Lithops	155 000,00	155 000,00	
Dont PR - Maman veut pu- cine nominé	352 500,00		
Dont préfinancement dispositif chèque numérique 2021	3 330 255,88	217 827,45	
Dont préfinancement dispositif KAP NUMERIK 2023 2027	420 600,59	130 033,60	
Dont préfinancement dispositif KAP NUMERIK FEDER 21 27		1 295 524,01	
Dont programmes CIRAD FEADER 2022	755 854,71		
Dont Regard'ensemble - Nouvelle appellation Mazine Réunion 2022-2023	211 707,37		
Dont réhabilitation de la ZAE Trois Mares au Tampon	640 000,00		
Dont réhabilitation et montée en gamme de l'hôtel Le Saint-Denis en hôtel 4* de 124 chambres		214 112,12	
Dont restructuration du site du Puits des Anglais phase travaux		615 036,81	
Dont SEMATRA - augmentation capital	15 000 000,00		
Dont SEMATRA - plan de restructuration Air Austral 2024		11 250 000,00	
Dont remboursement trop perçu FEDER		2 599 827,02	
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>14 093 068,55</b>	<b>15 211 518,02</b>	<b>7,9%</b>
Dont 5.06 nville usine production d'eau potable de L'Etang-Salé et ses réseaux associés		514 998,00	
Dont 5.06-St Leu- Usine de potabilisation Maduran		502 111,27	
Dont AAP EC 2022 - 1ere partie des lauréats	221 006,90		
Dont chèque PV- engagement enveloppe 2021-2022	474 000,00	45 000,00	
Dont chèque PV - engagement d'une nouvelle enveloppe 2021-2022	2 883 000,00	492 000,00	
Dont chèque PV - engagement d'une nouvelle enveloppe 2023	2 029 000,00	4 852 900,00	
Dont chèque PV - programmation 2024		514 200,00	
Dont dispositif KAP éco solidaire - financement 2024		790 643,28	
Dont éco solidaire 2015 -POE FEDER mesure 4.04	1 427 064,56	57 520,71	
Dont éco solidaire 2023 - POE FEDER mesure 2.1.4	449 697,67	1 133 584,13	
Dont PGME SARE AMI animation petit tertiaire et professionnels de la rénovation	108 199,52	113 009,56	
Dont programme de relance régionale	323 450,07		
Dont SPL HR CPI mission SLIME 2022	252 585,50		
Dont SPL HR CPI mission SLIME 2023	1 302 000,00	9 091,55	
Dont SPL HR CPI missions 2019/2020 exploitation centrale Bras des Lianes	315 179,04		
Dont SPL HR CPI missions 2020 (hors SLIME et ECOSOL)	132 195,52	77 419,78	
Dont SPLER CPI 2024 (ecosolidaire )		665 506,00	
Dont SPLER CPI 2024 (SARE part + SARE PTP )		423 139,59	
Dont SPLER CPI 2024 (SLIME )		1 367 435,68	
Dont SPLER CPI 2024-09 kap photovoltaïque		364 727,35	
Dont SPLER CPI 2024-10 bis ecosolidaire		262 482,01	
Dont SPLHR CPI 3 missions 2023 (CPV, 2cosolidaire, SARE))	1 321 916,11	914 602,23	
Dont SPLHR CPI 8 missions suppl 2023 (gouv, energile, OER, expl pv, biomasse, EMR, GE OTH, H2)	207 000,00	98 748,26	
Dont SPLHR CPI missions 2021 (hors SLIME)	134 431,76	88 003,36	
Dont SPLHR CPI missions 2022 (hors SLIME et BDL)	670 025,82	148 758,30	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2023	CA 2024	Evolution
<b>TRANSPORTS</b>	<b>183 310 288,79</b>	<b>175 510 570,63</b>	<b>-4,3%</b>
Dont acquisition matériel transport DEER	938 291,74	833 843,38	
Dont aménagements de sécurité	924 406,56	2 488 332,90	
Dont aménagements de sécurité	701 099,22	11 203,51	
Dont DA - RN1 - aménagement échangeur accès ZAC Renaissance à Saint-Paul		648 450,07	
Dont DA- RN - investissement/ fonctionnement SMPRR - 2023	5 895 000,00		
Dont DA- RN - investissement/ fonctionnement SMPRR - 2024		8 160 650,00	
Dont DE - RN2 - VRTC entre Duparc Sainte-Marie et l'échangeur du Verger sous axe 3-2		235 268,57	
Dont DE -RRTG Est - RN2 aménagement de la traversée de Saint-Benoît - études	382 262,94	379 893,98	
Dont DE - RRTG Est - RN2 aménagement de la traversée de Saint-Benoît - études sous axe 3-2		3 122 447,33	
Dont DE - RRTG Est - VRTC RN2 Sainte-Marie	6 888 780,40	233 303,05	
Dont DE- RN1 Rivière des Galets - nouveau franchissement	629 893,57	415 448,79	
Dont DE- RN1 - requalification de la DE- RN1E (la possession / le port) 3-2	21 741,12	661 192,85	
Dont DE-Berguitta 2018-RF Tevelave	212 370,01	17 462,00	
Dont DE-DT-RN1 - Aménagement en faveur des TC entre Bernica et Etang St-Paul	96 913,07	7 003 043,65	
Dont DE-N2 St-André-échangeur Cressonniere (Salazie)	464 996,29	52 043,88	
Dont DE-nouveau pont Etang Saint-Paul-NPESP	73 868,02	528 579,74	
Dont DE P 2017-RF Tamarins-Portion 4-St-Paul	2 555 213,73	1 385 119,00	
Dont DE- RN102-Sainte-Marie : requalification	719 182,95	9 647,52	
Dont DE- RN102-Sainte-Marie-requalification	262 395,13	12 118,28	
Dont DE-RN1-nouveau pont sur Riviere Saint-Denis (NPRSD)	276 248,10	243 142,08	
Dont DE-RN1-Riv. des Galets-nouveau franchissement sous axe 3-2		2 305 433,91	
Dont DE-RN2- déviation de St-Joseph- 98/03	2 551 857,40	5 591 099,67	
Dont DE-RN2-BAU pour TC entre Ravine des Chèvres et Bel Air Ste- Suzanne	2 745 915,06	447 862,47	
Dont DE-RN2-Bras-Panon-Paniandy & Liberia échangeurs	2 088 686,28	90 191,74	
Dont DE-RN2-Bras Panon-Paniandy & Liberia échangeurs - (3-3)	222 112,63		
Dont DE-RN2-St-Andre-Cressonniere-échangeur (Salazie)	244 891,76	150 032,01	
Dont DE-RN5_Cilaos_Aloes_Illet Furcy	82 801,80	255 861,01	
Dont DE RRTG Est - RN2 aménagement de la traversée de Saint-Benoît - études	293 030,39	37 407,47	
Dont DE RRTG Est-VRTC 2013-SPL MARAINA AMO pour 6 tronçons	8 895 711,39	305 108,67	
Dont DE-Voie vélo régionale-2013-SPL MARAINA AMO pour 6 tronçons	1 283 355,38	13 817,83	
Dont DT - achat de matériel roulant nécessaire à l'exploitation du réseau car jaune	15 000 000,00	14 387 291,77	
Dont DT-aménagement des infrastructures du réseau car jaune et des gares routières	189 580,52	235 377,32	
Dont DT-études de faisabilité RRTG 2017 à 2021	455 255,99	103 775,45	
Dont DT-parking Relais Portail Saint-Leu	574 004,22	17 217,55	
Dont équipements routiers de sécurité	500 659,68	912 596,97	
Dont équipements routiers de sécurité	225 646,16	32 142,68	
Dont équipements SRGT	1 277 939,65	4 266 866,92	
Dont études MOA généralités	303 183,60	131 927,59	
Dont gares routières / travaux ger	107 219,29	93 578,76	
Dont MO - 05/04 - RN2 - aménagement St-François / Ste-Anne- St-Benoît sous axe 3-2	176 985,06	24 276,07	
Dont MO - Aménagement Carrefour Giratoire RN3, RD55 et rue Georges Lebeau	223 971,47		
Dont MO - grosse réparation étanchéité ouvrage MHC	2 353 346,11	1 384 656,00	
Dont MO - RN1 - création collectrice Cambaie et accès au PSO Saint-Paul sens Sud Nord	3 021 828,92	20 840,19	
Dont MO applications équipements SRGT RSGT	294 022,11	112 888,80	
Dont MO confortement des berges RN1005	97 291,68	2 054 844,57	
Dont MO mise en œuvre PPHM	395 111,20		
Dont MO Pont suspendu Rivière de l' Est réhabilitation v2	6 726 122,90	297 671,96	
Dont MO réfection couche roulement, étanchéité, joint chaussée prog 2024-2027		1 599 411,31	
Dont MO RN 3B création bande cyclable sens montant et trottoir St-Pierre BLCE	1 251 164,80		
Dont MO RN1 réalisation cheminement mode doux OA échangeur Possession et d'un giratoire en amont de l'échangeur		1 695 766,10	
Dont MO RN1 A création et sécurisation des bandes cyclables du Cap La Houssaye RN1A - PR 30+380 à 33+000	9 730 192,08	1 235 755,40	
Dont MO RN 2 - PR 57+230 à 58+825 - aménagement en faveur des modes doux		5 231 126,90	
Dont MO RN2 passerelle P/C PR 57	1 962 831,56	14 341,04	
Dont MO RN2 pr 48+357 à 49+610 chemin Deroland à ouvrage "Petit St-Pierre" St Benoît		734 816,24	
Dont MO RN2 PR 55+050 55+700 entre Carrefour RN2/RD3 pont Rivière de l' Est	5 602 623,15	49 454,43	
Dont MO RN2 PR 73+600 à 73+850 travaux sécurisation Bois Blanc Ste -Rose	371 333,75	1 011 596,46	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2023	CA 2024	Evolution
Dont MO RN2 PR r47+280 giratoire RN2 chemin du Cap		724 344,57	
Dont MO RN2 sécurisation chem P/C St-Joseph		695 389,59	
Dont MO RN2 travaux aménagement Carrefour Labourdonnais PR 0+600 St-Denis	311 890,34	405 886,14	
Dont MO RN 2002 - PR 41+840 aménagement giratoire intersection RN 2002 / Rue H. d Lisle		478 205,42	
Dont MO RN 2002 - PR 38+745 à 39+520-211- Rivière des Roches à Saint-Benoît aménagements en faveur des modes doux	1 613 956,53	21 460,29	
Dont MO RN 2002 confort pont Rivière des Marsouins St-Benoît	973 335,86	58 858,66	
Dont MO RN 2002 PR 35+450 à 36+136 et PR 36+661 à 37+155 aménagement modes doux		4 107 861,42	
Dont MO RN3 PR 2+235 à pr 4+460 la Confiance à Saint-Benoît	1 533 931,49	2 008,73	
Dont MO RN3 - PR 21+100 à PR 22+014 - Plaine des Palmistes	1 327 495,27		
Dont MO RN5 - sécurisation cheminement piétons cycles - plate forme Cilaos	3 540 257,93	5 926 732,91	
Dont MO RN5 Paille en queue chute pierre	485,30	571 604,81	
Dont MO RN5 sécurisation falaises 3 sites pavillon, Peter Both et Gueule Rouge	819 576,68	167 223,66	
Dont MO RN5 travaux de renforcement et d'élargissement de 6 ouvrages	2 199 928,04		
Dont MO tx RC RN2 Vincenzo sécurisation cheminements piétons cycles France Relance	819 715,20	189,50	
Dont MO tx RC SRE prog 2020-25	3 188 456,17	6 284 246,22	
Dont MO tx RC SRN prog 2020-25	15 611 246,65	21 431 441,66	
Dont MO tx RC SRN-centre prog 2019-20	215 258,23	76 170,33	
Dont MO tx RC SRO prog 2020-25	2 145 828,19	3 742 750,17	
Dont MO tx RC SRS prog 2020-25	8 799 971,91	12 195 623,97	
Dont modt-RN 1001 vilebrequins a rose des vents	1 300 638,10	18 724,44	
Dont NRL- Nouvelle Route du Littoral sous axe 3-1	31 351 995,90	21 180 934,71	
Dont ouvrages et murs : études	153 245,18	242 890,03	
Dont ouvrages et murs : travaux	2 455 939,08	3 882 495,33	
Dont petites réparations OA		282 225,96	
Dont petits travaux sur chaussée	1 801 609,47	282 068,12	
Dont provision dégât météorologique		313 879,88	
Dont provision dégât météorologique 2024		1 547 594,87	
Dont TCSP- traversée de Saint-Louis - études et travaux relatifs aux aménagements de la voie TCSP - séquences 1 à 5	575 428,57		
Dont travaux dégâts OA Belal		1 463 463,44	
Dont travaux urgents et divers	7 011 616,03	12 653 040,88	
Dont travaux sécurisation falaises	2 156 879,50	2 774 064,49	
<b>TOTAL OPERATIONS (hors dette)</b>	<b>329 760 142,67</b>	<b>328 317 961,51</b>	<b>-0,4%</b>

## ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2024

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES CONSTITUEES AU 31/12/2024			
Objet	Exercice	Obligatoire / Facultative	Montant total des provisions constituées
<b>Provisions pour litiges et contentieux</b>			
Demande en réparation des préjudices subis dans le cadre de l'exécution du contrat pour la réhabilitation du lycée Lislet Geoffroy à St-Denis - SAS SBPTC SOGEA REUNION	2022	O	100 000 €
Demande condamnation de l'Etat au paiement de la somme de 3 188 974,5 € représentant l'insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'association CARIF-OREF REUNION - SELARL HIROU / PREFET DE LA REUNION	2022	O	160 000 €
Contestation de décompte général et définitif notifié le 4 mars 2022 dans le cadre du marché de travaux publics de réhabilitation du lycée Boyer De La Giroday - ATEXIA	2022	O	25 000 €
Versement du fonds de solidarité régional - Demande d'annulation de la décision du 18/07/2022 de la Région Réunion et demande de condamnation de la Région Réunion à verser à la SARL Zourite la somme de 155 000€ - SARL ZOURITE	2022	O	25 000 €
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1	2022	O	7 100 000 €
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1	2023	O	21 500 000 €
Maladie imputable au service-demande indemnitaire - RECTEUR ACADEMIE	2023	O	40 000 €
Demande d'annulation de la décision implicite de refus de prise en charge frais kilométriques - REGION REUNION	2023	O	7 500 €
Demande d'annulation de la décision implicite de refus d'indemnisation accident suite défaut entretien voirie - COMMUNE ST LOUIS	2023	O	5 000 €
Travaux lycée prof hôtelier Renaissance-demande indemnitaire - SELARL HIROU / REGION REUNION	2023	O	27 500 €
Décisions de non-renouvellement de contrat à durée déterminée à compter de mars 2022-actions indemnitaires	2024	O	18 000 €
Recours de plein contentieux tendant à la condamnation de la Région Réunion à verser la somme de 153 663,89 € au titre de la réparation des préjudices subis à la suite d'un accident de moto imputable à des travaux publics menés par la Région	2024	O	10 000 €
Recours de plein contentieux tendant à la condamnation de la Région à verser la somme de 19 447,50 € au titre des préjudices subis à la suite de la chute d'un lampadaire situé sur la RN 2	2024	O	10 000 €
Dotation annuelle 2024 - ILEVA	2024	O	532 000 €
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1 - complément	2024	O	21 500 000 €
<b>Sous total</b>			<b>51 060 000 €</b>
<b>Autres provisions pour risques</b>			
Coût des provisions des jours ARE 2022 - Agents Région	2022	O	2 334 000 €
Coût des provisions des jours ARE 2023 - Agents Région - complément	2023	O	4 000 000 €
Coût des provisions des jours CET 2023 - Agents Région	2023	O	500 000 €
Coût des provisions des jours CET 2024 - Agents Région - complément	2024	O	120 000 €
<b>Sous total</b>			<b>6 954 000 €</b>
<b>Provisions pour dépréciation des titres de participation</b>			
Dépréciations des Titres SEMIR	2020	O	11 720 €
Dépréciations des Titres SEMATRA (2012)	2020	O	920 000 €
<b>Sous total</b>			<b>931 720 €</b>
<b>Provisions pour dépréciation comptes de redevables</b>			
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2021	2023	O	129 000 €
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2022 - complément	2024	O	844 000 €
<b>Sous total</b>			<b>973 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>59 918 720 €</b>

**REPRISE DES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES EN 2024**

Objet	Exercice	Obligatoire / Facultative	Montant total des reprises des provisions
<b>Provisions pour litiges et contentieux</b>			
Décisions de non-renouvellement de contrat à durée déterminée à compter de mars 2022- actions indemnitaires - Agents Région	2022	O	<b>40 000 €</b>
<b>Autres provisions pour risques</b>			
Ajustement du coût des provisions des jours ARE 2024	2022	O	<b>2 166 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 206 000 €</b>

## ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES

2024

Compétences / Opérations	Montant de la subvention reçue (2023-2024)	Encaissement antérieur (2023)	Encaissement en 2024
SERVICES GÉNÉRAUX	870 273,15	328 840,80	541 432,35
FEAMPA 21-27	702 183,80	219 085,80	483 098,00
FEDER - TIC et équipements informatiques	168 089,35	109 755,00	58 334,35
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	41 541 465,75	5 874 781,09	35 666 684,66
FEDER - centre de formation 14-20	10 396 662,32	709 634,45	9 687 027,87
Bien mobilier matériel et études	7 812 752,87	0,00	7 812 752,87
FEDER - investissement des lycées 14-20	6 456 477,60	5 165 146,64	1 291 330,96
FEDER - Travaux mise aux normes Lycées	16 875 572,96	-	16 875 572,96
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	31 121,56	7 121,56	24 000,00
Subv. Etat au titre de la DRI (DBA)	7 121,56	7 121,56	-
Travaux MADOI et maison rouge	24 000,00	-	24 000,00
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	678 342,43	653 342,43	25 000,00
PIMANT acquisition données (PIG)	502 222,88	502 222,88	-
FEDER - TIC et équipements informatiques	151 119,55	151 119,55	-
Autres subventions d'équipement.	25 000,00	-	25 000,00
ACTION ÉCONOMIQUE	35 963 916,77	9 486 640,00	26 477 276,77
FEDER - chèques numériques	1 433 547,27	-	1 433 547,27
FEDER - Fonds rebond 14-20	5 801 509,43	1 500 000,00	4 301 509,43
FEDER - Financière Région Réunion	8 500 000,00	7 250 000,00	1 250 000,00
Convention CNC Etat - Région (soutien à la prod. audio. et cinématographique)	361 334,00	-	361 334,00
Navire école	346 640,00	346 640,00	-
DEFFINOV appel à projets tiers lieux	390 000,00	390 000,00	-
FEI - Autres fonds européens	13 440 000,00	-	13 440 000,00
FSR	4 455 302,51	-	4 455 302,51
Autres subventions d'équipement.	1 235 583,56	-	1 235 583,56
ENVIRONNEMENT	9 402 455,38	8 128 905,53	1 273 549,85
FEDER chèque équipements photovoltaïques 14-20	-	-	-
REACT-EU chèque équipements photovoltaïques 14-20	3 028 000,00	2 909 700,00	118 300,00
FEDER chauffe-eau solaire 14-20	2 815 750,00	2 815 750,00	-
Programme SARE - participation SRPP et EDF	702 218,00	702 218,00	-
Programme SLIME - part. EDF et CLER	2 663 209,85	1 575 000,00	1 088 209,85
Programme OMBREE	42 040,00	-	42 040,00
Autres subventions d'équipement.	151 237,53	126 237,53	25 000,00
TRANSPORTS	206 166 337,51	83 240 050,66	122 926 286,85
FEDER routes	63 358 010,96	45 977 386,72	17 380 624,24
FEDER NRL	44 490 593,91	-	44 490 593,91
FEDER voie vélo régionale	3 165 859,12	1 614 416,84	1 551 442,28
FEDER RRTG	229 979,59	229 979,59	-
FEDER piste forestières	2 134 757,79	1 122 719,52	1 012 038,27
Subv. Etat au titre de la DRI (DEER)	1 401 492,10	1 401 492,10	-
NRL - subvention AFITF	84 022 156,66	29 038 136,00	54 984 020,66
Voie vélo régionale	2 307 539,59	626 082,19	1 681 457,40
Pont de la rivière de l'Est	627 092,75	238 274,57	388 818,18
Subv. Etat au titre de la dri (DEGC)	2 839 305,22	2 641 276,49	198 028,73
Subv. FSOM suite intempéries 082021	5 486,64	5 486,64	-
Programme régional des routes	429 048,96	-	429 048,96
Subv. Communes	713 456,01	344 800,00	368 656,01
Subv. Intercommunale	241 558,21	-	241 558,21
Subv. Fondation patrimoine pont de la rivière de l'est	200 000,00	-	200 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>294 653 912,55</b>	<b>107 719 682,07</b>	<b>186 934 230,48</b>

## ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2024

L'instruction budgétaire et comptable M 57 prévoit que si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ainsi, l'assemblée délibérante a autorisé la Présidente de Région, lors du vote du budget 2024 le 14 décembre 2023, à opérer des virements de crédit entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses de chacune des sections.

Les virements suivants ont ainsi été réalisés en fin d'exercice 2024 :

### **Budget Principal :**

En AE :

- Ajout de 0,025 M€ pour régulariser la cotisation CNARM 2023 en lien avec le dispositif de mobilité ;
- Ajout de 2,02 M€ pour préfinancement de la Compensation des surcoûts des professionnels de la pêche et de l'aquaculture (PCS) du FEAMPA 2021-2027 ;
- Ajout de 1,29 M€ pour régularisation du règlement du solde de la subvention 2023 de la SPL RMR (Réunion des Musées Régionaux) ;
- Ajout de 0,15 M€ pour abonder le budget de fonctionnement 2024 de la SMPRR (Parc Régional Routier) ;
- Réduction de 3,49 M€ des autorisations d'engagement des dépenses imprévues.

En CP :

- Ajout de 0,15 M€ pour régler les taxes relatives aux logements dont La Région est propriétaire ;
- Réduction de 0,15 M€ des crédits non engagés sur la ligne « autres charges ».

### **Budget FEDER/FSE 2021-2027 :**

En CP :

- Ajout de 1,73 M€ pour régulariser la note de débit émise par la Commission Européenne sur le PO FSE 2021-2027 et relative à l'apurement des préfinancements 2021 et 2022 ;
- Réduction de 1,73 M€ des crédits non engagés sur la ligne « Gestion des fonds européens » ;
- Ajout de 12,37 M€ pour régulariser la note de débit émise par la Commission Européenne sur le PO FEDER 2021-2027 et relative à l'apurement des préfinancements 2021 et 2022 ;
- Réduction de 12,37 M€ des crédits non engagés sur la ligne « Gestion des fonds européens ».

IMPUTATION D'ORIGINE (-)				Montant €		IMPUTATION CIBLE (+)				Montant €	
Chap	Libellé	Fonct	Nature	AE/AP	CP	Chap.	Libellé	Fonct	Nature	AE/AP	CP
<b>Budget Principal</b>											
952	Dépenses imprévues			(-) 3 488 802,00		932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage			(+) 25 000,00	
						9305	Gestion des fonds européens			(+) 2 020 000,00	
						933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			(+) 1 293 802,00	
						938	Transports			(+) 150 000,00	
930	Services généraux	020	65888		(-) 150 000,00	940	Impositions directes	01	63512		(+) 150 000,00
<b>Budget FEDER/FSE 2021-2027</b>											
9005	Gestion des fonds européens	052	2045		(-) 12 365 000,00	923	Dettes et autres opérations financières	01	168772		(+) 12 365 000,00
9005	Gestion des fonds européens	052	2045		(-) 1 733 502,62	923	Dettes et autres opérations financières	01	168771		(+) 1 733 502,62